



RÉCONCILIATION RÉGIONALE

Défis et opportunités dans
la Région des Grands Lacs

RÉCONCILIATION RÉGIONALE

Défis et opportunités dans la Région des Grands Lacs

Patrick Hajayandi
Éditeur



Publication de l'Institut pour la Justice et la Réconciliation,
Le Cap, Afrique du Sud

Published by the Institute for Justice and Reconciliation
105 Hatfield Street, Gardens, Cape Town 8001, South Africa
www.ijr.org.za

Text © Institute for Justice and Reconciliation, 2017

All rights reserved.

ISBN: 978-1-928332-26-8

Designed and produced by COMPRESS.dsl | www.compressdsl.com

Orders to be placed with the IJR:

Tel: +27 (21) 202 4071

Email: info@ijr.org.za

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	IV
<i>Remerciements</i>	VII
<i>Contributeurs</i>	VIII
<i>Abréviations et sigles</i>	XI
Introduction Patrick Hajayandi	1
Réconciliation régionale dans les Grands Lacs : un aperçu global sur les défis et les opportunités de la notion Jimmy Mwanza	6
Exploitation des ressources naturelles : facteur d'instabilité et défi à la réconciliation régionale Mozalain Mongane	12
Les politiques foncières : une entorse à la réconciliation dans la région des Grands Lacs Alain Gashaka	17
Dynamique migratoire : facteur d'intégration régionale pour les pays des Grands Lacs ? Nixon Kasimu Yuma	22
Les médias dans la région des Grands Lacs : source de conflit ou de réconciliation ? Fidélité Ishatse	31
La jeunesse de la région des Grands Lacs face à la mémoire Aloys Batungwanayo	37
La lutte contre l'impunité comme moyen de promouvoir la réconciliation dans la région Fidèle Mpabwanimana	44
Dialogue transfrontalier : un moyen de promouvoir la réconciliation régionale Tatien Nkeshimana	50
Conclusion générale Patrick Hajayandi	55

PRÉFACE

La région des Grands Lacs continue d'être exposée à l'instabilité et à la violence. Les réponses proposées pour régler les conflits ne semblent pas encore donner des résultats satisfaisants. Les conséquences des conflits dans un pays de la région des Grands lacs ont inévitablement des répercussions au-delà des frontières. Jusqu'à présent, aucune solution durable n'a été trouvée pour atténuer les facteurs transnationaux des conflits. Les opérations de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO) en RDC ne donnent pas les résultats escomptés, même si cette mission de maintien de la paix reste la plus coûteuse au monde (et il faudrait encore qu'il y ait une paix à maintenir). Avec un coût annuel estimé à 1.4 milliard de dollars, la MONUSCO est la plus importante opération de maintien de la paix dans l'histoire de l'ONU. Les communautés locales, en particulier dans l'Est du Congo, subissent encore les déprédations des milices armées locales qui recrutent parmi les chômeurs désespérés et exploitent les tensions ethniques pour poursuivre leurs objectifs militaristes et pécuniaires. En même temps, le gouvernement central à Kinshasa reste faible et incapable d'affirmer son autorité sur l'ensemble du territoire national. Cela est particulièrement évident dans les provinces de l'Est de la RDC, notamment dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et depuis 2016 le Katanga est entré dans la danse. Ce défi non relevé a conduit à des pertes de vies civiles, estimées à des centaines de milliers, sans parler des biens détruits, des personnes déplacées et des espoirs brisés.

Au Burundi, les tensions ont monté d'un cran à la suite de la contestation contre le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza à partir d'avril 2015. L'instabilité politique causée par ces tensions a eu un impact négatif sur l'ensemble de la région, surtout à cause du flot de réfugiés vers les pays voisins. La crise politique qui a secoué le Burundi s'est caractérisée par une forte participation des jeunes, y compris ceux provenant des universités publiques et privées. Cette crise politique a également réveillé d'anciens démons ethniques au sein de la société burundaise et elle a aussi dépassé les frontières vers le nord du Burundi, dans le pays voisin ; le Rwanda, qui a la même composition ethnique que le Burundi. Du coup, les relations entre ces deux pays ont sensiblement chuté, sans parler des conséquences sur l'ensemble de l'*East African Community* dont le Burundi est membre.

Au Rwanda, des efforts ont été faits pour répondre aux différents défis liés au contexte post-génocide. Néanmoins, le chemin vers une réconciliation durable est toujours semé d'embûches, avec des défis tels que la méfiance entre les victimes du génocide de 1994 et les coupables (surtout ceux qui ont été graciés) qui doivent vivre ensemble. Pour faire en sorte que le génocide ne se reproduise jamais et éviter un autre conflit violent qui aurait également de graves conséquences au niveau régional, il est nécessaire de corriger les injustices

historiques. Il faut guérir les blessures du passé, favoriser un travail de mémoire exemplaire basé sur le partage des récits des souffrances de toutes les victimes du conflit rwandais depuis l'indépendance, sans oublier de traiter correctement les griefs de longue date.

Dans le contexte volatile de la région des Grands Lacs, il serait très important de développer des mécanismes qui favorisent la naissance de la confiance entre les citoyens à l'intérieur et entre les pays de la région. Ces mécanismes devraient conduire à la création de plateformes pour discuter des problèmes qui affectent la région dans son ensemble. Cela se ferait dans le but de créer des conditions qui favorisent la cohésion et la réconciliation. Ce processus devrait commencer avec des communautés qui partagent la zone frontalière car elles sont liées de nombreuses façons : en matière de sécurité, d'échanges commerciaux et culturels, etc. La réussite d'un tel projet nécessite l'implication de tous les acteurs possibles ainsi que les « parties antagonistes » dans un processus de réconciliation durable, en tenant compte de l'interdépendance régionale.

Afin d'apporter une contribution dans la recherche des remèdes aux conflits de la région des Grands Lacs, l'Institut pour la Justice et la Réconciliation, en partenariat avec des acteurs et institutions locales, réfléchit aux moyens qu'il faut mettre en place pour atténuer la douleur des populations de cette région.

L'Institut pour la Justice et la Réconciliation, à travers des travaux de recherche, d'analyse politique et des échanges avec différents acteurs de la société, cherche à remédier aux tensions et à promouvoir la réconciliation dans les pays qui émergent d'un passé violent. L'objectif est de permettre aux communautés et aux individus d'aborder dans la sérénité les problèmes liés au passé violent, afin de trouver des réponses adéquates pour reconstruire le tissu social déchiré par des années de violence et d'antagonismes. Ce travail qui est assez important, devrait ouvrir la voie à un vrai processus de réconciliation.

C'est donc dans ce cadre précis que l'idée de la réconciliation régionale est née. Il s'agit d'un concept qui explique la connectivité des conflits dans la région et la nécessité de leur trouver des réponses de façon cohérente pour faire face à un passé violent. Aujourd'hui, si ce travail en est encore au stade de la conceptualisation de la notion de réconciliation régionale, la réalité sur le terrain montre bien que l'on ne peut plus ignorer la dimension régionale lorsqu'on cherche des solutions nationales. La plupart de conflits dans la région des Grands Lacs présentent un aspect ethnique. Or, les ethnies qui se battent souvent dans cette région, se retrouvent de part et d'autre des frontières (au Rwanda, RDC, Burundi, Tanzanie, Ouganda). Ainsi, on trouve dans les zones frontalières des Bahutu, des Batutsi et des Batwa, ou des populations assimilées à ces ethnies. L'aspect transfrontalier est de ce fait omniprésent et reste un élément de l'équation à ne pas ignorer pour tout processus de recherche ou construction d'une paix durable.

Le travail collectif présenté dans ce livre est l'une des contributions que l'Institut pour la Justice et la Réconciliation veut mettre à la disposition de ceux qui se sentent concernés par la situation conflictuelle qui n'a que trop duré dans la région des Grands Lacs.

Ce travail est une réflexion de jeunes intellectuels de la région des Grands Lacs qui veulent apporter leur pierre à la construction de l'édifice commun. La réflexion qui est à la base de l'élaboration et du développement du concept de la réconciliation régionale repose sur le postulat suivant : si les conflits survenus dans les différents pays de la région des Grands Lacs sont interconnectés et ont un aspect régional, alors les solutions recherchées

pour résoudre ces conflits doivent inclure ce même aspect régional. Dans ce contexte, et étant donné que la réconciliation est présentée comme l'une des étapes essentielles pour réparer la déchirure du tissu national, est-il possible que sa mise en place soit étendue sur toute la région pour promouvoir la cohésion sociale au-delà des frontières ?

Évidemment, les réponses à ces interrogations ne sont pas unanimes. Mais, c'est justement dans la diversité de suggestions présentées ici que réside la force des solutions à proposer car il est possible de les combiner et de les rendre plus efficaces.

Patrick Hajayandi,

Coordinateur de Projets pour la Région des Grands Lacs

L'Institut pour la Justice et la Réconciliation,

Le Cap, Afrique du Sud

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail. Ce livre est un travail collectif qui a été réalisé par des personnalités engagées dans plusieurs domaines liés à la protection des droits de l'homme, à la stabilité et à la gestion des conflits sur le plan national et régional.

L'idée d'un livre sur la réconciliation régionale est née en 2015 lors d'échanges relatifs à l'impact des conflits sur des communautés transfrontalières. Dans le cas de la région des Grands Lacs, la question de savoir comment trouver des solutions inclusives et qui prennent en compte la réalité régionale devient de plus en plus pressante. La réalisation de ce livre vise donc à contribuer à la compréhension du nouveau concept de réconciliation régionale qui est encore en phase de développement.

Mes remerciements vont avant tout à la coopération britannique à travers UKAID qui a généreusement octroyé un soutien financier sans lequel il aurait été difficile de mener à bien ce travail. Je voudrais aussi remercier particulièrement les contributeurs qui ont donné de leur temps et partagé leurs connaissances. Ce livre est composé essentiellement des textes qu'ils ont produits et sans ces contributions ce livre ne serait pas ce qu'il est devenu.

CONTRIBUTEURS

ALOYS BATUNGWANAYO est titulaire d'une licence en sciences politiques obtenue en 2003 et d'un master de recherche en droit international public. Depuis 2002, il travaille comme journaliste dans différents groupes d'information comme l'ONG Search for Common Ground. Pour la Radio Isanganiro, il a travaillé comme journaliste, producteur et reporter, puis chef des programmes et enfin directeur de la radio. Depuis 2008, il a travaillé comme journaliste et chef des programmes dans une ONG de droit hollandais qui fait la promotion de la réconciliation. En 2015, il a occupé le poste de chef de mission au sein de la Benevolencija. A côté de son travail permanent, M. Batungwanayo s'intéresse beaucoup au traitement des souffrances du passé et il est très actif dans la société civile avec des responsabilités dans différentes associations comme l'Association pour la mémoire et la protection de l'humanité contre les crimes internationaux (AMEPCI-Gira Ubuntu) dont il a été secrétaire général et porte-parole. Depuis 2013, il est le représentant légal de cette association. M. Batungwanayo est également chercheur et formateur en matière de droits de l'homme et en journalisme. Depuis septembre 2014, il est doctorant à l'Université de Lausanne où il prépare une thèse sur les mémoires plurielles.

ALAIN GASHAKA est un expert en communication à la GIZ (Agence de Coopération Allemande) dans le Projet d'Amélioration à la Gestion et à la Gouvernance Foncière au Burundi (PAGGF). M. Gashaka a travaillé au sein de OXFAM en tant que responsable régional chargé de communication et des médias dans la région des Grands Lacs (au Burundi, en RDC et au Rwanda) sur le projet relatif à la transformation des conflits. Il a 11 années d'expérience comme journaliste, reporter, analyste des médias, chargé de communication, de plaidoyer et de développement des médias. Il œuvre aussi en tant que consultant en communication et information. Il a travaillé pour la FAO (Projet Smart Fish), l'UNOPS (Projet PNUD – FEM), à GI (Projet PROSECEAU), FORSC, UNICEF Burundi, l'Autorité du Lac Tanganyika, pour la Coopération Française (Projet CELEC), l'Organisation des Médias d'Afrique Centrale (OMAC), l'International Research Exchange Board (IREX), Journaliste en Danger (JED) et la Radio Bonesha FM.

FIDÈLE MPABWANIMANA a travaillé de 1996 à 2004 dans le domaine de la promotion des droits de l'homme en produisant des magazines et des documentaires pour la diffusion radiophonique et pour la télévision. Depuis 2004 et jusqu'à maintenant, M. Mpabwanimana travaille comme journaliste freelance. Il participe à la publication d'articles d'analyse sur la justice internationale pour le compte de la revue *International Justice Tribune* qui appartient à la société française Justice Memo. Il collabore également avec l'ONG La Benevolencija Grands Lacs dans le domaine de la prévention et de la résolution des conflits à travers la

production de séries, magazines, documentaires et débats radiophoniques et télévisés. Il travaille notamment à la production du magazine radiophonique *Kuki ? (Pourquoi ?)* de la Benevolencija qui traite des origines et de la prévention des violences de masse. Il est chargé de la recherche et il assume les fonctions de rédacteur en chef du programme télévisé *Ingiro ikwiye (La bonne attitude)* sur les violences de masse au Soudan, en Iran, au Kenya, en Ex-Yougoslavie et en Afrique du Sud. M. Mpabwanimana a également participé à la réalisation d'une série documentaire sous-régionale appelée « Si ma mémoire est bonne ». La série se penche sur les éléments historiques partagés entre le Burundi, l'Est du Congo (RDC) et le Rwanda. Cette série a été produite en 2016 par La Benevolencija Grands Lacs.

FIDÉLITÉ ISHATSE est psychologue de formation et journaliste de profession. Mme Ishatse a huit ans d'expérience dans la presse locale, sous-régionale, et en ce moment elle travaille pour des chaînes d'information internationales. Au cours de sa carrière, elle s'est spécialisée dans le courant du « journalisme sensible aux conflits ». En outre, elle est très attachée aux questions relatives aux droits de l'homme en général, et aux questions de genre en particulier. Dans ce domaine elle est présidente du commissariat aux comptes, l'un des organes de prise de décision de l'Association des Femmes Journalistes (AFJO).

JIMMY MWANZA prépare actuellement une thèse de doctorat sur la construction de la paix à l'Université de Technologie de Durban (DUT). Mwanza détient une maîtrise en résolution de conflits et en études de la paix de l'Université du KwaZulu-Natal (Afrique du Sud). Il est aussi titulaire d'une licence en sciences politiques et administratives de l'Université de Lubumbashi (RDC). Il a publié sur la nécessité de créer des ministères de la paix en Afrique. Il est membre du conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour les ministères et les infrastructures pour la paix et il est membre de l'Alliance Africaine pour la paix. Il est intéressé par la paix mondiale, les droits de l'homme, l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la promotion de la justice parce que ces aspects sont liés et concourent à la consolidation de la paix.

MOZALAIN MONGANE a une formation d'ingénieur technicien en télécommunication. Il a travaillé avec Eirene en tant que consultant. Eirene est un service œcuménique, international de paix et d'aide au développement, reconnu d'utilité publique en Allemagne. L'organisation est reconnue comme association d'aide au développement et d'envoi de volontaires par le service allemand. L'organisation a été créée par des chrétiens de différentes confessions qui se sentent concernés par la non-violence et désirent s'engager contre le réarmement et pour la cohabitation pacifique.

NIXON KASIMU YUMA est titulaire d'une maîtrise en études de paix et résolution des conflits, obtenue à l'Université de KwaZulu-Natal (Afrique du Sud). Il a en outre une licence en sciences politiques et administratives et un diplôme d'agrégé de l'Université de Lubumbashi (RDC). Il est actuellement directeur exécutif de la Central Africa Conflict Prevention Association (CACOPA) qui est une ONG basée à Goma à l'Est de la RDC et œuvrant dans le domaine de la paix et de la bonne gouvernance dans la région des Grands Lacs. Il est en outre consultant et facilitateur en *peacebuilding* pour des institutions et

organisations locales et internationales. Il est également chercheur et universitaire et l'auteur de plusieurs publications. Il enseigne dans plusieurs universités de la région et il est actuellement Secrétaire général académique de l'Université Islamique des Grands Lacs (UIGL) à Goma. Ses recherches se focalisent sur « la démilitarisation ».

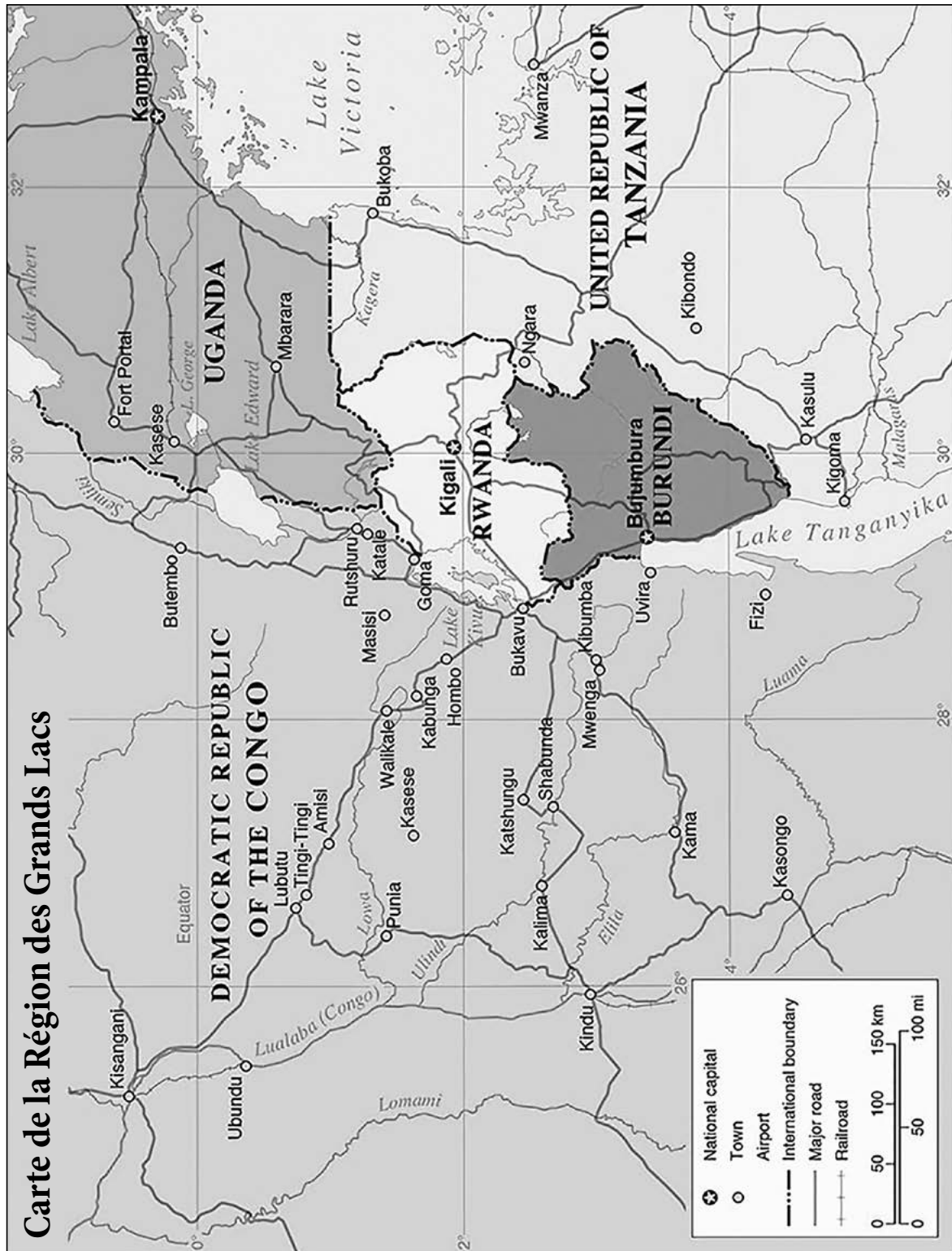
PATRICK HAJAYANDI travaille à l'Institut pour la Justice et la Réconciliation (IJR) en tant que coordinateur de projets pour la région des Grands Lacs dans le cadre du Programme Africain pour la Justice et la Reconstruction de la paix. Il détient une maîtrise en sciences politiques obtenue à l'Université d'État de Rostov en Russie (actuelle Université Fédérale du Sud). Il a travaillé comme enseignant à l'École nationale d'administration (ENA) de Bujumbura au Burundi et comme consultant et chercheur pour le Programme transitoire de démobilisation et de réintégration (TDRP) de la Banque mondiale. À l'Institut pour la Justice et la Réconciliation, le projet principal de M. Hajayandi pour la région des Grands Lacs est de contribuer au développement du leadership et de l'appropriation par les jeunes du processus de consolidation de la paix dans un contexte de réconciliation régionale. Ses publications traitent de la transformation des conflits, de la consolidation de la paix, des processus électoraux et de la justice transitionnelle.

TATIEN NKESHIMANA est journaliste de formation. Il travaille comme chercheur sur la thématique Justice de transition au Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP) depuis 2007. C'est dans ce cadre qu'il a facilité la création de la synergie des associations des victimes CARAVI (Centre d'appui et de réflexion des associations des victimes des conflits socio-politiques) ainsi que la conduite de dix projets de recherche sur le conflit burundais en partenariat avec l'Université du Burundi. En outre, il est chargé du volet dialogue communautaire au sein des Groupes de Dialogue Permanent (GDP) qui promeuvent le dialogue pour faire face aux défis de l'installation de la paix et de la stabilité au Burundi. Avant de rejoindre le CENAP, il a d'abord travaillé comme journaliste au Studio Ijambo de l'ONG *Search for Common Ground* (SFCG) et à la Radio Isanganiro, entre 2005 et 2007, et tant que producteur, reporter et présentateur. Il détient une licence en journalisme et il est en train de mener à bien une maîtrise en conflictologie.

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ADF	Allied Democratic Forces (Forces démocratiques alliées)
AFDL	Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
CDEAO	Communauté de Développement des États de l’Afrique de l’Ouest
CEA	Communauté Est-Africaine ou Communauté d’Afrique de l’Est
CEEAC	Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CHAN	African Nations Championship (Championnat Africain des Nations)
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDD-FDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie
CS	Conseil de Sécurité des Nations Unies
FDLR	Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
FNL-Palipehutu	Forces Nationales pour la Libération – Parti pour la Libération du peuple Hutu
FPR	Front Patriotique Rwandais
LRA	Lord Resistance Army (Armée de Résistance du Seigneur)
MONUSCO	Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
NALU	National Alliance for the Liberation of Uganda (Alliance Nationale pour la Libération de l’Ouganda)
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RTL	Radiotélévision Libre des Mille Collines
SADC	South African Development Community (Communauté pour le Développement de l’Afrique Australe)
ONU	Organisation des Nations Unies
UNITA	The National Union for the Total Independence of Angola

Carte de la Région des Grands Lacs



Source : Accords/ Dynamiques des conflits/ 2016/1

INTRODUCTION

Patrick Hajayandi

Depuis la fin de la guerre froide dans les années 90, l'Afrique s'est retrouvée face à un défi majeur lié à la prolifération de guerres civiles qui ont ravagé le continent. La particularité de ces guerres : elles n'étaient pas confinées en à un seul territoire national. Elles avaient plutôt tendance à se propager et à embraser de vastes zones tout en devenant très complexes. Ce problème a conduit à une situation dans laquelle l'Afrique semble avoir de la peine à trouver une vraie stabilité politique. Aujourd'hui, cette exportation de la violence reste un facteur majeur de déstabilisation de certains pays et certaines régions du continent africain.

Des recherches scientifiques ont démontré que la plupart des guerres internes sont actuellement interconnectées, surtout lorsqu'elles se déroulent dans des régions frontalières. Plusieurs facteurs expliquent cette situation dramatique. Il s'agit notamment de la porosité des frontières qui restent très difficile à contrôler. Il faut aussi tenir compte de la problématique des liens qui existent entre des communautés proches – groupes ethniques ou claniques – qui se retrouvent dans une sorte d'obligation de se porter secours, lorsque l'une d'entre elles se sent menacée. Un autre facteur est enfin l'existence d'alliances militaires qui se tissent des deux côtés des frontières entre des groupes armés ou des gouvernements. Il ne faudrait pas non plus oublier

l'importance que revêtent les rivalités entre certains dirigeants. Généralement ces rivalités conduisent à ce que des groupes rebelles bénéficient d'appuis logistiques et d'une base arrière, ce qui, au final, contribue à amplifier les tensions entre pays voisins.

L'expérience des guerres passées montre qu'une fois la guerre civile déclenchée elle ne s'arrête pas à la frontière avec le pays voisin. Dans la plupart des cas, les habitants de l'autre côté de la frontière sont également affectés négativement (Murithi et Opiyo, 2014).

Des conflits, qui au départ ne semblent pas avoir de liens entre eux, finissent par évoluer en une situation complexe, difficile à maîtriser, et qui fait entrevoir une interdépendance amplifiée par les alliances établies, des haines ressenties ou même des opportunités entrevues (Murithi, 2016).

Les exemples de ce lien entre les guerres, les violences et leurs commanditaires dans une région donnée sont nombreux. Néanmoins, la région des Grands Lacs reste un cas d'école très intéressant. En effet, les guerres civiles qui ont ravagé la région des Grands Lacs après la chute du mur de Berlin, étaient étroitement liées les unes aux autres (Vorrath, 2011). La guerre qui débuta au Rwanda avec l'invasion du Front Patriotique Rwandais en provenance de l'Ouganda en octobre 1990 (Chabouni, 2013) culmina en un génocide

dans lequel plus de 800 000 personnes furent tuées en moins de trois mois (Joffrin, 2014). Il est fort possible que l'assassinat du président Ndadaye Melchior au Burundi et les massacres interethniques qui s'en suivirent ont pu avoir une influence sur la tragédie qui secoua le Rwanda entre avril et juillet 1994. Le génocide rwandais a poussé plus de 3 millions de réfugiés rwandais et réfugiés burundais dans l'ex-Zaïre avant que celui-ci ne s'embrace à son tour à partir de 1996 avec la rébellion de l'AFDL de Laurent Désiré Kabila. Celui-ci fit ensuite chuter le maréchal Mobutu et cela, grâce au soutien de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi dans une moindre mesure, car ce dernier était en proie à sa propre guerre civile. En 1998, Laurent Désiré Kabila, devenu président de la République Démocratique du Congo (RDC), essaya de s'affranchir de l'influence rwando-ougandaise (Chabouni, 2013). Malheureusement, les anciens alliés de Kabila (Museveni et Kagamé), une fois rejetés, réagirent en déclenchant une nouvelle guerre, qui bientôt prit des proportions continentales à la suite de l'engagement de plus de neuf pays pour soutenir le président congolais (Charbonneau, 2012). Mais il faut surtout noter le fait qu'au cours de cette guerre, les deux armées – celle du Rwanda (APR) et celle ougandaise (UPDF) s'affrontèrent à trois reprises à Kisangani, c'est-à-dire en terre étrangère (Kibangula, 2015). Cet épisode illustre encore mieux la dimension régionale des conflits dans la région des Grands Lacs. En effet, aux heures sombres de ce qu'on appelle communément la seconde guerre congolaise, il y avait 2.7 millions de réfugiés et au moins 4 millions de déplacés dans toute la région avec tout ce que cela comporte comme conséquences. Les recherches sur les deux guerres de la RDC avancent un chiffre de 3 à 5 millions de personnes tuées (surtout des congolais, des burundais et des rwandais) (Naidoo, 2003).

La guerre civile qui a ravagé le Burundi entre 1993 et 2003 avait aussi des ramifications facilement détectables dans l'entrelacement complexe des conflits sévissant dans la région des Grands Lacs. Les principaux mouvements rebelles de l'époque – dont notamment le CNDD-FDD, le FNL-Palipehutu et le CNDD ou FROLINA – utilisaient des bases dans l'Est de la République Démocratique du Congo. En Tanzanie, ces groupes recrutaient de temps en temps des soldats dans les camps de réfugiés. Les camps de réfugiés servaient également de bases de repli tactique lorsque cela s'avérait nécessaire. La crise burundaise des années 90 a vu la mort de deux premiers présidents Hutu du Burundi : Ndadaye assassiné par l'armée burundaise de l'époque et Ntaryamira qui est décédé lors du crash de l'avion présidentiel rwandais en compagnie de son homologue, le président Habyarimana en avril 1994.

Il faut aussi mentionner le second coup d'état qui mit fin au pouvoir du président Sylvestre Ntibantunganya en 1996. La crise et la guerre civile qui ravagèrent le Burundi pendant plus de dix ans se sont estompées avec la signature des accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation en 2000 et l'accord global de cessez-le-feu en 2003. Cette résolution fut le résultat des efforts combinés des leaders de la région des Grands Lacs, de l'Afrique de l'Est et Australe et de la communauté internationale au sens large.

Cette analyse montre la complexité de problèmes qui sont engendrés par des guerres internes, mais qui en fin de compte revêtent un aspect régional non négligeable. Ce contexte nous ramène à un constat simple : les facteurs qui conduisent au déclenchement de conflits sont étroitement liés au sein de la région. Par conséquent, les solutions doivent impérativement prendre en compte la dimension régionale. La recherche d'une paix durable doit être cohérente. Elle trouvera plus de crédibilité avec la présentation de solutions qui donnent des réponses aux questions que les victimes se posent en tant que communautés régionales et pas seulement nationales. Alors que les causes des conflits deviennent de plus en plus complexes et évoluent en réseaux, de la même manière, les solutions aux problèmes d'instabilité doivent être complémentaires et mises en exécution par des structures à la fois locales et régionales. C'est donc cette nouvelle réalité qui a fait que l'on commence à réfléchir sur le nouveau concept de la *réconciliation régionale*.

La notion de *réconciliation régionale* est nouvelle. Elle en est encore à un stade d'élaboration pour assurer une meilleure compréhension de ses tenants et aboutissants. Cette notion renvoie avant tout au processus qui cherche à résoudre les problèmes liés au traitement du passé violent, mais en y ajoutant une dimension régionale. La différenciation entre la réconciliation régionale et celle qui se fait au niveau local ou national réside dans le fait que, dans le premier cas, on tient compte de l'aspect transfrontalier des solutions proposées. En d'autres termes, lorsqu'on envisage un processus de réconciliation dans un pays donné qui sort d'une période de guerre civile, il ne faut pas perdre de vue l'influence des acteurs et des facteurs régionaux.

L'attention qui doit être accordée à la dimension régionale vient du fait que les conflits actuels et les violences ont généralement tendance à dépasser les frontières. Il suffit de rappeler à quel point les guerres civiles au Liberia et au Sierra Leone formaient un seul ensemble. La première guerre mondiale africaine dans la région des Grands Lacs est un autre exemple de la connectivité des conflits, et donc de l'importance croissante de la dimension régionale. La lutte contre

Boko Haram est encore un autre exemple d'un conflit à dimension régionale, même si les voies de gestion diffèrent de celles proposées dans ce livre.

En 2001, la région des Grands Lacs devenait l'épicentre de ce qui a été considéré comme la première guerre mondiale africaine. Tout avait commencé avec des problèmes politiques et des tensions qui semblaient internes, au sein de l'appareil étatique congolais, sous le leadership du président Laurent Désiré Kabila, le père du président actuel. La mort du président Laurent Désiré Kabila en 2001 a provoqué un conflit d'envergure continentale qui a été logiquement appelé la première guerre mondiale africaine. Au départ, six pays ont pris part aux hostilités : le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie (Breackman, 2001).

Les raisons évoquées par les pays qui ont engagé des troupes dans cette guerre étaient multiples, mais tendaient à converger sur le problème sécuritaire à plusieurs niveaux. Le Rwanda, par exemple, évoquait la nécessité de neutraliser les membres du FDLR, des ex-FAR et des Interahamwe, qui depuis longtemps vivent dans l'Est de la RDC et contrôlaient des pans du territoire congolais. L'Ouganda, pour sa part, avait besoin de s'assurer que le nouveau régime était en mesure d'assurer la stabilité, surtout dans la zone frontalière dans laquelle il y a une prolifération de groupes armés d'origine ougandaise dont l'Allied Democratic Forces (ADF) de Jamil Mukulu (mouvement islamique) et la Lord Resistance Army (LRA) de Joseph Kony.

L'Angola ne pouvait tolérer un régime faible ou ennemi qui aurait favorisé la création d'une base arrière pour l'UNITA de Jonas Savimbi (à l'époque il était encore très actif dans le nord de l'Angola et visait également l'enclave de Cabinda qui est quasiment en territoire congolais). La Namibie et le Zimbabwe avaient quant à eux décidé d'intervenir à cause du pacte sécuritaire qui lie les pays membres du SADC. Donc la plupart des motifs évoqués pour intervenir militairement à cette époque convergeaient essentiellement sur le facteur sécuritaire, même si d'autres facteurs étaient pris en considération de façon ouverte ou masquée. Quant au Burundi, tout en niant sa présence au Congo, il avait du mal à résister à la tentation de poursuivre les éléments du CNDD/FDD qui y avaient élu domicile.

Cette guerre, quoique se déroulant sur le territoire congolais, a eu des conséquences dévastatrices sur l'ensemble de la région des Grands Lacs. Elle a surtout montré à quel point les pays de la région en particulier, et du continent en général, sont interdépendants. Cette interdépendance est perceptible dans les domaines sécuritaire, économique et politique.

En novembre 2008, les chefs des diplomaties française et britannique, M. Bernard Kouchner et

M. David Milliband avaient, dans le cadre de la recherche d'une solution viable, contacté à la fois les présidents du Rwanda, de la RDC et de la Tanzanie (Flipo, 2008). Les discussions avaient été centrées sur les modalités de mise en place d'un cessez-le-feu dans un contexte où des centaines de milliers de civils innocents mourraient, souffraient de la faim, étaient déplacés ou victimes de viols. Mais il faut surtout remarquer l'importance qui était accordée à la menée de consultations multilatérales impliquant plusieurs chefs d'États et représentants officiels en même temps. Cela souligne un fait très important : l'étroite relation qui existe entre les différents acteurs sur le plan régional et international et la nécessité de coordonner leurs efforts dans la recherche de solutions pour la paix.

Ce livre collectif s'est efforcé de faire une analyse de ce qui peut être fait, c'est-à-dire des opportunités qui existent actuellement pour promouvoir la réconciliation régionale. En même temps, les contributeurs se sont interrogés sur les défis qu'il faudra surmonter pour que cette nouvelle forme de réconciliation ne reste pas seulement un concept, mais aussi et surtout une nouvelle approche dans la stabilisation de la région longtemps meurtrie par des guerres incessantes. Les contributions réunies dans ce livre viennent essentiellement de chercheurs, d'acteurs de la société civile, et d'analystes de la région des Grands Lacs. Cette approche vise à combler le vide qui perdure depuis plusieurs années : la plupart des analyses des phénomènes socio-politiques sont produites par des étrangers qui ne connaissent pas suffisamment les vraies racines des malheurs auxquels font face les populations de la région.

Le premier contributeur, Jimmy Mwanza, brosse un tableau global de la plupart des défis et opportunités qui devraient être pris en compte dans le développement et la consolidation de la réconciliation régionale. Il fait une analyse de quatre facteurs essentiels qui sont à la base des conflits observés dans la région des Grands Lacs. Il évoque notamment des facteurs historiques, politiques, économiques et identitaires. Parmi les opportunités, Mwanza insiste sur la mise en place de conditions favorables pour le développement d'une économie inclusive qui mette en valeur les ressources de la région pour finalement créer des emplois et des richesses.

Tatien Nkeshimana aborde des possibilités qui s'offrent aux communautés régionales en termes de dialogues transfrontaliers. Il s'agit d'une initiative qui est soutenue par une organisation appelée Interpeace en collaboration avec des ONGs nationales comme par exemple, le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP) qui est basé à Bujumbura. M. Nkeshimana

insiste sur le rôle que les organisations régionales, comme le CEPGL ou ICGLR, peuvent jouer en tant que catalyseurs de ces dialogues transfrontaliers qui peuvent permettre d'aborder les problèmes qui contribuent à l'insécurité et de proposer des solutions.

Alain Gashaka, pour sa part, fait remarquer que les conflits fonciers restent un des grands défis auxquels sont confrontés les processus de stabilisation et de réconciliation des pays de la région des Grands Lacs. La question foncière revêt une importance stratégique à cause des ressources dont regorge la région. Celui qui contrôle la terre contrôle aussi l'accès à certains minerais par exemple, comme c'est souvent le cas en RDC. Outre la RDC, le Rwanda et le Burundi ont des populations très liées à leur terre. Sa rareté devient donc un facteur d'instabilité qui fait que des groupes peuvent traverser des frontières pour trouver des terres. Dans un tel contexte, il est évident que la recherche des solutions communes s'impose.

Pour Fidèle Mpabwanimana, l'un des problèmes majeurs reste l'impunité qui se manifeste sous plusieurs formes dans la région. C'est surtout l'impunité de ceux qui détiennent le pouvoir qui fait que des crises perdurent ou se répètent à maintes reprises. Il suggère de coordonner les efforts, dans un système triangulaire, pour juguler la question de l'impunité et afin de préserver les générations futures.

Fidélité Ishatse aborde le rôle des médias comme l'un des facteurs importants qui pourraient influencer la réconciliation régionale et ses dynamiques dans la région des Grands Lacs. Mme Ishatse démontre que la radio, qui est le médium le plus courant, se trouve au centre des sources d'information pour la majeure partie de la population dans la région des Grands Lacs. Elle rappelle que les médias jouent un rôle primordial, qui peut être soit négatif, soit positif, dans les dynamiques des conflits et dans la promotion de la paix et la cohésion sociale. Elle montre que les professionnels des médias sont confrontés à de nombreux défis qui restent sans solution. Ces défis incluent notamment les nombreuses violations de la liberté d'expression dont sont victimes les journalistes, la difficulté d'accéder à l'information, ainsi que des problèmes liés au manque de professionnalisme et des partis pris de certains professionnels des médias eux-mêmes. Elle propose de renforcer la pratique du journalisme sensible aux conflits comme une contribution positive à la paix régionale.

Nixon Kasimu Yuma traite des effets des flux migratoires sur le processus d'intégration régionale comme représentant l'un des points de départ pour réfléchir à la réconciliation régionale. En effet, dans la région des Grands Lacs, les migrations constituent un

facteur assez important d'intégration, à la fois sociale et régionale. Mais, en même temps, les migrations, surtout celles qui sont transfrontalières, représentent un risque non négligeable pour la préservation et le maintien de la sécurité, que ce soit à l'intérieur des pays ou dans les zones frontalières. Ce risque s'accroît surtout lorsque les autorités ne sont pas en mesure de mener un contrôle rigoureux de ceux qui entrent ou sortent de leurs territoires. Ceci est compliqué par le problème des frontières poreuses qui sont difficilement contrôlables. Les échanges entre les populations qui vivent dans les zones frontalières, surtout le petit commerce, restent des facteurs importants d'intégration.

Aloys Batungwanayo, à travers l'analyse des échanges intergénérationnels, montre le rôle de la mémoire, si elle est bien exploitée, dans la guérison des blessures du passé. La violence a caractérisé l'histoire récente des pays de la région des Grands Lacs, et les personnes âgées comme les jeunes souffrent encore des séquelles laissées par ces violences. La mémoire, et la façon dont elle est transmise aux jeunes générations, peuvent constituer aussi bien une menace qu'un gage de stabilité pour la région des Grands Lacs. L'histoire, et la façon dont elle est transmise de génération en génération, sont des points importants qui doivent recevoir une attention particulière, si on pense à préserver la paix dans les temps à venir. Il faut qu'une histoire commune des peuples de la région, inclusive et positive, soit promue dans le but de préserver la paix et d'assurer un futur meilleur pour les jeunes générations.

Mozalain Mongane revient sur la place des ressources naturelles dans la perpétuation de l'instabilité au sein de la région des Grands Lacs. Il rappelle que l'exploitation anarchique des minéraux par des groupes armés a joué un rôle important dans les conflits qui ont ravagé la région depuis les années 90. Il propose aux décideurs régionaux de s'asseoir ensemble pour trouver des solutions viables qui pourraient restaurer la stabilité. Il propose aux différentes forces politiques de promouvoir la prospérité de leurs populations en planifiant l'extraction et en exploitant les ressources minérales. Il les invite aussi à ne pas se laisser manipuler par les grandes puissances.

Les contributions explorent les multiples facettes que présente le contexte socio-politique dans la région des Grands Lacs. L'idée centrale du livre est de comprendre comment ces différents aspects influencent la stabilité dans la région et comment ils peuvent être transformés en opportunités pour le bien-être de la population, au niveau de chaque pays se trouvant dans cette région meurtrie, et au niveau de l'ensemble régional.

Références

1. Braeckman, C. (2001), « La « première guerre mondiale africaine » », *Le Soir*, http://archives.lesoir.be/la-premiere-guerre-mondiale-africaine-_t-20010120-Z0K566.html.
2. Chabouni, S. (2013), « Le Rwanda et l'Ouganda : alliés ou rivaux ? Le contentieux rwando-ougandais source de déstabilisation de la région », *Notes d'analyse politique*, Thinking Africa.
3. Charbonneau, B. (2012), « Comprendre la guerre en République Démocratique du Congo », *L'Actualité*, www.lactualite.com/politique/comprendre-la-guerre-en-republique-democratique-du-congo/.
4. Flipo, B. (2008), « RDC-Congo: Retour sur « la première guerre mondiale africaine » », *Médiapart*, www.mediapart.fr/journal/international/101008/rdc-congo-retour-sur-la-premiere-guerre-mondiale-africaine?onglet=full.
5. Joffrin L. (2014), « Rwanda. 800.000 morts et une nouvelle victime : la vérité », *L'obs*, <http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20140407.OBS2897/rwanda-800-000-morts-et-une-nouvelle-victime-la-verite.html>.
6. Kibangula, T. (2015), « RDC - Dismas Kitenge : « Guerre de six jours entre Rwandais et Ougandais, un crime oublié » », *Jeune Afrique*, www.jeuneafrique.com/233909/politique/rdc-dismas-kitenge-guerre-de-six-jours-entre-rwandais-et-ougandais-un-crime-oubl/.
7. Murithi, T. (2016), « The Eastern DRC Conflict and the Un-Mandated Force Intervention Brigade: Insights for Africa's Framework for Responding to Crisis », *A Comprehensive Review of African Conflicts and Regional Interventions*, African Union Commission et APSTA.
8. Naidoo S. (éd.) (2003), *The War economy in the Democratic Republic of Congo*, IGD Occasional Paper n° 37.
9. Vorrath, J. (2011), *Political Trends in the African Great Lakes Region*, Special Report n° 279, The United States Institute of Peace, www.usip.org/publications/2011/06/political-trends-african-great-lakes-region.

RÉCONCILIATION RÉGIONALE DANS LES GRANDS LACS : UN APERÇU GLOBAL SUR LES DÉFIS ET LES OPPORTUNITÉS DE LA NOTION

Jimmy Mwanza

Introduction

Depuis plusieurs années, la région des Grands Lacs est le théâtre de toutes sortes de conflits et crises. Des acteurs locaux et internationaux dans la région ont initié des programmes et des activités pour promouvoir la paix et la réconciliation régionale mais la situation demeure toujours précaire. Des structures régionales, telles que la CEPGL et la CIRGL, ont été renforcées pour essayer de résoudre ces différentes crises aux multiples facettes qui obligent les populations à fuir leurs pays ou à vivre dans des situations inhumaines. Beaucoup de jeunes dans la région considèrent cette situation comme une malédiction à subir plutôt qu'un problème à résoudre. Certains se demandent si cette situation conflictuelle est une fatalité pour la région des Grands des Lacs car ces crises sont considérées comme interminables. Néanmoins, de nombreux chercheurs et universitaires soutiennent que cette situation n'est pas une fatalité. Certains théoriciens comparent cette région à un homme malade qu'il faut impérativement soigner. Les différentes crises sont les différents maux dont la région souffre. Il faut un diagnostic complet pour éradiquer définitivement les différents maux que sont les conflits ethniques, les crises politiques, les désorganisations économiques, sans oublier l'existence d'une multitude

de groupes armés. Quel diagnostic faut-il faire pour promouvoir la paix et la réconciliation régionale afin d'assurer le bien-être de la population de cette partie de l'Afrique ?

Situation générale

La dynamique des conflits dans la région des Grands Lacs est complexe et implique une multitude d'acteurs et chercheurs tant locaux qu'internationaux. La recrudescence des conflits violents a tendance à s'étendre dans tous les pays de la région et l'épicentre de ces conflits semble se déplacer d'un pays à un autre. Le cas de la crise politique actuelle au Burundi en est une illustration car cette crise a un impact dans tous les pays de la région. Le Rwanda, la République Démocratique du Congo et la Tanzanie, subissent d'une manière directe ou indirecte les conséquences de la crise burundaise. La région des Grands Lacs est caractérisée par la présence des groupes ethniques similaires dans chaque pays, par exemple il y a des Tutsis, des Twas ou pygmées, et des Hutus au Burundi, au Rwanda, et en République Démocratique de Congo (Ilunga Lumuluabo, 2006). Du fait de cette situation, la région des Grands Lacs est un exemple emblématique de la nécessité d'abandonner la dichotomie artificielle entre les conflits intra et

interétatiques ; le conflit qui est considéré comme interne est en fait un conflit interétatique. Le conflit entre les Shiïtes et les Sunnites en Irak est un autre cas qui illustre bien comment un conflit considéré comme interne peut en réalité être un conflit interétatique. Ces conflits, bien qu'ayant une connotation locale ou interne, ont des causes et ramifications dans d'autres pays qui subissent des conséquences du conflit considéré comme interne.

Les facteurs des conflits

Facteurs historiques

Les causes lointaines des violences contemporaines dans la région des Grands Lacs sont à chercher dans la politique de manipulation des ethnies par le pouvoir colonial, qu'il soit allemand, belge ou britannique (Gahama, 2005). En effet, cette région a connu plusieurs colonisateurs, c'est particulièrement vrai dans le cas du Rwanda.

D'un point de vue historique, les Twas sont présentés comme les premiers habitants de la région, suivis de bantous (Hutus) puis des Tutsis venus du nord. À ces distinctions s'ajoute une hiérarchisation qui est à la base des conflits armés qui existent actuellement au Rwanda et au Burundi. Les Tutsis étaient considérés comme intelligents, doués pour le commandement, alors que les Hutus étaient considérés comme moins malins et comme s'étant laissés asservir (Gahama, 2005). On constate que toute la littérature européenne de la période coloniale s'efforce de montrer que la région des Grands Lacs était habitée par des races différentes et surtout hiérarchisées les unes par rapport aux autres selon la vision défendue par Joseph- Arthur de Gobineau dans la deuxième moitié du XIXe siècle (Gahama, 2005). En effet, cette littérature évoquait de manière constante l'inégalité entre la minorité des seigneurs hamites et la masse des serfs hutu. À cela il faut ajouter la division sociale que les belges ont opérée sur une base ethnique durant la colonisation. Le pouvoir colonial a ainsi divisé et différencié les colonisés pour mieux gouverner en les opposant les uns aux autres, ce qui a suffi pour exacerber les haines dites raciales. La systématisation des antagonismes entre Hutus et Tutsis, au Rwanda comme au Burundi, et l'extension progressive des tensions à l'échelle de la région, sous forme d'ethno-nationalisme, est liée à l'intensification des luttes agraires dans ces pays et surtout dans le Kivu, en RDC, où il y a encore des terres disponibles. Alors, dans ces trois pays, lorsqu'un de ces groupes est menacé, les groupes semblables se sentent liés par un devoir de solidarité les obligeant à intervenir. Il s'agit d'un moteur non négligeable dans la régionalisation des conflits (Mathieu et Willame, 2000).

Il faut aussi s'intéresser au tracé des frontières qui remonte à la conférence de Berlin et constitue aujourd'hui une source de conflits en Afrique en général, et dans la région des Grands Lacs en particulier. En effet, après ce partage, certaines populations appartenant aux mêmes groupes ethniques ont été brutalement séparées les unes des autres et se sont retrouvées incluses dans des États différents. Des sociétés hétérogènes ont été constituées, composées de groupes qui doivent coexister au sein d'une même entité alors qu'il sont souvent liés dans le passé par les rapports conflictuels du type guerrier ou esclavagiste. La République Démocratique du Congo est liée historiquement au Rwanda et au Burundi. Mais la RDC n'a pas connu de dichotomies raciales du fait de l'homogénéité du peuple bantou qui la compose. Néanmoins, il convient de signaler la présence de pygmées sur son sol et de Rwandais et Burundais qui sont venus travailler dans les mines délaissées par les autochtones (Ilunga Lumuluabo, 2006).

En développant les atouts économiques de certaines régions, les colonisateurs ont déclenché de spectaculaires mouvements des populations en Afrique. Le Kivu a attiré les populations avoisinantes du fait de sa riche agriculture (liée à la fertilité des terres volcaniques). Cette zone a connu plusieurs vagues d'immigration, principalement en provenance du Rwanda surpeuplé (Mathieu et Willame, 2000).

En somme, les facteurs historiques ont joué et continuent de jouer un rôle déterminant dans les conflits de la région des Grands Lacs. Le rôle de facteurs historiques n'est pas isolé mais à analyser en lien avec d'autres facteurs, notamment économiques.

Facteurs économiques

La plupart des États ont de faibles ressources économiques mais ils ont parfois pour voisins des États plus riches, ce qui constitue alors une source de tension. Au Rwanda, par exemple, le sol est à 45 % quasi-désertique et les 55 % restant sont des terres arabes sur lesquelles sont cultivés des haricots, des sorghos et des pommes de terre ; les ressources principales du pays. Quant à son sous-sol, il ne contient que trois ressources minières : la cassitérite, la chaux et l'argile (Ilunga Lumuluabo, 2006).

Dans certains pays comme la République Démocratique du Congo, d'importants secteurs économiques échappent au contrôle de l'État. Cela permet la naissance d'alliances criminelles entre négociants, marchands d'armes, entreprises privées et certains représentants des pouvoirs publics.

Certains opérateurs économiques originaires des pays voisins de la RDC seraient impliqués dans ces activités, selon un rapport des Nations Unies. La persistance des

conflits dans l'Est de la RDC démontre de plus en plus clairement que la dimension économique des conflits de la région reste un facteur déterminant.

Le conflit persistant dans l'Est de la RDC est emblématique du lien entre conflit et minerais dans la région des Grands Lacs. Les efforts déployés pour sécuriser l'Est de la RDC ont été entravés par l'émergence de plusieurs groupes armés et milices. Ces groupes armés locaux et étrangers utilisent les revenus de la vente des minerais pour financer le conflit. L'insécurité et ses implications régionales augmentent la vulnérabilité de la région face aux conflits continus et effets associés tels que l'exploitation illégale et le trafic des minerais. Comprendre les facteurs principaux du conflit, et les vulnérabilités régionales sous-jacentes, est important pour traiter de manière effective la relation conflit-minerais sans exacerber le conflit dans la région. Parmi les causes profondes de ce conflit, on compte les injustices historiques s'agissant des migrations transfrontalières et du droit de la nationalité, l'accès et l'appropriation des ressources naturelles, une faible présence de l'État, et un manque de mise en place et d'entretien des infrastructures et de promotion de la coopération et du développement économique. Ces facteurs ont augmenté la vulnérabilité de la région face à l'insécurité qui est le résultat de la présence de groupes armés illégaux étrangers et locaux, et de leurs opérations illégales, ainsi que de réseaux criminels de trafic d'armes et de ressources naturelles.

Dans les sociétés essentiellement agricoles comme celles du Rwanda, du Burundi et de l'Est de la République Démocratique du Congo, la terre est un facteur de production de grande importance et la survie individuelle et collective en dépend. Le problème de l'exiguïté des terres suscite chez certains agriculteurs un souci de capitalisation foncière pour accroître les chances de transmettre à leur descendance de grandes exploitations. S'ensuivent des rivalités paysannes que les politiciens exploitent pour exacerber les passions des populations démunies et pour les conduire à la violence (Gahama, 2006).

Facteurs politiques

Tous les observateurs qui ont étudié un tant soit peu la région des Grands Lacs constatent que les violences ont une origine d'ordre politique (Gahama, 2006).

Partout c'est la politique qui a été l'élément central. Les conflits ethniques, les révoltes, les querelles, les mouvements ont été déclenchés en général par une situation d'insatisfaction économique ou communautaire ou par des litiges orchestrés par des dirigeants politiques. La violence a alors été instaurée en expression politique. Les facteurs politiques sont liés

soit à l'environnement politique interne, soit à l'environnement politique externe ou international.

Du point de vue de l'environnement interne, le dénominateur commun dans la région des Grands Lacs est que, de tout temps, l'accession au pouvoir est liée aux armes. Il peut s'agir de coups d'État, de rébellions, de mouvements sécessionnistes ou de tensions ethniques. Concernant l'environnement politique international, notons notamment la lutte pour le leadership régional. Cette lutte conduit les États à ignorer certains principes des relations internationales, notamment celui de l'interdiction d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État. Ainsi la triade formée par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, est intervenu en République Démocratique du Congo.

Partant, il existe un ensemble complexe des facteurs à l'origine des conflits dans la région des Grands Lacs, au point qu'il est difficile de tracer une ligne de démarcation nette entre eux. Ces facteurs se sont superposés et ont abouti à la configuration actuelle des conflits dans la région. Enfin, il est important de distinguer le facteur identitaire qui est à la base de beaucoup de préjugés.

Les facteurs identitaires

Aux causes politiques et économiques qu'on peut qualifier d'« objectives », s'entremêlent d'autres facteurs dits « subjectifs » qui jouent sur le registre psychologique de la manipulation, de la passion, de l'émotion, de la peur, des mécanismes de défense, etc. Ces facteurs mobilisent des populations entières, alimentent les crises et mènent vers des violences (Nditije, 1999).

Par le biais du mythe hamitique, le colonisateur a falsifié les réalités sociologiques des populations en les présentant comme fondamentalement différentes et hiérarchisées, comme nous l'avons vu plus haut. Il leur a attribué une sorte d'« héritage culturel » défini par les traits physiques, intellectuels et psychologiques supposés de chaque ethnie. Ces traits ont été définis comme appartenant à tous les membres d'une même ethnie. Chaque ethnie a ensuite développé des stéréotypes, c'est-à-dire qu'elle a porté sur les autres ethnies des jugements s'appuyant sur des idées préconçues. Les politiques de discrimination et d'exclusion initiées sous la colonisation et développées après les indépendances ont eu des effets considérables qui ont contribué à l'exacerbation des conflits violents. Ces politiques ont notamment créé des attitudes et des comportements propres à chaque ethnie ou chaque région. À force d'évoquer les problèmes de cette partie du continent africain sous le prisme des appartenances ethniques ou régionales, les ethnies et les régions ont fini par se

positionner et s'identifier comme fondamentalement différentes. Chacune d'elles étiquette « l'autre » comme « le mauvais », « le méchant », par opposition au « nous » qui correspond au « bon », à « la victime innocente », à « la vertu ». Cette image négative qui diabolise l'autre ethnique ou l'autre région conduit à la peur de l'autre, d'autant plus que les violences qui jalonnent l'histoire récente viennent renforcer cette peur.

En effet, les nombreux massacres ont provoqué des peurs, individuelles et/ou collectives : peur de la mort, du châtement, de la vengeance, de l'exclusion, de la justice, etc. Philippe Ntahombaye (2005), de l'Université du Burundi, affirme, dans son article intitulé « Ethnicité et Citoyenneté au Burundi », que le Burundi en 2005 est confronté à l'ethnisation de la société allant même jusqu'à l'institutionnalisation de l'ethnicité à travers le partage des postes selon l'équilibre ethnique prévu par l'Accord d'Arusha. Il fait observer que cette ethnicité se matérialise dans ce que l'on appelle le G10 (partis qualifiés de Tutsis) et le G7 (partis qualifiés de Hutus). De plus, il affirme que les véritables sources de violences qui ont endeuillé le Burundi sont d'ordre idéologique : l'idéologie de la haine et du fondamentalisme ethnique, l'idéologie de l'exclusion et du génocide. Il constate que ces idéologies ont contaminé la région des Grands Lacs.

L'étude montre que la jeunesse congolaise accuse les Rwandais collectivement (Hutus et Tutsis) pour la souffrance extrême que l'Est de la République Démocratique du Congo connaît ou a connu au cours des dernières années. Les récits des jeunes diabolisent les Rwandais en reproduisant des stéréotypes négatifs qui ont longtemps circulé dans la région. Les Rwandais sont ainsi présentés comme des personnes belliqueuses, impitoyables, dominatrices, ou encore des parasites, trompeurs et rusés, des tueurs, des violeurs et des génocidaires.

L'étude de Bentrovato montre deux tendances différentes chez les jeunes du Nord et Sud Kivu dans la façon d'envisager l'avenir en termes de transformation des conflits et de paix dans la région (Bentrovato, 2014). Premièrement, considérant que le Rwanda a été la cause principale des souffrances des Congolais au cours des dernières décennies, certains jeunes estiment, avec optimisme, que le changement d'attitude et de comportement des Rwandais vis-à-vis des pays voisins constituerait la clé de la paix dans la région. Deuxièmement, plutôt que d'encourager l'amélioration des relations entre la RDC et le Rwanda, d'autres jeunes ont horreur des Rwandais et mettent en garde contre tout rapprochement avec « ces gens ». Il apparaît que « cette position est fondée sur la conviction que l'approche douce ou pacifiste ne ferait qu'accorder aux Rwandais l'occasion de faire progresser habilement leurs

objectifs prédateurs tout en les faisant passer pour des tentatives de réconciliation » (Mathieu et autres, 2014).

Réconciliation régionale: Défis et opportunités

Défis

Certains facteurs constituent des barrières et des défis à la réconciliation régionale et à la promotion de la culture de la paix dans la région des Grands Lacs.

Ci-dessous sont listés certains de ces défis.

Défis politiques

- La régionalisation psychologique du conflit causée par la proximité historique et culturelle liée à l'appartenance ethnique. Il est étonnant de voir comment l'intellectuel, l'homme de la rue et le décideur politique et économique sont ancrés dans des perceptions extrêmement agressives de l'« autre », l'idéologie de haine de l'autre. Il y a une méfiance entre les États de la région qui se traduit par le fait que les accords de paix signés entre ces différents pays ne sont pas respectés.
- L'ingérence dans les affaires internes par certains États.
- Le manque de volonté de renforcer et de soutenir l'organisation régionale qu'est la CEPGL.

Défis économiques

- Le manque de politique commune dans le secteur économique, et particulièrement agricole qui emploie la majorité de la population régionale.
- L'insuffisance des ressources financières et la non ratification de certains accords de coopération pour la mise en œuvre des programmes de développement de la région.
- La duplication des programmes entre la CEPGL et la CIRGL.
- La question de l'exploitation des ressources naturelles qui serait à la base de beaucoup de maux déplorés dans la région. Chaque État de la région voudrait accéder à ces ressources d'une façon ou d'une autre.
- L'accès aux ressources naturelles, notamment la terre, est un problème clé car les enjeux fonciers ont été et sont encore au cœur des conflits réguliers. Dans une économie basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage, et dans une zone où la densité démographique est très élevée, les disputes au sujet de la terre deviennent rapidement des conflits armés et des drames politico-militaires. L'Est de la République Démocratique du Congo est un cas spécifique avec des conflits fonciers à répétition et chaque communauté a formé son propre groupe armé.

Opportunités

La région des Grands Lacs présente beaucoup de facteurs qui peuvent aider à la réconciliation. Les différentes recherches soulignent l'importance capitale de la dimension économique pour la consolidation la paix dans la région et la définition de solutions durables aux conflits des trois pays. Le contexte économique difficile de la région place cette question au cœur de beaucoup de discussions. Dire que la région des Grands Lacs est pauvre est une sorte de contre-vérité : les richesses naturelles y sont nombreuses mais mal exploitées (Mathieu et autres, 2014). Les trois pays de la région font pourtant toujours partie des pays les moins avancés selon les indicateurs de développement humain. Les populations de la République Démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda se paupérisent et ne bénéficient pas des retombées supposées de ces ressources naturelles. Le manque de moyens de communication efficaces, le déficit énergétique, la présence marginale de structures de commerce régional sont autant de facteurs ne favorisant pas l'essor économique de la région.

Les différents pays de la région devraient réfléchir à la mise en place des conditions nécessaires, par exemple le climat favorable aux affaires, et mettre en place une politique économique privilégiant la transformation structurelle des économies, de manière à faire éclore un secteur productif dynamique, capable de créer des emplois. Compte tenu qu'elle regorge de ressources naturelles, cette région attire aussi la convoitise à tel point que de nombreux réseaux illégaux liés à l'exploitation et au commerce illicite des minerais s'y sont développés.

Il est de plus en plus établi que certaines multinationales, qui sont les consommateurs finaux des dites matières premières, s'approvisionnent auprès des opérateurs économiques établis sur les sites miniers par l'intermédiaire de réseaux mafieux. Ces derniers agiraient de connivence avec certains pays de transit dans la chaîne d'approvisionnement des minerais.

L'exploitation commune de l'énergie

Un accès bon marché et fiable à l'énergie dans la région peut contribuer à la réconciliation puisque les États utilisent le même fournisseur d'énergie, la Société Internationale pour l'Électricité des Grands Lacs (SINELAC) dont le siège est à Bukavu. Cette exploitation commune peut entraîner la création des conditions nécessaires pour le développement et la réhabilitation des infrastructures détruites durant les violents conflits.

Les ressources lacustres

Il y a beaucoup de grands lacs dans la région d'où le nom de région des Grands Lacs. Ces lacs constituent des frontières naturelles entre les pays de la région qui se partagent les ressources de ces lacs profonds et larges. Certains sont poissonneux et d'autres contiennent d'autres ressources très utiles comme le gaz méthane et le pétrole. Les États peuvent exploiter les richesses lacustres pour améliorer les relations entre eux.

Le tourisme

La région des Grands Lacs présente des conditions remarquables pour le développement touristique avec ses montagnes et volcans, ses parcs riches en faune et flore, ses merveilleux lacs, ses rivières qui se jettent dans les lacs. Le développement du tourisme est une grande opportunité pour promouvoir la paix dans la région.

Conclusion

Les pays de la région des Grands Lacs sont tous confrontés aux mêmes défis : affrontements intercommunautaires, manque d'accès aux terres agricoles, faible cohésion sociale et lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Même s'il appartient à chaque pays de faire face à ces défis, en l'absence d'action collective ils ne seront pas résolus. Il est par conséquent essentiel de soutenir les efforts locaux, nationaux et internationaux, en mettant l'accent sur une approche régionale. Promouvoir la coopération économique régionale et l'intégration commerciale a depuis longtemps été considéré comme un outil important de construction de la paix. Cela peut être pratiqué à l'intérieur d'un pays pour la réconciliation nationale, ou entre pays limitrophes. L'objectif de la réactivation de la CEPGL est de consolider la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Comme ailleurs, la clé d'une paix durable et d'un avenir meilleur, c'est l'intégration régionale.

Références

1. Benvato, D. (2014), « Accounting for Violence in Eastern Congo: Young People's Narratives of War and Peace in North and South Kivu », *African Journal on Conflict Resolution*, vol. 1, www.accord.org.za/ajcr-issues/%EF%BF%BCaccounting-for-violence-in-eastern-congo.
2. Chouan, G. A. (1992), *Les crises politiques du Rwanda-Urundi*, Karthala, Paris.
3. Gahama, J. (2005), « Les causes des violences ethniques contemporaines de l'Afrique des Grands Lacs : une analyse historique et sociopolitique » *Afrika Zamani*, n° 13-14, pp.101-115.

4. Ilunga Lumuluabo, A. (2006) « La dynamique des affrontements armes dans la Région des Grands Lacs et les perspectives d'une paix durable en République Démocratique du Congo », Université de Lubumbashi, www.memoireonline.com/08/07/580/dynamique-affrontements-region-des-grands-lacs-perspectives-paix-durable-rdc.html.
5. Mathieu, P. et Willame, J.C. (2000) (éd.), « Conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands Lacs, entre tensions locales et escalades régionales », *Cahiers africains*, n° 39.
6. Mathieu, B. et autres (2014), *Perceptions de citoyens sur la transformation des conflits dans la Région des Grands Lacs (Burundi, République Démocratique du Congo et Rwanda)*, Rapport final, Impunity Watch.
7. Nditije, C. (1999), « Les dimensions anthropologiques, socio-culturelle et psychologiques du conflit », Gahama, J. (dir.), *Démocratie, bonne gouvernance et développement dans la région des Grands Lacs*, Régie des productions pédagogiques, Bujumbura.
8. Ntahombaye, P. (2005), « Ethnicité et Citoyenneté au Burundi », *The African Anthropologist*, vol. 12, <http://www.ajol.info/index.php/aa/article/viewFile/23117/29925>.

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES : FACTEUR D'INSTABILITÉ ET DÉFI À LA RÉCONCILIATION RÉGIONALE

Mozalain Mongane

Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est souvent présentée comme un « scandale géologique ». Cela veut simplement dire que son sous-sol regorge d'une multitude de minerais très précieux et très recherchés sur le marché international. Ces matières premières comprennent notamment le cobalt, la cassitérite, le diamant, l'or, le coltan, le pétrole et il faut aussi mentionner le bois (Le Ster, 2011). Mais depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, la population congolaise n'a pas eu réellement la chance de bénéficier des dividendes de cette immense richesse. Le pouvoir despotique et clientéliste du maréchal Mobutu n'a fait qu'enfoncer l'économie du pays à travers les problèmes de corruption et de détournement de l'argent public. A partir de 1996, après la chute du régime de Mobutu, le Congo est entré dans une période d'instabilité quasiment chronique, surtout dans sa partie orientale.

Les provinces du Nord et du Sud Kivu restent marquées par l'exploitation des ressources minières par des groupes armés qui échappent au contrôle du gouvernement central. Les groupes armés assurent le trafic illégal de ces minerais et des armes à travers la région, en passant par le Rwanda et l'Ouganda

notamment. Cette exploitation illégale et anarchique a déjà causé la mort et le déplacement des milliers de personnes, tant à l'intérieur du Congo qu'au-delà des frontières congolaises. C'est surtout du fait du flux de réfugiés que l'on constate l'ampleur et les conséquences de cette exploitation (Global Witness, 2009).

Les problèmes liés à l'exploitation des ressources naturelles en RDC

La situation en RDC prend une nouvelle tournure en 1996 avec les attaques rebelles qui visent le pouvoir de Mobutu. Sous le leadership de Laurent Désiré Kabila, et avec le soutien principal du Rwanda et de l'Ouganda, les troupes de l'AFDL vont avancer de l'Est jusqu'à Kinshasa en un temps record. Malheureusement, depuis la tombée de Mobutu, la stabilité n'a pas été restaurée au Congo. Il y a eu une série de guerres dont l'objectif semble être la perpétuation de l'instabilité au profit de ceux qui exploitent les minerais congolais. Ainsi, l'année 1996 constitue une étape importante dans l'histoire du Congo et un tournant décisif. Comme le fait remarquer Global Witness :

« l'exploitation des ressources naturelles a acquis une dimension plus violente et a commencé de servir de moteur

à la guerre. L'exploitation des minerais et du bois s'est fortement militarisée. Auparavant, ce sont surtout les civils qui contrôlaient ces secteurs, même si une partie des bénéfices était aiguillée vers les militaires. Désormais, les mines et les forêts, et ceux qui y travaillaient, étaient placés sous le contrôle de militaires ou de combattants rebelles. Un certain nombre d'acteurs étrangers se sont directement impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles. Le chaos et le vide du pouvoir imputables à la rébellion de 1996 ont donné lieu à une ruée opportuniste vers les ressources de la RDC. Tout le monde voulait avoir sa part du gâteau. Des groupes rebelles et des armées de pays voisins se sont servis, certains (tels que le Zimbabwe) avec la bénédiction des autorités congolaises, d'autres (notamment le Rwanda ou l'Ouganda) en occupant des territoires par la force ou au moyen de groupes rebelles interposés, perpétrant par là-même de graves atteintes aux droits de l'homme.» (Global Witness, 2009)

Les divergences d'intérêts dans plusieurs domaines, entre deux ou plusieurs groupes, crée des mésententes qui se métamorphosent parfois en situations conflictuelles. Au Congo, comme d'ailleurs dans la plupart des pays de la région des Grands Lacs, les ressources naturelles occupent une partie importante de l'économie. Mais, étant donné l'instabilité régionale, l'accès à ces mêmes ressources constitue en soi une source non négligeable des conflits. Cela constitue finalement un cercle vicieux dont on a du mal à sortir. L'instabilité est généralement le résultat des luttes entre les différentes compagnies qui convoitent les ressources naturelles en n'hésitant pas à utiliser les services des groupes armés illicites ou des milices qui pullulent dans la région, surtout dans l'Est de la RDC (Verweijen, 2016).

Concernant les ressources naturelles en RDC, l'un des problèmes qui persistent encore est qu'il n'y a pas de réglementations claires en matière d'exploitation, de distribution et de vente des ressources. Même lorsqu'elles existent, ces réglementations ne sont pas respectées. Pourtant les ressources naturelles de la région des Grands Lacs pourraient aider dans la résolution des conflits et contribuer à la réconciliation. Le rôle des ressources dans la régulation des conflits pourrait inclure leur usage dans l'amélioration du climat des affaires au niveau régional et celui du bien-être des populations.

Pour remporter ce pari, il faut que les pays membres discutent de l'intérêt de chacun à s'investir. Il faut jouer carte sur table et ne pas hésiter à parler des problèmes clairement. Les pays membres doivent travailler ensemble pour développer les secteurs liés à l'exploitation correcte et au contrôle rigoureux des circuits de vente des ressources naturelles. En même

temps, la gouvernance d'un tel processus doit être responsable et assez inclusive pour le bien de toute la population dans la région. Cela suppose des mesures drastiques et une réelle transparence dans la gestion des ressources financières qui découlent de l'exploitation.

Dans une étude datant de février 2009, le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) montre que les ressources naturelles ont alimenté 18 conflits violents depuis 1990. Pour la région de Grand Lacs, trois pays, à savoir le Rwanda, le Burundi et la République Démocratique du Congo, détiennent un ensemble de richesses très convoitées, mais qui sont malheureusement devenues la source des malheurs de la région. La région a un potentiel suffisant en matière des ressources naturelles : les minerais, l'eau, le bois, l'énergie. Ces ressources devraient représenter une aubaine pour la promotion des investissements et l'amélioration du niveau de vie des populations. Mais cela ne se fait pas encore car la région, avec son instabilité, reste peu attirante pour les investisseurs. Les risques pour le commerce semblent encore plus importants lorsqu'on analyse la fréquence des guerres civiles, des luttes armées et des violences observées un peu partout, des différents côtés des frontières. Les défis qui en résultent paraissent parfois insurmontables. On peut évoquer notamment l'absence d'avenir et de possibilités pour les jeunes. L'instabilité qui règne dans la région représente un grand défi en matière de création d'emplois or les jeunes de la région souffrent atrocement du chômage chronique. L'absence de perspective de travail pour mener une vie décente conduit souvent les jeunes à se tourner vers la violence en rejoignant des groupes armés, ou vers le commerce illicite, le racket et d'autres activités non permises par la loi. En fin de compte, la situation globale conduit à une insécurité qui ne fait que s'amplifier avec l'absence de réponses nécessaires et adéquates. On observe un cercle vicieux de malheurs qui se perpétue indéfiniment.

La paix dans la région, un objectif difficile à atteindre ?

Le contexte économique joue un rôle important, soit dans la perpétuation de l'instabilité, soit dans la préservation de la paix dans la région des Grands Lacs. Comme le fait savoir Hugon, « la question se pose de savoir quel est le poids spécifique des facteurs économiques et du sous-développement dans l'explication des conflits et dans le processus d'engrenage et de propagation non régulée qui les caractérisent. La guerre doit être financée et peut avoir pour motivation la captation de richesses » (Hugon, 2006). C'est en effet cette dynamique de

captation des richesses de la région qui alimente la plupart des conflits, tout en se dissimulant sous l'apparence de questions politiques, et qui éloigne la perspective de la paix.

Du fait du potentiel énergétique et minéral de la région, les grandes compagnies internationales y ont un intérêt particulier. Le problème est l'absence de mise en place de politiques adéquates pour l'exploitation de ces ressources de telle façon que les populations locales en profitent. Cela les aiderait à sortir de la misère et à avoir une influence positive sur la réduction de la violence. Il n'est plus, en effet, à démontrer que la pauvreté joue un rôle très important dans la prolifération des conflits internes et régionaux (Hugon, 2006).

Les trois pays sont appelés à avoir une vision de complémentarité dans l'élaboration des stratégies économiques pour l'essor à la fois national et régional. Aussi longtemps qu'ils auront des divergences sur la façon de créer des possibilités pour l'exploitation et la production de richesses pour leurs peuples, ils seront condamnés à des crises politiques, économiques, sociales, etc. Il faut donc que chaque pays se pose des questions pour changer positivement la situation. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais le changement durable nécessitera le concours de chaque pays.

Les politiques contradictoires, les guerres larvées que se livrent certains dirigeants et le manque de vision commune resteront un handicap à moins que l'on se résolve à arrêter cette dynamique. À titre illustratif, la RDC se dit toujours victime de la mainmise du Rwanda, et de l'Ouganda dans une moindre mesure, sur ses minerais. Récemment à Goma, la capitale de la province du Nord-Kivu, les autorités douanières ont arrêté un véhicule de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo) transportant des minerais vers le Rwanda voisin. Les yeux n'ont pas été braqués sur l'organisation internationale mais beaucoup plus sur le Rwanda. Les autorités congolaises se sont lancées dans d'interminables accusations sans résoudre un problème qui est en réalité plus profond : l'absence de mécanismes de contrôle à l'intérieur même de la RDC du fait de ses défaillances administratives. Par la suite, le chef d'État congolais est sorti de son silence et a dénoncé publiquement l'existence d'un réseau avec des ramifications à tous les niveaux : local, provincial, national et même régional, avec des acteurs civils, militaires et politiques. Il est allé jusqu'à décider de suspendre, sur l'étendue du territoire national, l'exploitation des minerais. Malheureusement, ajourner un problème ce

n'est pas le résoudre mais le compliquer davantage. Avant la réouverture de l'exploitation minière, le pays a ainsi connu une sérieuse crise économique qui a affecté la population locale. Curieusement, cette restriction n'a pas vraiment visé juste, c'est-à-dire sur les firmes étrangères alors que des firmes américaines, ou bien la grande société BANRO, opèrent dans la province du Sud-Kivu.

La guerre, qui continue de faire un bain de sang en RDC, est donc liée à la richesse minière du pays. La recherche et l'exploitation du coltan, qui est un minerais très recherché et très utile dans beaucoup de domaines industriels comme l'électronique, l'industrie métallurgique, et les télécommunications, reste un cas particulier qui motive les appétits gloutons de grandes firmes. Ce bien qu'on trouve dans l'Est du pays génère des milliers de dollars pour les multinationales qui le commercialisent. Dans la mesure où les multinationales tirent des profits énormes de l'exploitation souvent abusive des minerais dans la région, il convient de s'interroger sur les mécanismes ou mesures à adopter pour que cette situation ne reste pas un facteur d'instabilité.

Selon nous, il serait souhaitable que les acteurs internationaux travaillent d'un commun accord avec les autorités régionales, et surtout avec les acteurs politiques, pour trouver des solutions durables. Les acteurs locaux devraient aussi rechercher comment réduire progressivement l'ingérence des forces étrangères tout en mettant en avant l'intérêt des communautés. Il est important que les autorités locales prennent conscience de la nécessité et de l'importance de développer le secteur minier comme un facteur de développement inclusif. Une telle politique prendrait en compte la fixation du prix des ressources pour renflouer le trésor public afin de financer des projets dont la population pourrait bénéficier en termes de création d'emplois bien rémunérés. L'objectif serait évidemment de réduire la pauvreté et de tirer la jeunesse hors du chômage. Les gouvernements devraient aussi agir sur le système d'importation des minerais et sensibiliser la population pour qu'elle ne participe pas aux trafics illicites des minerais. Les bailleurs de fonds internationaux devraient travailler en synergie avec les États de la région des Grands Lacs pour la mise en place de mécanismes d'exploitation et de gestion à la fois fiables, transparents et favorisant la croissance économique. Ces mécanismes ne pourront pas nécessairement venir à bout de tous les défis auxquels fait face la région, mais ils pourraient contribuer à réduire sensiblement la pauvreté qui est la mère de l'instabilité. Une fois la région stabilisée, la paix pourrait être envisagée sereinement.

Le manque d'énergie et les tensions politiques

Avec l'avancée de la technologie, et dans un contexte régional et international de compétition féroce, les besoins en matières premières et en énergie deviennent de plus en plus importants. Une stabilité énergétique est nécessaire pour répondre aux besoins primaires de la population de la région. Au Rwanda et au Burundi, les besoins en énergie ne sont pas encore très significatifs parce que ces pays ont déjà accès au minimum nécessaire pour fonctionner, même si cela reste très coûteux. En RDC, par contre, c'est presque la catastrophe. Le terme de « délestage » y est bien connu, même des personnes non instruites.

La région est dotée de toutes les ressources nécessaires pour produire de l'électricité et en fournir aux autres pays mais, à cause de l'absence de planification et de projets bien pensés, on assiste à un vrai désastre. L'électricité datant de l'époque coloniale reste la seule source d'énergie en RDC. L'absence de projets sérieux dans le domaine de la production d'énergie semble témoigner d'une mauvaise foi des acteurs politiques qui se préoccupent essentiellement de leurs propres intérêts. Il s'agit tout simplement d'un refus de progresser. Dans toute la région des Grands Lacs il y a des possibilités en ce qui concerne l'exploitation de la biomasse pour produire de l'énergie. Au Burundi comme en RDC il existe des sources d'énergie thermique non exploitées qui pourraient produire de l'électricité, mais il n'y a pas d'investissements dans ce domaine. Le lac Kivu, situé entre le Rwanda et la RDC, contient du gaz méthane. Les populations locales n'utilisent pas encore ce gaz malgré l'avantage que cela pourrait représenter. Ce qui est plus alarmant encore c'est que les deux pays sont en désaccord sur l'exploitation de ce gaz.

La population de Goma au Nord-Est de la RDC vit comme un peuple du désert en ayant pourtant un lac à proximité. L'eau est une des denrées les plus rares de cette ville. La population se voit obligée de traverser la frontière pour s'approvisionner en eau potable dans la ville de Gisenyi au Rwanda. Du fait de l'absence d'énergie, on observe une déforestation très importante : des forêts sont décimées par la recherche du bois et du charbon destinés aux besoins des ménages. De plus, cette déforestation produit un impact négatif sur le climat. Il faut aussi mentionner les problèmes multiples que l'absence d'électricité cause dans la vie de tous les jours. L'absence d'énergie est un des facteurs qui aggravent la situation déjà précaire en ce qui concerne la pauvreté et ses corollaires.

L'exploitation des minerais influe de façon significative sur les relations de bon voisinage, soit positivement, soit négativement.

Comme dans les années antérieures, lorsque le Rwanda et l'Ouganda étaient à couteaux tirés et tous deux hostiles à la RDC, on assiste à l'heure actuelle à un scénario similaire avec le Burundi, qui a des problèmes avec son voisin le Rwanda. Le fondement des tensions reste la découverte de gisements importants au Burundi. Certains pensent que le Rwanda continue d'être utilisé par des grandes puissances occidentales voulant accéder aux ressources de la région. Cette idée alimente bien entendu des tensions et des conflits et maintient un état d'instabilité dans la région des Grands Lacs.

La dimension régionale de l'exploitation des ressources naturelles de la RDC

L'implication d'un grand nombre d'armées et de gouvernements étrangers dans le conflit congolais, et dans l'exploitation des ressources naturelles, a eu de larges répercussions sur la stabilité régionale dans son ensemble. D'abord, des troupes de plusieurs pays ont joué un rôle dans la transformation du conflit en lui conférant une dimension non seulement régionale, mais aussi continentale. À un moment fort du conflit, on pouvait y trouver d'une part des militaires venus d'Angola, de Namibie, du Zimbabwe et du Tchad, et d'autre part des troupes ougandaises, rwandaises et burundaises. Cela a conduit à ce que ce conflit soit qualifié de première guerre mondiale africaine. Une constante de ce conflit est que l'élément central reste l'exploitation des minerais (Le Ster, 2001).

Les conséquences de la guerre ont dépassé les frontières de la RDC et se sont propagées dans des pays tels que la République centrafricaine, la République du Congo ou l'Angola, qui lui-même sortait de décennies de guerre et de violence.

Selon Global Witness, les profits que le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe ont dégagés de l'exploitation des ressources congolaises, ont également contribué à consolider ces gouvernements dans leurs pays et à renforcer les budgets de leurs propres armées et agences de défense.

Prenant comme exemple le cas particulier du Rwanda, Global Witness montre que ce pays a joué un rôle non négligeable dans le renforcement de l'exploitation illicite des minerais congolais au profit de personnes ou organisations qui n'ont rien à voir avec le peuple congolais. Pour Global Witness, l'exploitation à laquelle s'est livré le Rwanda était conçue pour bénéficier non seulement à des commandants mais aussi à des agences gouvernementales et à des départements militaires entiers. Cette base économique solide a procuré une certaine stabilité et un degré de

confiance au gouvernement rwandais. Depuis, l'économie rwandaise s'est considérablement développée, et le pays est perçu, au niveau international, comme étant de plus en plus stable.

Pourtant, la relative stabilité du Rwanda reste inextricablement liée au chaos continu et à la souffrance humaine dans l'Est de la RDC. En outre, la période la plus intense d'exploitation des 21 types de ressources congolaises par le Rwanda a coïncidé avec de graves atteintes aux droits de l'homme sur le territoire rwandais. Certains bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, ont activement soutenu les gouvernements rwandais et ougandais et ont continué de faire l'éloge de leur performance économique, même quand leurs activités illicites de commerce de minerais en RDC atteignaient leur paroxysme, et alors que leurs troupes y participaient à de graves atteintes aux droits de l'homme. Quatre ans plus tard, un rapport de Global Witness a conclu : « On pourrait soutenir que la stabilité croissante du Rwanda est justement réalisable grâce à la constante exploitation prédatrice des ressources de la RDC, phénomène qui a marqué la RDC tout au long de son histoire ». Dans le cas du Zimbabwe, l'exploitation des ressources congolaises a davantage contribué à enrichir les hautes autorités de l'armée zimbabwéenne qu'à maintenir à flot l'économie du pays (Global Witness, 2009).

L'attitude des hautes autorités dans la région a alimenté des animosités au lieu de rapprocher les peuples. Elle a constitué un grand défi pour la cohésion et la réconciliation. Suite aux blessures causées, la situation actuelle confirme la nécessité d'un processus de réconciliation régionale.

Conclusion

L'analyse de l'exploitation des ressources naturelles en RDC et dans les autres pays de la région des Grands Lacs montre que cette activité a eu des répercussions désastreuses sur la région et le continent. À l'instabilité dans laquelle les populations continuent de vivre, s'ajoutent également des problèmes environnementaux. Le futur de cette région semble menacé par la rapacité de certains acteurs politiques qui sont soutenus ou utilisés par des compagnies internationales.

Si un jour la région des Grands Lacs doit retrouver une dynamique positive, orientée vers le développement, elle devra passer par la réorganisation du secteur minier et l'amélioration de l'exploitation des ressources naturelles, tout en tenant compte des besoins de la population locale. La force utilisée pour autodétruire la région pourrait au contraire servir à la stabilisation, la reconstruction et le développement durable de la région. Avec une volonté de faire le bien, c'est possible.

Références

1. Global Witness (2009), *Exploitation de ressources naturelles et droits de l'homme en République Démocratique du Congo de 1993 à 2003*, Global Witness, Londres, www.globalwitness.org/sites/default/files/library/drc_exploitation_and_human_rights_abuses_93_03_fr.pdf.
2. Hugon, P. (2006), « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 218, pp. 33-47.
3. Le Ster, M. (2011), « L'Est de la République Démocratique du Congo : du « scandale géologique » au scandale politique, économique, humanitaire... », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 255, pp. 435-438, <http://com.revues.org/6341>.
4. Verweijen, J. (2016), *Un microcosme de militarisation : Conflit, gouvernance et mobilisation armée en territoire d'Uvira*, Rift Valley Institute, Londres.

LES POLITIQUES FONCIÈRES : UNE ENTORSE À LA RÉCONCILIATION DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

Alain Gashaka

Introduction

Les trois pays de la région des Grands, à savoir le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda, font face à la réforme de leurs politiques foncières. En les analysant, nous avons découvert que certains aspects risquent d'entraver les processus de réconciliation au niveau national voire au niveau régional. Il s'agit d'une bombe à retardement car les conflits fonciers qui existent dans ces pays reflètent, de façon déformée et inquiétante, l'état de la réconciliation en général et de la stabilité sécuritaire de la région.

Dans les pays des Grands Lacs d'Afrique, nous n'oserons jamais dire qu'il y a un conflit foncier, plutôt des conflits fonciers car des familles en sont affectées, de génération en génération. Avec les guerres civiles qui ont endeuillées ces pays, il est difficile de déterminer les conséquences sociales qui en ont découlé. Selon le rapport d'Impunity Watch intitulé *Perceptions de citoyens sur la transformation des conflits dans la région des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, République Démocratique du Congo)*, « les principales causes de conflit dans la région des Grands Lacs sont l'action des politiciens, la manipulation ethnique, les conflits fonciers et la pauvreté... » De l'est à l'ouest et du nord au sud dans chaque pays de la région des Grands Lacs, les conflits fonciers sont plus

meurtriers que les conflits politiques, ethniques et/ou militaires. Des familles sont touchées, divisées voire stigmatisées. Les conflits fonciers peuvent aller jusqu'à de sérieuses confrontations entre individus, voire entre familles entières. Dans ce cas, l'administration doit intervenir parce qu'il lui revient de gérer ces situations. Et il est impossible s'aborder la situation sans dire un mot sur l'objet du litige : la terre.

Ces pays ont une histoire commune tourmentée,

« Le Burundi, la RDC et le Rwanda ont en commun un milieu géographique favorable, ils partagent surtout une histoire commune. L'histoire contemporaine de ces trois pays est souvent présentée comme l'une des plus tourmentées du continent africain. Cette histoire commune est marquée par de nombreux conflits sociopolitiques sans précédent sur le reste du continent. Au Burundi et au Rwanda, la pression démographique pose des problèmes dans un contexte où le recours à la terre comme moyen d'autosubsistance est une norme. La terre devient de plus en plus rare et donc source de convoitises et de conflits. En RDC les espaces existent mais des discriminations ou pratiques traditionnelles rendent inégales les chances d'accéder à la terre. Dans les trois pays, les coutumes et les traditions encouragent certaines exclusions dans le droit à la terre, surtout pour les femmes. » (Pèlerin, Mansion et Lavigne Delville, 2012)

Aussi,

« les constitutions nationales reconnaissent aux hommes et aux femmes les mêmes droits sur la terre, mais les inégalités persistent dans la pratique. Souvent, ces droits sont bafoués du fait de lois contradictoires ou de pratiques traditionnelles et institutionnelles qui favorisent l'attribution d'actes de propriété et l'héritage des terres aux hommes ou à la famille du père décédé » (Pèlerin, Mansion et Lavigne Delville, 2012).

Ces trois États, qui ont constitué une communauté économique, font toujours face à une tension sécuritaire qui ne leur permet pas d'atteindre tous les objectifs assignés. Aucune instance judiciaire n'est reconnue pour endiguer ce mal, qui est devenu régional et cyclique car des crises et guerres ethniques se répètent à un rythme décennal. Par exemple, au niveau national, u Burundi il y a une Commission Nationale Terres et Autres Biens (CNTB) mais celle-ci suscite encore des controverses dans le débat politique burundais.

Bien que membres de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) avec le Burundi, le Rwanda et le Zaïre (actuelle RDC) n'ont jamais réussi à mettre en place une instance régionale commune capable de répondre aux tensions localisées et de prévenir le grand désastre qu'a été le génocide et ses répercussions dans la région. Certes, lors de l'invasion du Rwanda par l'Armée Patriotique Rwandaise en 1990, l'armée zaïroise a été appelée à la rescousse en compagnie des armées française et belge pour aider l'armée rwandaise. Mais, il n'y a jamais eu de cadre régional opérationnel dans la région des Grands Lacs pour anticiper ou résoudre les crises qui ont une propension à l'extension transfrontalière particulièrement importante.

Di Pizzo explique qu'« au Burundi, la question foncière fait partie des grands problèmes auxquels le pays est confronté actuellement. En effet, les conflits fonciers se sont multipliés de façon exponentielle et représentent aujourd'hui plus de 80 % des cas pendants devant les cours et tribunaux. » (Di Pizzo, 2011). Il y a donc là un problème réel dans la définition de l'étendue des droits accordés sur les terres familiales. Cette situation est la manifestation des changements intervenus dans les rapports sociaux fondés sur le foncier.

Les enquêtes dans les provinces de Makamba, Karuzi et Rutana, sur l'importance des conflits fonciers liés à la famille, ont conduit à des constatations comparables à celles tirées d'une enquête de CED Caritas sur les conflits fonciers liés au rapatriement au Burundi. Sur les neuf raisons avancées, la dimension familiale est très présente. Sur un échantillon de 33 764 conflits recensés en lien avec le rapatriement, 12,1 % des conflits étaient

liés à la polygamie, 11,3 % à l'héritage, 4,9 % à la vente de la parcelle par un membre de la famille à l'insu des autres, 4,6 % au fait que les femmes ne peuvent pas hériter selon la coutume, et enfin, 3,8 % des conflits étaient liés à l'occupation de la parcelle d'un orphelin par un membre de sa famille. Les conflits familiaux représentent donc au total 36,7 % des conflits.

Des approches sur le régime foncier diamétralement opposé

Du cadre féodal au cadre royal, du cadre républicain au cadre libéral, du cadre démocratique au cadre développementaliste, nous constatons que les systèmes fonciers des pays de la région des Grands Lacs ne cessent de subir des dynamiques plus politiques que sociales.

« Les recherches menées au niveau national et portant spécifiquement sur les conflits fonciers (Burundi et Rwanda), tendent à démontrer avec plus de force les liens entre démographie et pression foncière. » (Rapport d'Impunity Watch intitulé Perceptions de citoyens sur la transformation des conflits dans la région des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, République Démocratique du Congo, Impunity Watch, 2014). En s'éternisant au sein des communautés, ces conflits sont comme l'arbre qui se cache dans la forêt. Les problèmes liés à l'épanouissement socioéconomiques des communautés ont été souvent confondus avec la pauvreté familiale, l'injustice sociale et la mauvaise gouvernance des dirigeants.

Les gouvernements respectifs du Burundi et du Rwanda tentent, en vain, de trouver des solutions sans réellement toucher les racines des conflits fonciers et les dégâts causés. Il n'existe pas un conflit mais des conflits dont l'impact existe autant au niveau des pays qu'au niveau régional. Les conflits fonciers sont des conflits typiquement nationaux et les réponses à apporter doivent être elles-aussi nationales. Cependant, la réflexion peut quant à elle être régionale en s'inspirant des actions menées dans différents pays.

Que l'on soit au Burundi ou au Rwanda, nous ressentons que les autorités essaient de prendre en compte dans leurs régimes fonciers les pratiques qui existaient pour en faire des synthèses légales. Néanmoins, il ne servirait à rien de créer une loi sur le régime foncier qui ne réponde pas aux préoccupations de la population.

En RDC, pour l'application du régime foncier, le territoire est divisé en circonscriptions foncières dont le Président de la République détermine le nombre et les limites. Alors qu'il s'agit d'un pays immense, le

gouvernement a pourtant choisi une gestion centralisée des terres qui est vouée à l'échec. Ces circonscriptions s'occupent de l'enregistrement des terres (immeubles) et de la délivrance des titres. Chaque circonscription est administrée par un conservateur des titres immobiliers.

Une analyse des pratiques dans les transactions foncières en RDC a montré que la pluralité de cadres normatifs intervenant dans l'attribution des terres est à la base de conflits de légitimité entre les autorités qui édictent ces cadres. L'hybridation des règles a conduit à ce que le droit coutumier prenne l'avantage sur le droit étatique comme dans les deux autres pays de la région, le Burundi et le Rwanda. Cette situation a conduit à des pratiques foncières de spoliation et d'exploitation. Dotée de faibles capacités de négociation et de mobilisation des réseaux, les populations se retrouvent souvent perdantes.

En RDC, les circonscriptions foncières correspondent aujourd'hui aux districts et territoires. Des brigades foncières ont été créées dans le but d'assurer plus de proximité. Mais au-delà, il reste à savoir si les prérogatives en matière foncière ont été instaurées et si les autorités compétentes pour la délivrance de titres foncières sont accessibles par tout le monde. Le constat est que même les demandeurs de ces titres semblent ne pas connaître la loi foncière. Les instances foncières instrumentalisent les pouvoirs dont elles disposent pour créer des lotissements arbitraires qui engendreront plus tard des conflits foncières.

Après le génocide de 1994 au Rwanda, le gouvernement a choisi de mener une réforme foncière marquée par la dimension socioéconomique et la politique de l'habitat regroupé. La production économique devrait être une réponse au sous-emploi et au chômage dont souffre la population dans les campagnes. La loi organique n° 08 du 14 juillet 2005 sur les terres et régime foncier a été une réponse à certaines questions. Il y est stipulé que l'organisation du système foncier est soumise au droit écrit et non au droit coutumier. Ceci assure la sécurité de la tenure foncière aux utilisateurs afin de promouvoir l'investissement dans le domaine foncier.

De plus, le régime foncier instauré donne des chances égales pour l'accès à la propriété par des personnes des deux sexes. Contrairement au Burundi et à la RDC, pays dans lesquels la question d'accès équitable à la terre, pour l'homme et la femme, est un débat houleux aussi bien au sein de la population qu'au sommet des États. Le Rwanda a établi des plans cadastraux et un enregistrement des propriétés foncières qui suit les procédés modernes y compris le recours à des supports informatiques afin d'assurer la conservation des titres foncières et la sécurité de la tenure foncière.

Toutes ces pratiques et réglementations sont bien faites mais elles présentent encore des imperfections quant à la réduction sensible des disputes en matière foncière afin de contribuer à la stabilité de la société et à la réconciliation nationale. Il nous semble que le Rwanda a quitté un système pour en adopter un autre sans en avertir certaines catégories de la population, cela provoque ce que nous qualifierons d'une frustration foncière. Face à ce choix opéré par l'État, il y a une partie de la population qui considère que « les terres occupées par des populations indigènes sous l'autorité de leurs chefs, continueront d'être régies par les coutumes et les usages locaux » (Art. 2 du décret du roi-souverain relatif au régime foncier et enregistrement des terres du 14 sept. 1886, rendu exécutoire au Rwanda par ORU n° 9 du 8 mars 1927). La non rétroactivité de la loi brisera tout ce système, mais ne résoudra pas nécessairement les frustrations et les conflits qui existaient entre les familles.

Le Rwanda a sciemment fait le choix de moderniser les pratiques foncières pour face aux défis du développement du pays. Dans le cadre de la modernisation de la production, les mécanismes de gestion foncière ont un objectif clair : agrandir la taille des exploitations agricoles. De plus, le Rwanda veut avoir une politique fondée sur l'habitat, des programmes sont instaurés en ce sens. Les pouvoirs publics ont cédé les responsabilités en ce qui concerne la question foncière et l'habitat aux structures locales, en insistant sur le principe de la participation populaire. Il y a une sorte de décentralisation foncière. Le sentiment patriotique et la bonne volonté guident la plupart des actions menées.

Agissant du Burundi, l'instauration de la Commission Nationale des terres et Autres Biens (CNTB) fait le lien entre la réforme foncière à la réconciliation nationale. Comme indiqué plus haut, c'est au cours du mois de décembre 2013, lors du vote d'une nouvelle loi portant sur l'organisation et la mission de cette commission et l'instauration d'une Cour Spéciale des Terres et Autres Biens que le débat socio-politique s'est cristallisé autour de cette dernière. En faisant face à un défi lié à l'accès aux ressources, le gouvernement est perçu comme faisant face à la question de la réconciliation nationale.

Selon le compte-rendu du Conseil des ministres des 9 et 10 octobre 2013 : « La Commission Nationale des Terres et Autres connaît des difficultés qui entravent son fonctionnement dues à certaines lacunes que contient la loi qui la régit, d'où la nécessité de la réviser ». Il a été remarqué que les préoccupations du gouvernement du Burundi reste centrées sur la problématique des terres et des biens des personnes réfugiées et/ou déplacées par

des guerres civiles répétitives que le Burundi a connues depuis son indépendance, le 1^{er} juillet 1962.

S'inspirant de l'action de la justice transitionnelle (réparatrice et réconciliatrice), le gouvernement burundais a préconisé que la Commission Nationale des Terres et Autres Biens adopte « une procédure expéditive et moins coûteuse ». C'est ainsi qu'un exercice à l'étude de deux projets de loi fut effectué (l'un portant révision de la loi n°1/01 du 04 janvier 2011 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la CNTB et l'autre portant création, organisation, fonctionnement et compétence de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens et la procédure suivie devant elle). Un mois après ce Conseil des ministres, le 13 novembre 2013, le Président de la République nommait les membres de la CNTB.

Etant donné l'action principale de la CNTB au Burundi, la mauvaise lecture du passé du Burundi, et le contenu de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi (signé le 28 août 2000), il y a lieu de se poser plusieurs questions concernant la réhabilitation réelle et effective des burundais sinistrés et victimes des exterminations et événements tragiques qu'a connu le Burundi. La CNTB a fait un travail qui se superpose avec celui de la Commission Vérité et Réconciliation mentionnée par l'Accord d'Arusha. Cette dernière devrait faire la lumière « sur les actes de violence graves commis au cours des conflits cycliques qui ont endeuillés le Burundi ». La mission de la CNTB est d'arrêter ou proposer aux institutions compétentes des mesures susceptibles de promouvoir la réconciliation et le pardon. Elle doit aussi décider sur « étudier les possibilités et les modalités de compensation pour les sinistrés qui n'ont pas recouvré leurs terres et/ou autres biens, ou pour d'autres victimes dont les biens ont été détruits, y compris les requérants qui s'estiment insatisfaits par les décisions des commissions antérieures. » (cfr art.7, chapitre 2, de la Loi n°1/31 du 31 décembre 2013 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commissions des terres et Autres Biens)

Courant géopolitique comme une métamorphose du défi

Rappelons que les conflits fonciers sont communs aux trois pays de la région mais ils ont lieu au niveau national. Les réponses à apporter sont nationales mais peuvent être appréhendées à un niveau régional à travers une interrogation commune sur les cadres législatifs.

Toutefois, il faudrait examiner les expressions « Afrique des Grands », « région des Grands Lacs » ou « Afrique inter-lacustre » qui désignent des réalités

territoriales aux limites imprécises. Ces dénominations ont été indifféremment utilisées pour parler des territoires situés dans la partie méridionale du rift est-africain. Les limites géographiques auxquelles se réfère le grand public ne coïncident pas avec les réalités territoriales nationales.

S'agissant spécifiquement du conflit lié à l'accès aux ressources naturelles et au droit à la terre, le problème est de savoir si réellement les trois pays dits de la région des Grands Lacs adhèrent à une même vision sur la réconciliation régionale. Cette réconciliation régionale consisterait à apporter une solution expérimentale aux trois peuples qui ont connu des guerres cycliques, fratricides et intercommunautaires au cours des deux dernières décennies.

Or, jusque dans les années 90 (avant la guerre civile et le génocide au Rwanda), ces États faisaient face à plusieurs entités géopolitiques et économiques. C'est une région qui regorge de nombreuses ressources naturelles. De par ses caractéristiques environnementales exceptionnelles, la région a fait depuis longtemps l'objet d'actions pour la protection de la nature.

Un défi majeur pour la réconciliation est la réduction de cette insécurité foncière à laquelle font face les communautés et les trois États de la région des Grands Lacs. Il faut dans ces contextes repenser la fonction même de la politique foncière pour la mettre au service d'un projet de société, associant développement économique équitable et construction de la paix (le premier étant une condition de la seconde, et réciproquement).

Face aux défis que constituent les conflits fonciers, toute intervention devrait viser un accès sécurisé à la terre et à ses ressources : résolution des conflits, sécurisation des droits, restauration de la confiance au sein des populations et alimentation du débat public sur les réformes foncières en cours dans les trois États – Burundi, République Démocratique du Congo et Rwanda.

Références

1. Di Pizzo, M. (2011), « Le Foncier au Coeur des Conflits au Burundi » <http://www.equi-libre.asso-web.com/uploaded/le-foncier-des-conflits-burundi.pdf>.
2. Impunity Watch (2014), Perceptions de citoyens sur la transformation des conflits dans la région des Grands Lacs (Burundi, Rwanda, République Démocratique du Congo), *Impunity Watch* [http://www.impunitywatch.org/docs/IW_Rapport_Grands_Lacs_\(Nov_2014\).pdf](http://www.impunitywatch.org/docs/IW_Rapport_Grands_Lacs_(Nov_2014).pdf).
3. Pèlerin E., Mansion A., Lavigne Delville P., *Grands Lacs : droit à la terre, droit à la paix – Des clés pour comprendre et agir sur la*

sécurisation foncière rurale, co-édition CCFD-Terre solidaire et GRET, Collection Études et travaux – Série en ligne n° 30, Nogent-sur-Marne, <http://www.gret.org/publication/afrique-des-grands-lacs-droit-a-la-terre-droit-a-la-paix-des-cles-pour-comprendre-et-agir-sur-la-securisation-fonciere-rurale/>.

DYNAMIQUE MIGRATOIRE : FACTEUR D'INTÉGRATION RÉGIONALE POUR LES PAYS DES GRANDS LACS ?

Nixon Kasimu Yuma

Introduction

Les crises socio-politiques et les violences restent encore une réalité dans la région des Grands Lacs. Les déplacements massifs constituent l'une des grandes conséquences que subissent les quatre dragons instables que sont le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la RDC. Le génocide rwandais de 1994 a conduit à un flux de réfugiés dans les pays voisins. Depuis lors, la migration forcée a pris une grande ampleur aux dépens de la migration légale ou naturelle. Doit-on considérer le phénomène migratoire comme un facteur d'intégration régionale ? L'approche inductive révèle que l'intégration des pays de la région est tributaire de l'intégration sociale des immigrés. L'intégration sociale des migrants se présente comme l'un des éléments à prendre en compte dans une approche holistique de la consolidation de la paix dans les États de la région.

Les flux migratoires ont généralement un impact direct et parfois positif sur la croissance démographique et la croissance économique, et ils favorisent l'intégration culturelle des communautés. Le Rwanda, le Burundi, la RDC, et dans une moindre mesure l'Ouganda, sont des pays d'émigration et d'immigration. Ces pays, qui sont faiblement industrialisés, connaissent trois types d'immigration : la migration forcée, la migration

légale et le petit commerce transfrontalier. La Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et, dans une moindre mesure, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ont été établies pour concourir à l'intégration politique et économique des pays membres et pour accélérer la socialisation des groupes et des communautés ; facteur important de l'intégration socio-culturelle.

La chute du mur de Berlin en 1989 a été un grand tournant du XX^e siècle pour l'équilibre mondial. La prépondérance des guerres civiles par rapport aux guerres interétatiques en Afrique subsaharienne, a été l'une des caractéristiques sur le plan politique et sécuritaire. Au cœur même des conflits observés dans plusieurs parties du continent africain, on remarque des défis liés aux crises identitaires. Les guerres civiles à répétition, les difficultés du processus de démocratisation des systèmes politiques, les violations des droits de l'homme, la prolifération des groupes armés, le dilemme sécuritaire entre les États, etc., sont autant de problèmes qui ont émergé au XXI^e siècle. L'accroissement des foyers de tensions à l'intérieur des pays de la région des Grands Lacs a alors conduit aux déplacements des populations, à l'afflux des réfugiés, à la multiplication des camps pour les milliers de déplacés internes.

Le climat de méfiance et le dilemme sécuritaire entre ces États influencent la mobilité des personnes et des marchandises. Le phénomène migratoire pris dans sa globalité a un impact majeur sur les pays membres de la région. Cependant, le phénomène peut-il être considéré comme un facteur intégrateur pouvant rétablir les équilibres économiques fondamentaux dans la région ?

Le but de cette contribution est d'offrir une lecture de la dynamique migratoire au regard de l'équilibre régional pour les quatre pays susmentionnés. Nous essayons de faire l'état des lieux de la région tout en analysant le phénomène migratoire dans cet espace géographique instable. Le rapport entre le phénomène migratoire et l'intégration des pays et des peuples de la région est abordé.

La migration et ses enjeux dans les pays de la région des Grands Lacs

La géographie de la région se caractérise notamment par l'enchevêtrement des lacs dans cette partie orientale du continent africain. Pour Mwayila Tshiyembe (1999), l'appellation des « Grands lacs » représente un espace allant de l'océan Indien (Mombassa, Dar es Salam) à l'océan Atlantique (Luanda, Matadi, Libreville), redessinant l'Afrique médiane jadis appelée *Mittel Africa* par la géopolitique allemande du XIX^e siècle. Il s'agit de la partie qui se situe à la jonction de l'Afrique minière (du Cap à Kinshasa), de l'Afrique pétrolière (de Luanda à Lagos) et de l'Afrique agropastorale (de Dar es Salam à Massoua). Avec cet élargissement de l'espace, l'auteur tente d'inclure à la fois l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

En dépit de cette approche qui est largement admise, le sommet de la CIRGL qui s'est tenu à Dar es Salam en 2004 et portait sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement, a pris en compte 11 États membres : la RDC, l'Angola, le Soudan, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la RCA, le Congo, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Dans ce contexte, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la RDC se font remarquer par des crises qui perdurent et une instabilité qui touche toute la région.

Évolution du phénomène migratoire dans la région

La période des empires et royaumes africains a été caractérisée par l'absence de frontières classiques. La « loi du plus fort » prédominait et le puissant pouvait étendre son influence bien au-delà de son territoire si la force le lui permettait. La migration se fondait notamment sur des échanges commerciaux qui maintenaient l'équilibre social ; un équilibre basé sur l'interdépendance des regroupements socio-politiques.

Le troc entre éleveurs et agriculteurs, ou entre pêcheurs et agriculteurs en sont des illustrations. Au XVIII^e siècle, les nilotiques éleveurs migrèrent du nord de l'Afrique vers l'Afrique centrale. Ils peuplèrent la région et affectèrent sa structure.

Le phénomène migratoire dans la région des Grands Lacs a débuté peu après l'arrivée des explorateurs européens et la découverte de cette région qui était et reste plus ou moins enclavée. Ces derniers étaient à la recherche des porteurs et cela poussa les habitants des Grands Lacs à se déplacer d'une région à une autre, d'un royaume (par la suite d'une colonie) à un autre. Après l'installation de l'administration coloniale tour à tour par les colonisateurs allemands, belges et anglais, la recherche de la main d'œuvre pour la mise en valeur des plantations devint un facteur déterminant de la migration régionale. Plus tard, pendant la lutte des indépendances dans les années 60, et enfin au cours de la période de démocratisation au début des années 90, les migrations ont été précédées par la violence. Autrement dit, ces migrations ont lieu dans des conditions extrêmes et n'ont aucune valeur ajoutée pour l'économie des pays de la région. Au contraire, ces migrations ont même alimenté l'instabilité.

On remarque donc trois éléments initiaux qui concoururent aux « échanges » migratoires entre les pays africains : les besoins de main d'œuvre pour la mise en valeur des colonies, le coût élevé de la main d'œuvre, et l'indigence démographique. Il faut souligner que malgré l'implication de la Ligue des Nations et des Nations Unies dans la gestion des territoires que contrôlait la Belgique, celle-ci a mené une politique dite de transplantation de façon discrétionnaire. Elle n'avait en effet pas l'autorisation du Conseil de tutelle de l'ONU, et il n'y a pas eu de rapport de la Belgique à l'ONU et au Conseil de tutelle au sujet de la transplantation des peuples. Il est important de rappeler que « l'ethnicité » a été instrumentalisée par les visées coloniales dans les territoires du Congo-Rwanda-Urundi. Cette question constitue encore de nos jours l'un des fondements des luttes politiques et des crises de la région des Grands Lacs.

Défis et enjeux majeurs de la région

L'instabilité politique et sécuritaire reste l'un des défis majeurs auxquels est confrontée la région des Grands Lacs. En 1994, le génocide rwandais a été à l'origine d'une crise humanitaire sans égale dans l'histoire de la région. Avec plus de huit cent mille morts et un flux humain de plus de 2.5 millions de réfugiés, les pays voisins du Rwanda dont la RDC, le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda se sont retrouvés submergés par cette

marée humaine. La petite ville de Goma qui se situe à l'Est de la RDC dans la zone frontalière et près de Gisenyi, sa ville sœur rwandaise, a notamment accueilli en un temps record une vague de milliers des réfugiés en majorité Hutus. Les milliers de tentes érigées à Mugunga, à environ 10 kilomètres de la ville pour les abriter, offraient l'image d'une grande agglomération, fruit de l'intolérance et de la cruauté humaine.

Ce désastre a interpellé l'opinion internationale qui prit aussitôt conscience des conséquences : plus d'un tiers (38 %) des résolutions du Conseil de Sécurité (CS) votées entre 1990 et mars 2003 étaient sur l'Afrique. Et un quart (25 %) de ces « résolutions africaines » concernaient spécifiquement la région des Grands Lacs. Il s'agit d'un indicateur fort de la situation sécuritaire très volatile et aussi de la détermination de la communauté internationale à gérer et à prévenir les crises de cette ampleur. Depuis lors, les États de cette région souffrent de guerres récurrentes marquées par des violences de masse, la méfiance mutuelle, les problèmes sécuritaires, l'exode des populations, etc. Les flux migratoires sont une réalité sociale que la consolidation de la paix, dans son approche holistique, devrait toujours prendre en compte. Pour Hona (1999), il n'y a nulle part ailleurs une telle variété et un tel nombre d'activités orientées vers la gestion et la résolution des conflits, ni une telle diversité d'acteurs officiels et privés impliqués dans la diplomatie.

L'état des lieux montre que les migrations dans la région sont en amont et en aval des crises socio-politiques. Depuis plusieurs décennies, ces crises provoquent, sous-tendent, et rendent indispensables les migrations au point qu'elles sont devenues plus que de simples déplacements ; c'est un véritable mode de vie des populations de la région qu'il est difficile voire impossible, d'empêcher de nos jours. Si la migration est un défi à relever, il constitue en outre un facteur d'intégration régionale pour les pays identifiés ci-dessous.

Les particularités des États de la région

L'instabilité de la région reste la conséquence des problèmes sectoriels internes des États, qui n'ont pas été ou ont été mal négociés ou non résolus. Chaque État a contribué soit positivement soit négativement à la situation qui prévaut actuellement.

Le Rwanda

Avant la colonisation, le Rwanda était un empire hautement structuré et les conflits ethniques étaient de basse intensité, contenus dans la limite du supportable. La période coloniale a par contre été marquée par des

perturbations sociales profondes dues aux tentatives de contrôle socio-économique et politique du colonisateur. En 1934, le colonisateur a renoncé aux fermes, et les fermes des Hutus, Tutsis et Twas changèrent leur connotation socio-économique pour prendre une connotation tribale. Au demeurant, quatre temps forts caractérisent le pays des mille collines : la période précoloniale, l'ère coloniale, la révolution sociale Hutue et enfin, la prise du pouvoir par l'APR en 1994.

L'animosité créée entre les Hutus et les Tutsis avant et pendant la période coloniale prévalut tout au long de l'évolution politique pour enfin donner lieu à la catastrophe - le génocide de 1994. Le génocide accentua la haine et polarisa à l'extrême les divergences entre Tutsis et Hutus. De nos jours, le Rwanda fait face à de nombreux problèmes : problème identitaire, problème sécuritaire à l'intérieur et aux frontières, problèmes liés à l'unité et à la réconciliation nationale. Cette dernière question concerne le passé, le retour des réfugiés, le bon voisinage avec la RDC, le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda et enfin l'assouplissement du régime politique. Ces problèmes, qui ne sont pas encore résolus de façon efficace, continuent à représenter une menace pour la région avec une possibilité de nouvelles violences qui jetteraient une fois de plus des milliers de personnes sur les routes de l'exil, dans des camps de réfugiés, bref dans des migrations forcées. Le cas des FDLR reste pathologique pour la paix et la sécurité dans la région. Ces réfugiés Hutus du Rwanda installés depuis 1994 à l'est de la RDC constituent une exception par rapport à l'ensemble des réfugiés. Comme c'est une milice, les FDLR sont désormais source d'insécurité et d'instabilité et constituent « l'épine » dans le talon de la paix régionale. L'opinion publique s'inquiète d'une répétition de l'histoire avec leur retour éventuel au Rwanda en vue de conquérir le pouvoir comme ce fut le cas du FPR en 1994 en Ouganda. Si le droit des exilés de rentrer chez eux est reconnu c'est uniquement de façon pacifiste et conformément au droit international humanitaire.

Le Burundi

Comme au Rwanda voisin, l'évolution politique du Burundi reste marquée par le problème identitaire entre Hutus et Tutsis - deux ethnies prédominantes. L'ethnicité a surtout été exploitée par le colonisateur belge à des fins colonialistes en partant du principe de diviser pour mieux régner. Depuis le début des années 60, le conflit burundais se nourrit de son environnement immédiat. Le massacre des Tutsis du Rwanda en 1959 a créé une psychose chez les Tutsis du Burundi qui ont fondé sur cet événement leur stratégie sécuritaire. De nos jours, cette approche continue d'être exploitée par des acteurs

politiques et autres leaders à des fins politiques et pour des intérêts tout à fait personnels.

L'élan démocratique engagé depuis la décennie 90 a connu des soubresauts au Burundi : coups d'État, assassinats politiques, guerre civile, massacres, etc. Le Burundi est le pays de la région qui a eu depuis les années 90 le plus de présidents et, pour la plupart, ils ont accédé au pouvoir sans respecter le jeu démocratique. Battu démocratiquement dans les urnes en juin 1993, le major Pierre Buyoya est revenu au pouvoir à l'issue d'un nouveau coup d'État en juillet 1996. Après l'assassinat du président Melchior Ndadaye et la mort de Ntaryamira en compagnie du président rwandais Habyarimana en avril 1994, Sylvestre Ntibantunganya a été au pouvoir de 1994 jusqu'à sa chute, le 25 juillet 1996. Il y a ensuite eu une guerre civile qui s'est arrêtée avec les négociations d'Arusha, Dar es Salam et Prétoria, et la signature des Accords d'Arusha et de l'Accord global de cessez-le-feu. Puis, durant la période de transition, le pouvoir a été détenu par Buyoya suivi de Domitien Ndayizeye. Après la transition, l'ancien mouvement armé CNDD-FDD, devenu entre-temps parti politique, est arrivé au pouvoir avec son leader Pierre Nkurunziza. Au pouvoir depuis 2005, le troisième mandat du président Nkurunziza a été très contesté et vu comme un volte-face par rapport aux accords de paix d'Arusha conclus le 28 août 2000 entre les leaders Burundais. La contestation autour de la candidature de Nkurunziza pour les élections de 2015 a plongé le pays dans une énième crise politique et, une fois de plus, des milliers de personnes ont pris le chemin de l'exil. Il en ressort le tableau que voici pour le Burundi : crise de légitimité politique, relations tumultueuses avec le Rwanda voisin, déplacés internes et réfugiés dans les pays voisins, crise identitaire entre Tutsis et Hutus, incertitude du lendemain pour la population.

L'Ouganda

Le régime du président Museveni est considéré comme l'un des plus longs règnes en Afrique subsaharienne. En février 2016, l'homme fort de Kampala fut une fois de plus réélu pour un cinquième mandat. L'absence d'alternance politique serait à la base de controverses dans un système démocratique de façade. Les dissidences internes et l'émergence des groupes rebelles comme la LRA et l'ADF-NALU sont l'une des conséquences dans cet accord politique. Les bases arrière installées à l'Est de la RDC par ces groupes ont accentué l'insécurité dans ce pays.

La Tanzanie et, dans une moindre mesure, la Zambie, sont des « terres d'asile » qui accueillent et

hébergent des masses des réfugiés. Dar es Salam, Arusha, Lusaka, Kampala entre autres, ont en plus le privilège d'accueillir des sommets menant à des accords conclus entre belligérants. Néanmoins, on considère que Kampala a soutenu le FPR dans la prise du pouvoir au Rwanda, ainsi que mouvement rebelle congolais M23, en jouant le rôle de médiateur entre ce groupe rebelle et le gouvernement congolais. Kampala a aussi joué le rôle de médiateur dans la crise burundaise liée au troisième mandat du président Nkurunziza, etc. Dans une logique avérée de « grand frère », Kampala s'affiche à la fois comme sapeur-pompier et pyromane. Cette double casquette atteste des attitudes d'ingérence et d'alliance que développent généralement les leaders de la région face aux enjeux géostratégiques des Grands Lacs.

La République Démocratique du Congo

Depuis la guerre de l'AFDL en 1996, les violences et guerres récurrentes entraînent une situation d'instabilité qui perdure malgré la multitude d'acteurs impliqués dans le processus de paix. L'implication des pays voisins, notamment le Rwanda, l'Ouganda et dans une moindre mesure le Burundi, donne à ce conflit une portée régionale.

La grande vague des réfugiés à signaler est celle des Hutus du Rwanda accueillies à l'issue du génocide de 1994. L'ethnie Hutue constitue la majorité des réfugiés qui réussirent à traverser la frontière congolaise. Il faut noter que de nombreux membres des ex-Forces armées rwandaises étaient parmi ces réfugiés avec leurs armes et bagages. Même si la RDC (Zaire à l'époque) en accueillit le plus grand nombre, les autres pays voisins furent aussi submergés par le flot de réfugiés rwandais. Dans le Kivu, les ex-FAR s'organisèrent en milice et devinrent ainsi une source d'insécurité. La situation en RDC présente plusieurs défis à relever : la persistance des milices et autres forces négatives, la porosité des frontières de l'Est qui permet la présence de milices transfrontalières (LRA, ADF/NALU, FDLR, FNL), l'indolence du pouvoir de Kinshasa face au processus de paix, etc.

Le phénomène migratoire et l'intégration régionale

Le Lexique des sciences sociales qualifie de migration « un déplacement volontaire d'un groupe d'individus quittant leur pays définitivement pour une longue durée en général dans l'espoir de trouver du travail ou un lendemain meilleur ». Cette définition se distingue de la migration forcée, due à la guerre et à d'autres contraintes et pour laquelle on enregistre souvent des flux massifs des populations.

Les chercheurs établissent un rapport étroit entre la migration et l'intégration des États. L'Occident l'a compris et a réussi à assurer des regroupements au milieu du siècle passé. La région des Grands lacs doit aussi faire le lien sachant que la croissance et le développement des nations africaines en dépendent. Dans sa publication, Miiitany (1966) estime que les États sont incapables d'assurer seuls la sécurité et le bien-être de leurs citoyens. À travers l'intégration, les pays tentent de faire face à la crise économique, politique, humaine et culturelle, etc. Le phénomène d'intégration en Afrique est souvent interprété à partir de la théorie de l'union douanière qui se base sur l'abolition des barrières et qui doit aboutir au libre-échange pour les transactions économiques et commerciales. Mais cela n'est qu'un des facteurs pouvant favoriser une migration profitable à la région.

Le phénomène migratoire dans la région

La migration est multiforme et multidimensionnelle. Elle peut être organisée, légale ou issue des glissements des populations et des déplacements massifs des populations. L'instabilité généralisée et le climat d'insécurité dans la région depuis deux décennies ont donné lieu à des déplacements massifs des populations à l'intérieur et au-delà des frontières nationales. Cette particularité de la région fait de la migration un phénomène unique en son genre, les flux humains s'y croisent dans tous les sens. Le contrôle du phénomène migratoire est un impératif social sur lequel doivent se fonder les politiques gouvernementales pour l'intégration et la paix durable de la région, et cela en dehors de la migration forcée qui reste prépondérante. À ce type de migration, on doit ajouter la migration légale et le petit commerce transfrontalier.

La migration légale

Le caractère légal de la migration se fonde sur le fait que le migrant respecte les règles en vigueur dans le pays d'accueil ; les lois, les règlements, les procédures relatives au séjour d'un étranger. À l'opposé, on distingue la migration illégale, clandestine ou irrégulière. La migration légale est justifiée par la recherche d'un « mieux-être » ou d'un « mieux faire » : travail, études, business, etc. Il y a des considérations d'ordre social et économique qui poussent une personne à émigrer, c'est-à-dire à quitter son pays et rechercher des conditions plus humaines ailleurs. Les pays du Moyen-Orient et ceux du golfe Arabo-Persique sont devenus une zone d'immigration, attirant de plus en plus de travailleurs dans le secteur du bâtiment qui est financé par les recettes pétrolières (Ling, 1984; Azeez et Begum, 2009). Les flux migratoires partent généralement du sud

vers les pays du nord ou les pays industrialisés. Qualifiés de pays non industrialisés, les pays de la région des Grands Lacs ne sont pas attractifs pour l'immigration. Cela explique le quota dérisoire des migrants légaux qui leur correspond.

La migration forcée

L'afflux de plus d'1 million de réfugiés en 2015 en terre européenne est la conséquence directe de la crise arabe survenue en Syrie, en Afghanistan, en Libye, en Irak, et au Yémen ainsi que de l'instabilité africaine causée par les conflits ou le terrorisme comme dans la région du Sahel avec le groupe Boko Haram. Avec cet afflux incontrôlé, le monde est en train de traverser une des plus grandes crises humanitaires jamais vécues depuis la deuxième guerre mondiale. Les victimes émigrent parce qu'elles n'ont pas d'autre choix pour rester en vie ou préserver leur liberté. Le génocide Rwandais de 1994, les guerres récurrentes en RDC depuis 1996, l'instabilité politique au Burundi, la longévité au pouvoir du président Museveni offrant un semblant de démocratie en Ouganda, sont autant de facteurs de la migration forcée (déplacements internes et réfugiés) que la région enregistre au quotidien. Pour le seul cas de la RDC on comptabilise plus de 3 millions des réfugiés Hutus venus du Rwanda après le génocide ainsi que plus de 6 millions de morts et 3.5 millions des déplacés en RDC à la suite des deux guerres du Congo dans lesquelles les pays voisins étaient très impliqués.

Le petit commerce transfrontalier

La gestion des frontières offre l'opportunité aux populations environnantes de pratiquer le petit commerce qui est de plus, devenu une pratique légale dans les pays de la région. Selon Titeca et Kimanuka (2012), le petit commerce transfrontalier est toute activité transfrontalière commerciale génératrice de revenus tant que la valeur des transactions commerciales journalières ne dépasse pas 100 dollars américains par commerçant. Ce type de commerce permet à la population de survivre et a un impact majeur sur l'intégration économique et sociale des pays de la région si nous prenons en compte les flux de commerçants et les marchandises transitant par les bureaux de douane.

Rappelons que les conflits et les violences ont accentué la pauvreté et ont accru le taux de chômage. Le petit commerce est un chômage déguisé et utilisé comme un palliatif en l'absence d'opportunités plus fiables et plus lucratives. Les postes frontaliers de Cibitoke, Kavinvira, Arua, Kamembe, Gisenyi-Goma, etc, enregistrent au quotidien des flux importants de

Site	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (4) ÷ (1)		
	Nombre de jours de pointage	Nombre de pers. à l'aller	Nombre des pers. au retour	Total des pers.	Moyenne des pers. par jour	Taille moyenne des ménages	Nombre des pers. dépendant de ce petit commerce
Bukavu	14	1 554	31 460	33 014	2 358	7,8	18 394
Uvira	14	2 520	4 006	6 526	466	7,4	3 449
Cibitoke	14	708	531	1 239	89	6,7	593
Arua	14	1 488	1 514	3 002	214	6,5	1 394
Ensemble	14(moyen)	6 270	37 511	43 781	3 127	7,2	22 514

Source : *International Alert (DRC)*, septembre 2012

personnes et de marchandises. Ce commerce porte sur les produits agricoles et manufacturés : lait caillé, viande de bœuf, poulet, légumes, poisson frais et fumé, fretins, céréales, fruits, cosmétiques, pagnes, etc. La régulation de ce commerce par l'État, en termes de paiement des droits de douane et autres redevances, atteste de la légalité de l'activité. Le petit commerce a également un impact direct sur les recettes publiques, le vécu des populations, le revenu des agriculteurs, la socialisation et l'intégration des communautés. Ci-dessus, un échantillonnage du nombre de personnes dépendant du petit commerce transfrontalier.

Ce tableau indicatif révèle ce qui suit :

- Les cinq postes frontaliers sont juste un échantillon. Ils n'ont pas par conséquent la même importance au regard des flux humains et des marchandises ;
- Le chiffre total à la sortie est largement supérieur au total à l'entrée. Ceci sous-entend que, pour une raison ou une autre, la fréquence n'est pas la même dans un sens et dans l'autre ;
- Le total des personnes dépendant de ce commerce pour les cinq postes est évalué à plus ou moins 46 344 personnes réparties de part et d'autre des frontières.

En tout état de cause, le marché transfrontalier offre comme avantage la compensation sur des produits que le pays A n'a pas mais qu'on retrouve au pays B et vice versa. Dans ce commerce, la balance pèse moins sur la RDC. Ce vaste pays reçoit plus qu'il n'offre aux voisins que sont le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie.

La politique migratoire et l'intégration régionale

Dans sa campagne pour la salubrité de la ville de Goma en janvier 2016, le maire de la ville a pris une série de mesures dont l'une consistait à transférer

tous les vendeurs à la sauvette vers le marché de Kahembe situé à plus ou moins 3 kilomètres du centre-ville. Au regard de cette mesure, qualifiée de punitive par la catégorie visée, une vendeuse du marché Biréré-Mosquée a déclaré : « Nous ne bougerons pas d'ici. Comment est-ce que l'autorité doit vouloir sacrifier ses fils et filles et ménager les vendeuses rwandaises qui viennent envahir nos rues et avenues ? » Un couturier modéliste ayant longtemps évolué à Kigali, décida de retourner au pays et s'installer à Bukavu (RDC). Très ému, le styliste fit cette confession : « Il fallait à tout prix que je rentre chez nous ! Les conditions de travail au Rwanda ne sont pas favorables aux étrangers ! Les taxes et surtout le mépris des Rwandais vis-à-vis des congolais, cela fait parfois révolter (...) Malgré la qualité de mon travail, je ne pouvais pas prospérer ».

Ces deux cas laissent entrevoir une image négative du phénomène pour la région. La vendeuse trouve que l'immigré serait la cause de son malheur, quant au couturier, il pointe du doigt le pays d'accueil. Dans les deux cas, la soi-disant victime voit le mal dans l'autre qui est soit l'individu soit l'institution (l'État). Cette perception erronée ou travestie est juste un aspect des défis liés à la migration dans la région. Elle est en partie la conséquence des stéréotypes et préjugés qu'ont les individus et les communautés.

Les stéréotypes et préjugés se dressent notamment comme des barrières à l'intégration sociale des migrants qui doivent se faire accepter dans leur nouvel environnement social. Ils doivent faire corps avec leur environnement social dans le pays d'accueil. Aussi, nous proposons une approche inductive. Selon cette approche, on conditionne l'intégration des pays de la région à l'intégration sociale des migrants. Ces derniers sont en l'occurrence un catalyseur qui contribue à l'intégration politico-économique et à l'intégration socio-culturelle.

Le flux des migrants et l'intégration économique

Il y a un rapport étroit entre les flux migratoires et les flux commerciaux. Ces flux profitent à la fois au pays d'émigration et au pays d'immigration. Les flux des migrants sont directement proportionnels aux flux commerciaux représentés par le volume des marchandises (voir le tableau). C'est à partir de ces données qu'on affirme que l'intégration politique et économique de la région dépend des migrants et des flux commerciaux qui engendrent les capitaux. Les commerçants de Kigali, de Bujumbura ou de l'Est de la RDC font des économies en allant chercher des produits à Kampala ou à Dar es Salam.

La migration est un important facteur d'accroissement de la population pour le pays d'accueil. Il est, en outre, un facteur d'accroissement économique et de développement. Les pays industrialisés sont visés comme pays de prédilection ou l'eldorado des migrants en provenance des pays du Sud. Par exemple les préparatifs aux coupes du monde de 2018 et 2022 font que les pays organisateurs, la Russie et le Qatar, se tournent vers les pays pauvres d'Afrique et d'Asie où la main d'œuvre est bon marché. Mais, les marchés africains, spécialement ceux de la région des Grands Lacs, ne sont pas très prisés car économiquement trop pauvres. Ils offrent très peu d'opportunités aux migrants. Le Rwanda et le Burundi sont très exigus et la RDC, bien que potentiellement riche, est réputée vierge et sous-exploitée. Les frontières communes de ces États incitent parfois les individus à émigrer chez le voisin immédiat sans transiter par d'autres pays. Les frontières communes offrent certains avantages aux migrants.

S'agissant du parcours, il y a un gain de temps, d'énergie, et de moyens et même l'avantage de contourner certains aléas. Par exemple, des pays comme le Zimbabwe et le Mozambique comptent le plus d'immigrés en Afrique du Sud pour la simple raison qu'ils sont limitrophes. Cette proximité conduit à la fréquence des flux de migrants. Le phénomène de migration est aussi favorisé par des activités culturelles comme le sport, l'art, la musique, etc. Par exemple, le Championnat d'Afrique des nations qui s'est tenu au Rwanda en janvier 2016 a fait que les villes rwandaises ont été envahies par des congolais et des citoyens d'autres pays de la région pendant la période des matchs de football. Les déplacements se font également dans l'optique de rechercher de bons services de santé ou d'éducation. L'hôpital King Fayçal de Kigali reste une référence qui attire beaucoup de patients de la région. Les universités ougandaises sont prisées par les chercheurs et étudiants congolais qui

sont attirés par la renommée et la qualité de ces universités mais aussi par le souci de parfaire la langue anglaise.

Dans la région des Grands Lacs, les migrants illégaux, les sans-papiers, les demandeurs d'asile et même les réfugiés semblent être stimulés par la porosité des frontières, notamment pour les congolais. Ces migrants irréguliers bénéficient parfois du concours de passeurs.

Les valeurs communes partagées par les ethnies transfrontalières concourent à l'intégration des immigrés. La frontière entre la RDC et la Zambie voit des natifs Bemba porter parfois la double nationalité. Les administrations des États respectifs de la région ont des difficultés à relever le défi pour cette catégorie de population, notamment du côté congolais où les services de migration ne fonctionnent pas efficacement.

Le rapatriement de fonds

Depuis l'enlèvement du rand sud-africain au milieu de l'année 2015, les membres de la grande diaspora zimbabwéenne, évaluée à plus de 2 millions de personnes installées en Afrique du Sud, transfèrent de moins en moins d'argent au Zimbabwe, un pays dont l'économie a du mal à reprendre depuis la crise agricole de l'an 2000. Ce constat est sans équivoque. La migration est un indicateur d'accroissement et de développement économique d'un pays à partir du principe des vases communicants. Ce principe veut que le pays dit nanti déverse son surplus dans celui qui est dit dépourvu. L'immigration aide à compenser les déficits du pays d'origine par les transferts de fonds et de capitaux comme le montre le cas des zimbabwéens vivant en Afrique du Sud.

Autrefois considéré comme le « grenier de l'Afrique australe », le Zimbabwe a souffert de la crise de l'an 2000 qui a détruit les fondements de son économie et a poussé des milliers de migrants sur le chemin de l'exil vers l'Afrique du Sud. Les zimbabwéens émigrent vers l'Afrique du sud voisine à la recherche de travail pour survivre. Les exemples similaires sont légion en Afrique et dans le reste du monde. Le niveau des transferts opérés par l'immigré dépend à la fois de ses possibilités, c'est-à-dire de son revenu et de la partie qu'il épargne, et de sa motivation à rapatrier ses économies dans son pays d'origine. Certains chercheurs se montrent sceptiques sur le rapport de cause à effet entre le transfert des capitaux et le développement et trouvent que les transferts d'argent exercent plutôt un effet défavorable sur la croissance économique (Chami et autres, 2003). Pour ces auteurs les transferts des capitaux sont un pari risqué. Néanmoins, du fait de son activité dans le pays d'accueil l'immigré participe à la

construction et au développement du pays d'accueil. De plus, en effectuant des transferts de fonds, l'immigré aide ses concitoyens et contribue à l'émancipation de son pays. Du fait du nombre de transferts et du nombre d'immigrés, le volume des capitaux amassés devient parfois considérable. D'après des estimations de 2002, les envois de fonds par les migrants auraient représenté 1.3 % du PIB pour l'Afrique subsaharienne. Bien qu'on ne connaisse pas le taux pour la région des Grands Lacs, on sait que ces envois constituent un apport très important aux économies des pays d'origine qui sont connus pour avoir un faible revenu. Ils ne sont pas industrialisés et donc, incapables d'offrir de grandes opportunités aux immigrés à la différence des pays du Nord.

Les organisations régionales dans l'équation des migrations

Par pallier les problèmes politiques, économiques et sécuritaires de la région des Grands Lacs, les pays se sont rassemblés dans des organisations régionales. La RDC, le Rwanda et le Burundi appartiennent à la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) alors que le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la Tanzanie sont réunis dans la Communauté Est-Africaine (CEA). L'intégration politique nécessite la création d'un centre décisionnel institutionnel ayant un pouvoir sur les États membres avec une compétence supranationale. L'intégration économique se doit de créer un ensemble économique nouveau qui suppose des normes juridiques régulant les flux des migrations. À travers l'instauration du laissez-passer notamment, la CEPGL a introduit une citoyenneté régionale pour certaines catégories professionnelles, telles que les commerçants, les professions libérales et les hauts fonctionnaires. La CEPGL et la CIRGL sont des réponses à la situation économique et politique qui méritent d'être consolidées. Les deux organisations mettent l'accent sur la promotion et l'intensification des échanges commerciaux et la circulation des personnes et de leurs biens. Ainsi ces organisations régionales sont en mesure de jouer un rôle plus important dans l'organisation, la régulation et le suivi des processus de migrations afin d'en diminuer les effets négatifs.

L'intégration socio-culturelle

La dimension culturelle est prépondérante dans la socialisation et l'intégration des individus et des communautés. Il s'agit d'un facteur incontournable pour les peuples vivant dans la région des Grands Lacs. Selon la logique de Gounelle (1997) la culture est un ensemble cohérent et coordonné de systèmes de

valeurs et de croyances, de caractéristiques d'une société ou d'un groupe social permettant l'affirmation de son identité, la place et le rôle de la culture dans toute société.

Les conflits et la crise dans la région seraient en partie liés aux stéréotypes et préjugés qu'entretiennent les groupes ethniques et les communautés vivant dans cet espace géographique, comme nous l'avons déjà relevé. La théorie de la justification du système, développé par Jost et Banaji (1994) montre que le système social se maintient et se perpétue grâce aux stéréotypes sociaux utilisés par les groupes pour maintenir le *status quo* en dépit des inégalités. Les stéréotypes renforcent de manière rassurante le sentiment d'appartenir au groupe. Toutefois les stéréotypes sont considérés comme des interactions négatives entre individus. Des questions fondées essentiellement sur les stéréotypes et les préjugés sont : l'accaparement des terres et le pillage des ressources naturelles, l'impunité et la corruption dans les États de la région, une éducation basée sur la méfiance et le dénigrement de l'autre, le non-respect des droits de l'homme, les violences et les frustrations qui attisent le complexe d'hégémonie, etc.

À l'opposé, il y a dans la région des facteurs qui favorisent la cohabitation pacifique entre les communautés. Il s'agit de la proximité géographique, des mariages transfrontaliers, des échanges commerciaux, de la circulation des personnes, de l'usage de langues presque communes, etc. Ainsi les Bashi du Sud-Kivu se considèrent cousins des Tutsis du Rwanda. Les Tutsis et les Hutus partagent une langue commune. La frontière (arbitraire) datant de l'époque coloniale sépare les Nande de leurs frères Kasese en Ouganda. Les mariages interethniques entre les Hutus au Nord-Kivu et les autochtones Hunde, Nande et Nyanga, les Barundi établis dans la plaine de la Ruzizi dans le Sud-Kivu, les Banyamulenge en provenance du Rwanda intégrés dans le territoire de Fizi au Sud Kivu-RDC, sont autant de faits palpables qui attestent des possibilités presque illimitées qui existent pour promouvoir l'intégration régionale.

La sociologie des groupes offre trois possibilités au point de rencontre entre deux cultures : soit la culture A absorbe la culture B, soit B absorbe A, soit A et B cohabitent, se disputent, s'acceptent. Cette dernière possibilité semble refléter le contexte social des communautés susmentionnées, l'une n'arrive pas à supplanter l'autre. Il y a là une sorte d'acceptation mutuelle soutenue par la solidarité organique. Dans cette solidarité, la cohésion sociale se fonde sur la différenciation et sur l'interdépendance des individus. Cela favorise la division du travail et un

consensus général se dégage, ce qui permet à la société de réfuter des divisions pluralistes, d'être et de rester unie et de parvenir à répondre à la logique de « l'unité dans la diversité » qui conduit à l'intégration. Il s'agit d'une stratégie qui part de la base vers le sommet et dont on se sert notamment pour consolider la paix dans des pays post-conflit dont ceux de la région des Grands Lacs.

Conclusion

La région des Grands Lacs reste une particularité africaine. Les conflits caractérisent certains des États membres et l'instabilité continue de marquer cet espace où se rencontrent trois aires géographiques, l'Afrique centrale, celle de l'Est et l'Afrique australe. Pour la région des Grands Lacs, le concept de migration se divise en migration légale, migration forcée et en petit commerce transfrontalier. Ce commerce est qualifié de substantiel pour les populations frontalières. Il est important de noter que parmi ces trois types de migration, la migration forcée est prépondérante à cause principalement de l'instabilité qui caractérise cette région. La région est caractérisée par des flux migratoires importants que ce soit sur le plan régional, continental ou international.

La CIRGL réunit 11 membres régionaux parmi lesquels 4 dont le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la RDC se caractérisent par des crises socio-politiques récurrentes. Ils sont à la fois des pays d'immigration et d'émigration, des pays à faible revenu, faiblement ou non industrialisés par rapport aux pays du Nord. Par conséquent, ils offrent peu d'opportunités aux immigrés qui sont à la quête d'un mieux-être ou de sécurité. Dans cette synergie d'intégration, la RDC est le maillon faible du groupe. Ce vaste pays est très riche en ressources naturelles mais il produit peu et consomme beaucoup, notamment des produits agricoles, d'élevage et manufacturés.

Enfin, il est important de souligner que l'intégration régionale par l'immigration n'est possible que par l'intégration sociale des immigrés dans les pays d'accueil, suivant l'approche inductive. L'intégration politique, économique et socio-culturelle est un processus très important qui peut aider dans la stabilisation de la région des Grands Lacs. Les bases pour la réussite de l'intégration se trouvent dans les ensembles régionaux dont les différents pays sont membres. Une fois que ces ensembles fonctionneront comme il se doit, les migrations ne seront pas le résultat des conflits mais elles viendront répondre à des besoins plus économiques et culturels en favorisant le développement de la région.

Références

1. Azeez A. & Begum M. 2009. Gulf Migration, « Remittances and Economic Impact », Mangalore University. Journal of Social Science. Vol.20(1): 55-60.
2. Chami, R., Fullenkamp, C. et Jashiah, S. (2003), *Are Immigrants Remittance Flows a Source of Capital for Development ?*, International Monetary Fund Working Paper n° 03/189, Washington, DC, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2003/wp03189.pdf>.
3. Gounelle, M. (1997), « Relations internationales », Dalloz, Paris, p.77.
4. Gemdek (1994), *L'intégration régionale dans le monde : Innovation et rupture*, Karthala, Paris, 1994.
5. Harris, G. (2004), « Achieving Security in Sub Saharan Africa : Cost effective alternatives to military », ISS, Pretoria.
6. Hona, F., cité par Marysse et Reyntjens; in Marysse, S. et Reyntjens, F. (1999), *L'Afrique des grands lacs, l'Harmattan*, Paris, p.337.
7. Huan-Ming Ling, L. (1984), « East Asian Migration to the Middle East causes, consequences et considerations », *The International Migration Review*, vol. 18, n° 1, 1984, pp. 19-36.
8. Jost T.J. & Banaji M.R. 1994. The role of stereotyping in system-justification and the production of false consciousness. *The British Journal of Social Psychology*. Vo.33 (1). Pp. 1-27.
9. Marysse, S. et Reyntjens, F. (1999), *L'Afrique des grands lacs, l'Harmattan*, Paris.
10. Mututala, B.M., Les migrations en Afrique Centrale : Caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région, UNIKIN, Kinshasa, <https://www.imi.ex.ac.UK/events/migration/lututala.pdf>.
11. Shyaka, A. et Rumbesa, F. (2004), *Afrique des grands lacs : sécurité et paix durable*, Université nationale du Rwanda, Butare.
12. Titeca, K. et Kimanuka, C. (2012), *Marcher dans l'obscurité : le commerce informel transfrontalier dans la région des Grands Lacs*, International Alert, https://www.researchgate.net/profile/Kristof_Titeca/publication/262014022_Marcher_dans_l%27Obscurite_Le_commerce_informel_transfrontalier_dans_la_region_des_Grands_Lacs/links/00b495366a7175d95f000000/Marcher-dans-lObscurite-Le-commerce-informel-transfrontalier-dans-la-region-des-Grands-Lacs.pdf.
13. Tshiyembe, M. (1999), « Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs », *Le Monde diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/1999/01/TSHIYEMBE/2655>.
14. Zoll, R. (2001), « Défi de la solidarité organique : Avons-nous besoin des nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale », *Revue du MAUSS*, 2001/2002, n° 18, pp. 105-118, <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2001-2-page-105.htm>.

LES MÉDIAS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS : SOURCE DE CONFLIT OU DE RÉCONCILIATION ?

Fidélité Ishatse

Introduction

La région des Grands Lacs est l'une des parties de l'Afrique subsaharienne qui reste encore paralysée par des guerres cycliques. Peu après leur indépendance dans les années 60, les trois pays de la région (Burundi, Rwanda et RDC) ont commencé à sombrer dans la violence. Les violences les plus meurtrières et les plus sauvages qu'a connues la région des Grands Lacs ont eu lieu dans les années 90 et après. Nous citerons par exemple :

- Les coups d'État successifs, suivis de la guerre civile au Burundi, et le génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994.
- La guerre de 1996 qui a conduit au renversement du président Mobuto et qui a été suivie par la création de la République Démocratique du Congo (RDC). Cette guerre a aussi été marquée par le massacre des Hutus rwandais qui avaient trouvé refuge sur le sol congolais.
- Des armées étrangères attaquèrent la RDC en 1998.

Au cours de ces violences les médias ont toujours joué un rôle de premier plan. Il serait erroné de les considérer comme des acteurs neutres. Certains ont choisi de

prendre la voie de la guérilla en jetant de l'huile sur le feu, tandis que d'autres ont opté pour jouer le rôle des pompiers. Bien que l'eau ait coulé sous les ponts, l'implication des médias dans les conflits, positivement ou négativement, est un phénomène qui caractérise de nos jours la région des Grands Lacs.

Les médias étant l'ensemble de tous les moyens de transmission de l'information, ils ont un rôle à jouer dans la formation de l'opinion publique. Leur force réside dans le fait qu'ils servent de cadre d'expression. L'impartialité dans le journalisme est plus un principe qu'une réalité : « Aucun journaliste ne peut être complètement objectif. Les journalistes, comme tout un chacun, portent en eux les valeurs de leur pays natal, leur religion et leur groupe ethnique, ... quand une menace violente pèse sur une société, les médias prennent parfois parti ». (Howard, 2004). Selon leurs orientations, les journalistes peuvent contribuer à la guerre ou à la paix. La région des Grands Lacs a connu des médias œuvrant pour la haine ou pour la réconciliation.

La place et l'état des lieux des médias dans la région des Grands Lacs

Les médias dans la région des Grands Lacs occupent une place importante, surtout la radio car : « la radio étant le

médium africain au taux de pénétration le plus élevé, il s'agit d'un des moyens les plus efficaces pour faire passer un message à la population. Sans télévision, les populations locales se fidélisent facilement aux programmes radiophoniques et d'autant plus aux fictions, plus divertissantes, puisqu'il s'agit d'un des seuls loisirs disponibles dans les zones rurales » (Howard 2004). Le paysage médiatique a beaucoup évolué avec l'épanouissement de médias privés. Les radios connaissent plus de visibilité que les journaux. Suivant leur rôle traditionnel, celui d'informer, les médias éduquent la population et servent de cadre d'échange et d'expression. Cependant la liberté d'expression n'est pas un acquis dans la région. La RDC se démarque du Rwanda et du Burundi s'agissant de la situation de la liberté de la presse. Le Burundi se plaçait avant le Rwanda mais les récentes événements du putsch le 13 mai 2015 (fermeture des quatre chaînes privées les plus populaires), a remis en cause les timides tentatives vers l'acquisition de la liberté de la presse. Au Rwanda, la presse est muselée, la peur des représailles fait que l'autocensure prime sur le journalisme professionnel.

Médias et conflits

Les médias ne sont pas des entités isolées, ils font partie de la société et d'une manière ou d'une autre la dynamique sociale les touche également. Les personnes qui travaillent dans ces entreprises de presse sont à la fois des victimes des conflits, des responsables de violences, ou encore des parents, amis et voisins. En ce moment, la neutralité face aux conflits est remise en cause. La région des Grands Lacs est connue pour les violences cycliques qui y ont lieu depuis 1990 notamment. Il faut souligner que les médias ne sont pas restés neutres. Dans ces situations de crise, les campagnes de désinformation et de propagande sont utilisées pour mobiliser les foules et pour tromper l'ennemi. L'implication des médias dans les conflits de la région est évidente dans le passé mais aussi dans l'actualité. Les médias préparent et contribuent parfois au déclenchement de guerres sanglantes. Cette implication « est souvent marquée par l'absence du recul des journalistes qui se contentent souvent de rapporter des rumeurs, d'utiliser un ton vulgaire, elle est aussi caractérisée par le déséquilibre de l'information, l'ennemi n'ayant pas voix au chapitre. » (Howard, 2004).

Aperçu du passé Médias de haine

Les trois pays de la région des Grands Lacs que sont le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda, ont tous connu une période de violence dans

laquelle les médias sont devenus des outils de propagande au service des groupes en conflit, contribuant à nourrir la division et la haine. Selon le *Bulletin spécial d'information d'IRIN* :

- Au Rwanda, après la mort d'Habyarimana, lorsque son avion a été abattu le 6 avril 1994, RTLM est devenu un véhicule pour inciter aux massacres qui ont suivi, appelant à la « guerre finale » et à « l'extermination des inyenzi » (cafards). La radiotélévision Mille Collines RTLM a joué un rôle incendiaire incitant au massacre des Tutsis et des Hutus modérés. Suite à ces émissions entre 500 000 et 1 million de Tutsis et de Hutus modérés ont été massacrés.
- En 1998 à Bukavu en RDC, la « Voix du patriote » émettait de façon intermittente dans la région de Bukavu, dans le Sud-Kivu, et les autorités locales l'ont accusée d'avoir incité des attaques dans la ville en décembre 1997. Apparemment gérée par des personnes soutenant les rebelles Mayi-Mayi, la radio serait elle-même soutenue par les ex-forces armées rwandaises (FAR), par les ex-forces armées zaïroises (FAZ), et par la milice Interahamwe. L'émission type appelle la population locale à « s'assurer » que les « visiteurs rentrent chez eux ». Selon elle, « le pays a été vendu aux Tutsis ». Elle appelle les « Bantus » à « se lever ensemble pour combattre les Tutsis », et elle qualifie les Tutsis d' « Éthiopiens et d'Égyptiens », qui ne viennent pas de la région. Les Bantus devraient également « aider leurs frères Bahutu à reconquérir le Burundi et le Rwanda », a-t-il été dit dans une autre émission radiodiffusée.
- Au Burundi, tout comme RTLM, en juillet 1994 une radio burundaise était proche du CNDD, mouvement rebelle de l'époque, et le président Léonard Nyangoma parlait souvent sur les ondes de cette radio. Elle provoquait des frictions parmi les citoyens. Non seulement elle appelait les Hutus à tuer les Tutsis, mais elle était aussi un contrepouvoir des Bahutu en place issus du parti Frodebu. De plus la radio a essayé de diviser les Tutsis entre les « Bahima assoiffés de sang » venant de Bururi dans le sud, d'où de nombreux dirigeants militaires sont originaires, et ceux des autres régions, en détaillant de présumées atrocités qui auraient été commises par les Tutsis sur d'autres Tutsis.

Médias au service de la paix

Les médias de la haine ont abusé de leur influence dans la formation de l'opinion publique. Des professionnels des médias cherchent au contraire à exploiter leur influence d'une façon plus positive dans la région des Grands Lacs.

Après le génocide rwandais, la radiotélévision Mille Collines RTLM, a été considérée au niveau international comme un cas de médias de haine. Des journalistes ont commencé à prendre conscience de l'ampleur des messages de haine et du rôle des médias dans l'accentuation des conflits. Certains professionnels des médias ont pris conscience de l'utilisation des médias pour alimenter la violence, et ils se sont interrogés : pourquoi ne pas utiliser ces médias pour la paix ?

Des initiatives, ont alors été mises en place pour tenter de réparer le mal commis. L'un des exemples les plus emblématiques est la Fondation Hirondelle dont la principale mission est d'informer pour contribuer à la paix.

Dans une interview, Jean-Marie Etter, le fondateur de cette fondation, explique d'où il a tiré l'idée de mettre en place une telle fondation :

« Au départ, c'était une opération de Reporters sans frontières. Mon collègue journaliste Philippe Dahinden se rend au Rwanda au printemps 1994... Il est un des premiers à mesurer l'ampleur du phénomène et à parler de génocide. Et il dit : « On ne peut pas tout simplement revenir chez soi après, et passer à autre chose... Il faut faire quelque chose... » On lui dit : « Quoi ? ». Il répond : « Une radio ! ». On a essayé, en se disant : « Les médecins savent mettre leur compétence au service d'une cause. Nous, nous sommes journalistes, notre compétence en radio, on va la mettre au service des autres, par compassion, par solidarité. » L'étincelle de départ, c'est ça. »

Dans cette circonstance est née la Radio Agatashya (Agatashya, c'est-à-dire hirondelle) à Bukavu dans l'ancien Zaïre, près de la frontière avec le Rwanda. Dans la même logique, la Fondation Hirondelle a également implanté un réseau radiophonique, Radio Okapi, en République démocratique du Congo (RDC). Au Burundi, la radio Umwizero, devenue plus tard la radio sans frontières Bonesha FM, est créée en 1995. L'étincelle, l'acte fondateur de la Radio Umwizero, est venue d'un constat amer : l'ampleur des ravages causés au Rwanda par la tristement célèbre RTLM, la radiotélévision des Mille Collines. « La radio a tué au Rwanda, elle va sauver au Burundi », a dit son fondateur, M. Kouchner.

Ces radios ont beaucoup contribué au rapprochement des communautés éloignées par la guerre sur le plan géographique et émotionnel. Mis à part l'initiative de la Fondation Hirondelle, aussi dans les trois pays, d'autres initiatives locales, régionales ou internationales ont été mises en place. C'est le cas du studio Ijambo fondé par l'ONG américaine Search for Common Ground (spécialisée dans l'élaboration de stratégies de communication et d'information au service de la

« transformation du conflit » et de la réconciliation). Ce studio, a été créé pour promouvoir un journalisme de paix, par le biais de productions radiophoniques.

Implantation du journalisme sensible aux conflits

Le rôle traditionnel des journalistes consiste à donner des informations précises et impartiales. Ce journalisme met le public devant les faits, à lui ensuite de prendre ses décisions. Pourtant les médias ont le pouvoir d'exercer une influence sur la formation de l'opinion publique, et ils ne peuvent pas toujours se croiser les bras. Le courant du journalisme sensible aux conflits prône un journalisme plus responsable et conscient en zone de conflit en considérant qu'un bon journalisme peut souvent mener à la réduction d'un conflit.

Face à la présence de médias de la haine dans la région des Grands Lacs, l'ONG Search for Common Ground a pris les devants en introduisant le courant du journalisme sensible aux conflits. Elle a surtout mis sur pied le studio Ijambo pour le Burundi en 1995, alors que le pays vivait dans un bain de sang. Le studio Ijambo est né en réponse à deux problèmes majeurs qui se posaient à l'époque dans le paysage médiatique burundais : l'éclosion de la haine d'une part, et l'absence de sources crédibles d'information pour la contrer d'autre part. Le studio a pour mission la promotion du dialogue afin de renforcer les capacités des différentes composantes de la population burundaise à gérer les conflits de façon collaborative. Le but est de faire reculer la culture de la haine et de la suspicion, et de faire ressortir chez chaque burundais la part de lui-même qui aspire à la paix sans oser se l'avouer, alors que le pays est en proie à un génocide au compte-gouttes.

Compte tenu du contexte dans lequel se trouvait le Burundi, c'était une tâche difficile mais qui en valait la peine. En offrant son micro à toutes les parties (protagonistes), le studio Ijambo a brisé le tabou sur le caractère réservé des Burundais selon l'adage « *Umurundi aguhisha ko umwanka nawe ukamuhisha ko ubizi* » qui signifie qu'un burundais ne te dira jamais qu'il te hait et toi non plus tu ne lui montreras jamais que tu en es conscient. En outre, avant l'avènement de ce studio les Burundais étaient contraints d'écouter les seules productions de la RTNB (chaîne nationale) dans lesquelles les opposants du pouvoir n'avaient pas de place.

Installation des médias privés

Les années 2000 marquent l'histoire du Burundi en ce qui concerne la multiplication des médias privés, avec notamment l'apparition de deux stations de radio qui

ont ensuite attiré une large audience. Il s'agit de la Radio Publique Africaine RPA et la Radio Isanganiro qui ont vu le jour respectivement en 2000 et en 2002. La première se dit la voix des sans voix tandis que la seconde est guidée par une devise, incluant la réconciliation : « *Inama isumba ingimba* » (c'est-à-dire : le dialogue vaut mieux que la force). Avec cette devise, la radio Isanganiro cherche à réconcilier les Hutus et les Tutsis après plus d'une décennie d'affrontements au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo.

Avec l'installation de ces radios privées, la liberté d'expression a connu une avancée significative. De plus, à un moment donné, les acteurs œuvrant pour la paix ont compris l'influence qu'ont les médias sur la population et ont décidé de les utiliser pour faire passer des messages en faveur de la paix et de la réconciliation. Ils ont noué avec la radio des contrats de partenariat pour la diffusion d'émissions qui sont soit produites par les journalistes de la radio partenaire, soit produites par l'ONG elle-même. Dans tous les cas, la conduite et la réalisation de l'émission tient compte de la volonté du bailleur de fonds. En échange, celui-ci finance la production et paie l'espace de diffusion. C'est d'ailleurs l'une des sources de revenus des médias privés.

Pour illustrer cette évolution des médias de la haine vers les médias de la paix et de la réconciliation, il est intéressant de mentionner le cas de l'émission *InKingi*, produite par le Studio Ijambo. L'émission *InKingi* ? 'Ubuntu (Héros), retrace les actes de justes restés anonymes. Le magazine met en avant le vécu de personnes qui, pendant la période des massacres de 1993 à 1996, ont risqué leur vie pour sauver celle d'une personne de l'autre ethnie. La logique de cette émission était la prise de conscience des méfaits de la généralisation, en montrant que tous les membres de l'autre ethnie ne sont pas des bourreaux. Un autre exemple d'une production pour la paix au Burundi est le feuilleton « *Umubanyi niwe muryango* » (notre voisin est notre famille) qui appelle à une bonne cohabitation entre voisins, après le climat de méfiance qui régnait à l'époque à cause massacres interethniques.

La situation actuelle des médias de la région des Grands Lacs

Longtemps déchirés par des conflits meurtriers dans lesquels les médias ont parfois joué un rôle dramatique, les trois pays de la région des Grands Lacs sont aujourd'hui engagés sur la voie de la pacification et de la reconstruction. Une des démarches entreprises pour favoriser le retour à la paix et la démocratisation au sein des trois États est la restructuration des paysages médiatiques qui s'est imposée comme une nécessité. Les

professionnels des médias au niveau de la région des Grands Lacs ont pris conscience que ce combat les concerne en premier lieu. Ils ont créé des organes formés par des pairs pour s'autoréguler. Ces organes ont un objectif allant dans le sens de l'autocensure entre confrères pour sauvegarder le professionnalisme. Il s'agit de l'Observatoire de la Presse Burundaise (OPB) au Burundi, la « Rwanda Media Commission » (RMC) au Rwanda, et l'Observatoire des médias congolais (OMEC) en RDC.

Au niveau gouvernemental, des institutions pour le contrôle de la presse sont présentes. Au Burundi il y a le Conseil National de la Communication (CNC). Au Rwanda, il y a le Conseil de la Presse (HCP) et la Haute Autorité des Médias (HAM).

« Ces trois instances de régulation sont confrontées à un défi énorme : d'une part, garantir la liberté de la presse dans des contextes où les gouvernants sont peu enclins à lâcher la bride sur le secteur et reviennent fréquemment à la charge pour tancer, voire arrêter ou emprisonner un journaliste, et, d'autre part, contrôler les contenus médiatiques afin de s'assurer du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information alors même que les tensions restent vives et que la menace de violences entre les communautés persiste. » (Frère, 2006).

En outre, des radios qui font de la réconciliation leur ligne éditoriale sont également présentes de nos jours. Des émissions en faveur de la paix sont diffusées, dans la plupart de cas elles sont commanditées et sponsorisées par des acteurs de la paix comme les différentes ONGs.

Nous remarquons aussi le dynamisme des ONGs régionales qui sont engagées en faveur des médias pour la paix. Le Burundi est devenu un véritable laboratoire pour les ONGs qui se préoccupent de « journalisme de paix », c'est-à-dire qui veulent faire des médias des instruments de promotion de la réconciliation. Les budgets annuels des stations sont assez confortables : 240 000 \$ pour Bonesha FM, 430 000 \$ pour Isanganiro, 800 000 \$ pour la RPA. Une grande partie de ces moyens sont réunis grâce au parrainage d'émissions par des bailleurs de fonds et des ONGs présentes localement. Les organisations les plus réputées sont : Search for Common Ground, Benevolencija Grands Lacs, Institut Panos Grands Lacs, Eirene Grands Lacs. Le point commun de ces organisations est de soutenir les médias pour un journalisme de paix, c'est-à-dire sensible aux conflits. Elles le font à travers des formations des journalistes selon les besoins, l'octroi des matériels, la sponsorship de productions pour la paix (des magazines, spots publicitaires, etc). Mais le rôle joué par

ces instances n'est pas sans difficultés, de nombreux défis les guettent.

La RDC par exemple est un pays continent avec un champ médiatique vaste. Lors de la création de la HAM en 2004, il comptait plus de 161 radios et 60 chaînes de télévision qui sont réparties sur 11 provinces. Ainsi le contrôle des médias devient une tâche difficile.

Le Rwanda a une expérience hors du commun. Au cours de la période post-génocide, après le désarroi engendré par la RTLM, la liberté d'expression a été muselée. Toute la presse marche sur des œufs. D'une part elle est observée à la loupe par l'exécutif, d'autre part les professionnels des médias eux-mêmes s'autocensurent de peur de tomber dans les griffes du pouvoir ou parce que le spectre de la RTLM les hante. La liberté d'expression à travers les médias reste confrontée au défi de surmonter le mauvais souvenir du rôle joué par la propagande à la radio. Les professionnels des médias se sentent donc obligés de rester prudents dans un contexte pareil. Au Burundi, les relations entre le CNC et les médias privés les plus populaires comme la RPA, la radio sans frontière Bonesha FM et la radio Isanganiro sont plutôt tendues. Tout a commencé en 2003 lorsque ces radios, dans leur logique de tendre le micro à toutes les couches sociales, sont allées à la rencontre des rebelles. À cause de cette démarche, ces radios sont dans le collimateur du pouvoir. Le CNC est l'émissaire du pouvoir et impose des condamnations et des convocations intempestives à ces radios.

Ainsi les trois instances font face aux mêmes défis dans la région des Grands Lacs. Ils sont aux services d'institutions gouvernementales qui ont du mal à tolérer la liberté de la presse. C'est l'une des raisons qui fait qu'il y a souvent des tensions entre ces instances de régulation et la presse privée. Les instances veulent satisfaire leurs dirigeants tandis que la presse privée veut sauvegarder sa liberté d'expression.

Médias pour la paix, une volonté mais pas un acquis

Dans la région des Grands Lacs, les médias pour la paix restent plus un projet qu'un acquis. Bien que des initiatives existent, il y a encore du pain sur la planche, les médias de la région font face à de nombreux défis. Le journalisme sensible aux conflits va de pair avec la liberté d'expression qui est conditionnée par les conditions de travail. Le point commun de la presse des trois pays est le manque des moyens matériels et de ressources humaines qualifiées.

Afin de trouver des financements, ces médias se fient à des bailleurs de fonds publics et privés. Leur soutien n'est pas toujours désintéressé. Certaines conditions

sont posées en retour et ainsi certains organes de presse se voient dans l'obligation de mettre une croix sur leur indépendance.

L'autre défi que rencontre la presse dans la région est lié au manque de professionnalisme qui est causé par la fuite des cerveaux et le manque de formation :

- La plupart des journalistes qui restent dans les radios de la région des Grands Lacs se forment sur le terrain. Au Burundi par exemple, il n'y a pas d'école de journalisme, mis à part le master professionnel instauré par la chaire UNESCO. Les jeunes qui ont une vocation de journalistes commencent comme stagiaires dans divers médias et sont formés par des pairs.
- Les médias de la région sont comme des pépinières. N'ayant pas un budget propre de fonctionnement, les médias exploitent des journalistes débutants qui sont peu exigeants. Mais une fois devenus senior, ils n'hésitent pas à claquer la porte pour s'aventurer vers des horizons plus prometteurs.

Des erreurs commises sciemment ou involontairement ?

La fiabilité des sources et l'équilibre de l'information sont des concepts qui constituent la pierre angulaire du journalisme professionnel. Cependant, dans le contexte que nous avons présenté, certains journalistes ont du mal à s'approprier ces concepts.

Le manque de choix à cause des mauvaises conditions de travail

Le manque de budget de fonctionnement fait que les journalistes ont un accès à un nombre limité de sources d'informations. Certains sont obligés de se contenter des informations qui sont à leur portée. En outre, la collecte et le traitement d'informations donne du fil à retordre à ces journalistes qui se heurtent au mur de l'incapacité professionnelle liée au manque de formation. De plus, ils sont confrontés à un environnement de travail qui n'est pas favorable avec des sources méfiantes, par exemple ceux qui ne veulent que leurs manigances soient mises à nu, ou ceux qui craignent de fournir les informations qu'ils détiennent car ils redoutent des répercussions sur leur sécurité.

Intérêts personnels au détriment du professionnalisme

Pour chaque média il y a des garants de la ligne éditoriale. Ce sont les directeurs d'entreprise, les rédacteurs en chef pour les radios, et les directeurs de publication dans la presse écrite. La plupart d'entre eux sont des professionnels soucieux de la survie de leur

entreprise de presse malgré le manque des moyens financiers. Certains n'osent pas refuser le « sale boulot » imposé par le bailleur de fonds et d'autres abusent sciemment du micro et de la plume pour servir leurs propres intérêts. C'est le cas des journalistes corrompus qui s'écartent du principe de l'impartialité dans la production de l'information et se prononcent en faveur de l'une des parties au conflit. Dans la région des Grands Lacs, à force, le phénomène de corruption est devenu une habitude normale. Cette pratique courante est connue sous le nom de « igitu » au Rwanda, « coupage » en RDC et « listi » au Burundi. C'est une façon de monnayer le reportage du journaliste au cours de ses fonctions.

Conclusion

Prise dans une série de guerres cycliques, la région des Grands Lacs n'a pas encore retrouvé la stabilité. Tant que la région vivra sous tension, les médias de la haine resteront une bombe à retardement. Nous avons vu, dans les exemples du passé, que le journalisme peut être aussi bien au service de la guerre que de la paix. Si tous les acteurs et décideurs veulent éradiquer les racines des médias de la haine, ils doivent explorer les forces et faiblesses des médias de la région. Il faudrait faire des séances de réflexion avec des professionnels de médias, pour mieux élaborer ensemble des stratégies fiables qui soient capables de pallier les faiblesses et d'exploiter les forces positives, afin que le journalisme sensible aux conflits devienne un acquis.

Références

1. Bientene, P., Problématique du rôle controversé des Médias dans la résolution du conflit en RDC : Analyse critique de l'opérationnalité concrète des médias dits pour la paix.
2. De La Brosse, R., Médias de la haine <http://archiv2.medienhilfe.ch/topics/delabrosse/RSFHaine.pdf>.
3. Dika, P.P., La situation dans l'Afrique des Grands Lacs : Ni paix ni guerre. <http://www.institutidrp.org/contributionsidrp/situation-Grands-Lacs.pdf>.
4. Frère M. S. (dir.) (2005), Médias et Conflits, Editions GRIP.
5. Frère M. S. (2006), « Après les médias de la haine : la régulation en RDC, au Burundi et au Rwanda » Reyntjens & Marysse (dir.), L'Afrique des Grands Lacs. Dix ans de transitions conflictuelles, Annuaire 2005-2006, Paris, l'Harmattan, pp.85-118.
6. Howard R. (2004), Pour un journalisme sensible aux conflits *IMPACTS | International Media Support*.
7. Irin (1998), L'influence des médias de la haine dans la région des Grands Lacs <http://reliefweb.int/report/burundi/linfluence-des-medias-de-la-haine-dans-la-region-des-grands-lacs>.
8. Muhindo Musondoli, C.A. (2010), Problématique des identités nationales dans la région des grands lacs : Cas de la RDC et du Rwanda, Université de Bunia RDC, <http://www.memoireonline.com/12/13/8225/Problematique-des-identites-nationales-dans-la-region-des-grands-lacs-cas-de-la-RDC-et-du-Rwanda.html>.

LA JEUNESSE DE LA RÉGION DES GRANDS LACS FACE À LA MÉMOIRE

Aloys Batungwanayo

Introduction

Le Burundi, la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda font partie de la région de Grands Lacs. L'Est de la RDC et les deux autres pays ont presque les mêmes composantes ethniques. Les Bahutu, les Batutsi et les Batwa se retrouvent dans les trois pays et ils parlent des langues similaires : le Kinyarwanda et le Kirundi qui sont parlées dans ces trois pays et même en Tanzanie et en Ouganda. Les traditions orales nous rapportent que ces peuples ont toujours cohabité pacifiquement. Avant l'époque contemporaine, aucune recherche n'atteste de guerres entre ces groupes ni au Burundi, ni entre les groupes du Burundi contre ceux du Rwanda ou du Congo. Les guerres connues jusqu'ici étaient entre les Baganwa ou entre les rois.

Avant la réorganisation administrative de 1925 du Ruanda-Urundi et du Congo sous la tutelle belge, les qualifications de groupes faisaient beaucoup plus référence aux classes sociales. Était Muhutu celui qui n'avait pas de vaches et qui travaillait pour les autres. Était Mututsi celui qui possédait des vaches et qui pouvait en donner comme cadeau. Le Mutwa était celui qui vivait de la cueillette et de la chasse.

Ces composantes de la société burundaise se reconnaissaient beaucoup plus dans leurs clans que dans leurs classes sociales. Un Mututsi pouvait devenir Muhutu et vice versa. Mais, on naît Muhanza ou Mwenegwe. Ce sont des clans qui se transmettaient par lignage vu que le Burundi est une société patrilinéaire.

Les conflits entre Bahutu et Batutsi ont commencé vers les années 20 alors que la colonisation belge commençait à faire une chasse aux Hutus dans l'administration. Ces conflits s'accrochèrent au fur et à mesure que la réforme belge devenait réalité mais surtout avec le recensement ethnique de 1929.

Aujourd'hui, la mémoire collective regarde les catégories ethniques (Bahutu, Batutsi et Batwa) comme une fatalité. Ces vocables, au départ sociaux, sont devenus non seulement des ethnies mais aussi la source d'un problème social très grave à la suite de l'exclusion et les violations graves des droits de l'homme qui en découlent.

La mémoire évoquant les conflits liés à ces vocables, peut-elle aider les jeunes générations à transcender ces clivages pour un avenir meilleur ?

Une chose est sûre, le comportement des jeunes d'aujourd'hui ne diffère pas de celui la jeunesse des années 60, 70, etc.

La mémoire comme fondement de l'identité

Nous avons appris avec Paul Ricoeur que la mémoire est nécessaire à tout individu. De plus les caractéristiques de la mémoire individuelle peuvent être transposées à toute la collectivité, ce que Maurice Halbwachs appelle « la mémoire collective » (Halbwachs, 1925). Nous appartenons en effet à un groupe qui possède une identité propre. Cette identité nous permet d'être arrogants ou blessés. La mémoire, et c'est en cela qu'elle entre dans la production identitaire, est « un présent du passé » (Ricoeur, 2000). Elle ne le restitue pas, elle ne le reproduit pas, elle ne l'établit pas, elle ne donne à voir ou à entendre que ce qui en est évoqué, sélectionné, retravaillé par des acteurs du présent, en fonction de leurs projets et de leurs stratégies. La mémoire a plus à voir avec la vérité du présent qu'avec la réalité du passé.

Quant à l'identité, elle n'est pas une essence définissant un groupe aux frontières précises et stables. Elle est plutôt une production dans le présent qui vise à homogénéiser pour des raisons immédiates des ensembles humains hétérogènes et subdivisés, en vue de consolider des avantages acquis ou d'en obtenir à l'avenir. Mais, justement parce qu'elle ne relève pas d'une essence immuable et close, l'identité se révèle fragile dans son rapport au temps, raison pour laquelle, selon Paul Ricoeur, elle doit avoir recours à la mémoire. Celle-ci sert à l'homogénéisation, parce qu'à l'intérieur « des cadres sociaux » (Halbwachs, 1925), elle agrège des représentations individuelles, organise leur partage et, une fois qu'elles sont fusionnées, les projette en vision collective du passé comme fondement historique de l'identité. La mémoire fournit ainsi des repères collectifs et des normes de comportement solidaire fortement chargés d'une affectivité puisée aux sources de l'expérience et de la transmission qui alimentent et canalisent les souvenirs personnels ou familiaux. Cette opération nécessite de faire des choix dans le passé, d'en traduire les événements pour le présent de manière à ce qu'ils prennent un sens ici et maintenant.

Quid de la mémoire ? Comment se transmet-elle ?

En réalisant des activités en mémoire de ceux qui nous ont quittés, nous faisons ce qu'on nomme le « travail de mémoire ». Ce sont des activités que nous devons aux générations précédentes. Nous sommes redevables à nos prédécesseurs de tout ce qu'ils nous ont légué. « En naissant, nous apportons dans le monde tout ce qui nous précède. Que nous en ayons conscience ou non, nous sommes dépositaires d'un héritage de pensées, de volonté, d'action, d'émotions qui nous lient aux hommes

et aux femmes du passé, nous restons en dette envers eux. Grâce au travail de mémoire nous nous rendons contemporains des événements passés par « une construction vivante de leur enchainement » (Halbwachs, 1925).

L'objectif de cet article est de montrer comment les mémoires des différents événements sont construites, transmises et exploitées. Comment les jeunes générations peuvent-elles s'en inspirer pour construire un avenir meilleur ? Polysémique et plurielle, la notion de mémoire engage tant les mécanismes de rappel et de recouvrement du souvenir, les processus dynamiques et génératifs de relecture des représentations sociales collectives (étroitement liés à la question des identités présentes) que les souvenirs eux-mêmes. La notion de mémoire regroupe différentes réalités et formes de présence du passé, réelles ou métaphoriques, vives ou résiduelles : lieux de mémoire, commémorations, monuments et mémoriaux, devoir de mémoire, souvenir et contre-souvenir, art de la mémoire, tourisme de la mémoire, phénomènes d'hypermnésie ou d'amnésie-amnistie, réparation et pardon, pour ne citer que ces exemples.

Étant entendu que le concept de mémoire est polysémique, le travail de mémoire doit nécessairement correspondre à un choix qui varie d'une société à l'autre. L'exploitation de la mémoire dépend non seulement des familles des victimes mais aussi de la politique dominante dans une société concernée par cette mémoire. Dans les sociétés de civilisation écrite, la mémoire déjà écrite devient récits et ceux-là, à leur tour, alimentent les mémoires présentes. Les conflits latents ou les guerres sont des ennemis de la mémoire.

L'exercice de la mémoire dans ces sociétés continue à être un enjeu à la fin des conflits. Le travail de mémoire peut être l'émanation des vainqueurs, donc officiel, il peut aussi être l'émanation des communautés touchées par ces conflits ou peut ne pas exister du tout. Dans cette contribution, l'accent sera particulièrement mis sur le rôle des mémoires et des récits dans la région des Grands Lacs qui essaie d'émerger des conflits violents et cycliques. Comment les mémoires peuvent-elles s'exprimer après un conflit violent ? De quel type de mémoire a-t-on besoin pour la reconstruction d'une société déchirée ? Lorsque Maurice Halbwachs parle des strates de la mémoire, il évoque notamment la mémoire collective qui l'intéresse beaucoup quand il la prend comme une expression visible à travers les symboles publics d'une société ou d'un groupe tels que les rituels commémoratifs (Halbwachs, 1925). Cette mémoire collective exprimée à travers ces symboles est considérée par Emile Durkheim comme une représentation collective (Durkheim, 1898).

Comme la mémoire est une représentation des faits du passé, elle peut être transmise par des récits écrits ou des souvenirs d'une personne aidée par des symboles physiques ou peut être aussi autobiographique.

Dans cet article, il sera question de voir comment les mémoires sont exprimées et quelles peuvent être les conséquences à la suite de l'expression de ces mémoires. Il existe deux façons d'exprimer les mémoires :

- a) Elles peuvent être exprimées littéralement.
- b) Elles peuvent être exprimées de façon exemplaire.

Tzvetan Todorov affirme que la « mémoire littérale », surtout poussée à l'extrême, est porteuse de risques (Todorov, 2004). Cette mémoire littérale s'exprime avec violence et entretient un esprit de vengeance. La victimisation d'un groupe de personnes, et la diabolisation de l'autre groupe, poussent la communauté de personnes qui se considèrent comme victimes à vouloir se venger sur la communauté de ceux considérés comme mauvais. Cette notion de « eux et nous » peut déboucher à des violences entre différents groupes. Par contre, il affirme que la « mémoire exemplaire » est potentiellement libératrice. Cette mémoire valorise les hauts faits de l'autre groupe, par exemple en montrant que certaines personnes ont sauvé des victimes lors des massacres. Cette mémoire contribue à présenter l'autre comme un humain, à le rapprocher de ceux qui se considèrent comme des victimes. Quand Jacques Le Goff dit que « la mémoire ne cherche à sauver le passé que (Le Goff, 1988) pour servir au présent et à l'avenir », il y a lieu d'interroger la mémoire libératrice au sens de Todorov. La problématique des Bahutu, Batutsi et Batwa dans cette région a débouché sur des violations graves des droits de l'homme. Au Burundi, en RDC tout comme au Rwanda, des centaines de milliers des vies humaines ont été sacrifiées tout simplement parce que ces personnes étaient nées Bahutu ou Batutsi. Lors de la commission de ces crimes, les jeunes ont toujours joué un rôle soit positif soit négatif. Dans la plupart des cas, cette jeunesse n'avait pas conscience de la gravité des actes auxquels elle participait.

Dans les années 60, la jeunesse a joué un rôle négatif dans la lutte pour l'accès au pouvoir au Congo. Les jeunes ont été utilisés pour commettre des massacres lors de la guerre de sécession du Katanga.

Au Burundi, les jeunes ont toujours joué un rôle plus négatif que positif dans les différents conflits. Citons l'exemple des jeunes du mouvement intégré Jeunesse révolutionnaire Rwagasore du parti Union pour le Progrès National (UPRONA), lors du « génocide » de 1972. Ces jeunes, transformés en miliciens, ont activement

participé au massacre des Hutus. Ils ont par exemple monté des barrières dans tout le pays et ils emmenaient des Bahutu dans des endroits isolés pour les exécuter froidement. Les jeunes ont également joué un rôle négatif lors de la guerre civile qui a éclaté en octobre 1993 avec l'assassinat du premier président burundais élu démocratiquement.

Du côté des Bahutu, une partie des jeunes s'est fait enrôler dans les différentes rébellions. De l'autre côté, parmi les jeunes Batutsi, une partie d'entre eux s'est transformée en milice paramilitaire. Les Burundais se souviendront toujours des crimes commis par ces jeunes surnommés les « sans échec et sans défaite » du côté Batutsi, et les Jedebu, « jeunesse démocratique du Burundi » du côté Bahutu.

Au Rwanda, l'humanité se souvient des tristement célèbres Impuzamugambi et Interahamwe des années 90 avec le génocide rwandais. Du côté des Batutsi, les surnommés Kadogo (petits) au sein du Front Patriotique Rwandais ont également commis des atrocités sur leur passage.

Dans le cas du Burundi, l'année 2015 a mis à l'épreuve certaines théories selon lesquelles l'histoire ne se répète pas. Face à la présentation de la candidature à la présidentielle de Pierre Nkurunziza, des jeunes ont répondu à l'appel lancé par une partie de l'opposition et de la société civile et ils sont descendus dans la rue pour s'opposer à cette candidature. Les jours qui ont suivi le 26 avril 2015, il y a eu des contre-manifestations de jeunes proches du parti CNDD/FDD qui venait de présenter la candidature de Pierre Nkurunziza. Ainsi, il était possible d'observer une sorte de bataille rangée dans certains quartiers de la capitale Bujumbura entre les jeunes « contre » et les jeunes « pro » mandat.

Certes, manifester est un droit reconnu par la loi burundaise. Mais l'on pourrait se poser la question de savoir si ces jeunes pro ou contre le mandat d'un homme politique revendiquaient les droits qui sont les leurs. Le mouvement de contestation a débouché sur un putsch manqué qui a mis les choses au clair. Il était question de dire non à la candidature d'un homme politique hutu fort. Les jeunes contre le mandat, pour la plupart des Batutsi, ne voulaient plus entendre parler d'un gouvernement fort issu de la majorité.

Les chansons qui passaient à longueur de journées sur les ondes de certaines radios privées sont là pour le prouver. Une chanson de l'artiste burundais Yoya disait : « *Izo nyeshamba tuzozereka inzira isubira iyo zavuye – i.e. « On va montrer à ces rebelles le chemin du retour au maquis d'où ils sont venus »*. Le jeune pro-mandat répliquait sans tarder que les temps avaient changé : « Nous n'allons pas nous laisser massacrer comme dans le passé ». Ainsi, les réactions dures font directement référence au passé

douloureux. Être contre un candidat est une chose, mais s'opposer à un candidat parce qu'il est de l'autre ethnie reflète le travail de la mémoire collective et conflictuelle qui exclut des rouages politiques les Bahutu depuis les années 20.

La mémoire discriminatoire et vindicative a joué un rôle prépondérant dans la crise de 2015. Les jeunes ont été emportés par le travail de la mémoire et se sont jetés dans la rue sans aucun examen de conscience car, s'ils en avaient fait un, ils auraient plutôt revendiqué des améliorations dans leurs intérêts en matière d'emploi, pour une meilleure éducation, etc.

Ce comportement des jeunes renforce les propos de Paul Ricœur en ce qu'il assimile le travail de mémoire à une lutte contre la tendance à ne considérer le passé que sous l'angle de l'achevé, de l'inchangeable, du révolu. Il faut rouvrir le passé, raviver en lui des potentialités inaccomplies, empêchées, voire massacrées.

Marie José Schneider-Ballouhey écrit quant à elle à propos du travail de mémoire que « réactiver le passé n'est pas un retour en arrière. Ce qui fut est accepté. Mais on peut réfléchir sur les causes et les effets, sur les motivations et en tirer profit pour orienter son jugement, son action et les choix actuels ». Le même auteur poursuit en disant que « loin d'être un simple fardeau à porter par les sociétés du présent, la dette peut devenir source précieuse de sens, à condition de ré-ouvrir toute la pluralité des mémoires du passé ». Ne pas en rester à un souvenir figé mais informer toujours de nouveau ce souvenir afin d'acquérir une vérité toujours plus nuancée des faits. Pour ce processus, le travail de l'historien est indispensable. Ce sont les traces que l'historien a recueillies, inventoriées et interprétées dans leur contexte qui permettent de se projeter dans le passé. La personne qui vit dans le présent peut reprendre à son compte la promesse, le projet, la direction de pensée de ceux et celles dont il fait mémoire.

Sur cette question du travail de la mémoire, Emmanuel Kattan aborde lucidement la question des usages de la mémoire, même si c'est précisément parce qu'il est sensible au rôle de la mémoire dans la production du lien social, que son analyse aurait dû le diriger vers les incidences politiques du rapport à l'histoire dans les sociétés contemporaines. À la différence de ce qui avait fondé le rapport à l'histoire dans les sociétés d'avant le « désenchantement du monde », notre société, montre Kattan, érige en problème à la fois éthique et politique les questions de la mémoire, de l'oubli, de la dette envers le passé, ou du devoir de mémoire. Parce que le passé constitue un lieu stratégique à « investir », les sociétés

modernes avancées font ainsi de la mémoire un champ de bataille (Kattan, 2002).

Les jeunes qui manifestaient contre la candidature de Pierre Nkurunziza le faisaient sous l'influence de la mémoire dominante. Dans l'histoire du Burundi, les Bahutu sont considérés comme incapables de gouverner et, par conséquent, les jeunes voulaient l'empêcher de gouverner.

Ainsi, les préoccupations actuelles en ce qui concerne le devoir de mémoire semblent renvoyer à la question de l'investissement politique de la mémoire dans une société qui fait du rapport à l'histoire un enjeu politique aussi important que le rapport à l'avenir a pu l'être dans les sociétés modernes libérales et providentialistes. La mémoire fait plutôt l'objet de manipulations pour protéger ou acquérir des intérêts sectaires.

Ce que le rapport à l'histoire et à la mémoire a d'inédit dans les sociétés contemporaines, et qui confère aux luttes pour le contrôle de l'historicité un prolongement nouveau, tient aux transformations actuelles du politique. Celles-ci résultent de vastes entreprises d'investissement de l'histoire par de nombreux regroupements à fondements identitaires qui cherchent à y inclure leurs intérêts particuliers et leur conception de la vie. En un mot, je dirais que les conflits entourant l'interprétation du passé, ou encore les tentatives de reconfiguration de la mémoire collective, me semblent renvoyer à une lutte identitaire dans laquelle les différents groupes qui s'affrontent négocient leur place dans le grand récit collectif. C'est en montrant l'importance qu'ils ont eu dans l'histoire que des regroupements d'acteurs peuvent revendiquer leur place aujourd'hui. Les Batutsi se targuent d'avoir un passé glorieux comme maîtres du pouvoir royal, intelligent et organisateurs. Il serait alors inconcevable qu'il y ait un gouvernement au Burundi, au Rwanda ou en RDC qui se passe de leur expertise dans la gouvernance politique.

Par contre, les Bahutu ont un passé lourd qu'ils portent comme un fardeau. Ils évoquent d'abord l'histoire de la victimisation et veulent à tout prix montrer qu'il ne s'agissait que d'une exclusion injuste car ils savent eux aussi gouverner et bien diriger le pays. Même les erreurs qu'ils commettraient dans la gestion du pays, seront mises sur le dos des Batutsi qui ne veulent pas les reconnaître comme gestionnaires du pays.

Ainsi, la mémoire des Bahutu est une mémoire blessée, et celle des Batutsi une mémoire glorieuse. Les jeunes, ne trouvant pas de documents sur l'histoire de la région des Grands Lacs, reçoivent les informations données par les mémoires des Hutus et Tutsis et les acceptent sans critique.

Mémoires littérales versus mémoires exemplaires

La mémoire est, on le sait, un acte du présent. Il y a en effet dans l'âme, des données qu'on ne peut pas voir ailleurs : un présent où il est question du présent, la vision et un présent où il est question du futur, l'attente. Cette formule se limitait à la seule mémoire individuelle. Mais la portée du lien qu'elle formulait entre les trois temps du présent s'est élargie, à partir des travaux de mémoire, au plan collectif (Koselleck, 1956).

Dans les régimes démocratiques, les mémoires ne sont pas aussi contrôlées que dans les régimes totalitaires, mais cela n'exclut pas que ces mémoires peuvent conduire au désastre comme dans les mémoires des régimes totalitaires. Tzvetan Todorov se demande s'il est nécessaire de caractériser le genre de mémoire qui est en jeu dans chacune des possibilités où la mémoire peut conduire soit aux violations des droits de l'homme, soit contribuer à l'apaisement des membres d'une société divisée. On dira que, dans une première approximation, la mémoire littérale, surtout poussée à l'extrême, est porteuse de risques, alors que la mémoire exemplaire est potentiellement libératrice.

Todorov propose alors de « fonder la critique des usages de la mémoire dans la distinction entre plusieurs formes de réminiscence » (Todorov, 2004). Toute leçon n'est, bien entendu, pas bonne, elle se laisse cependant évaluer à l'aide de critères universels et rationnels qui sous-tendent le dialogue humain, ce qui n'est pas le cas des souvenirs littéraux et intransitifs, incommensurables entre eux. L'usage littéral, qui rend l'événement ancien indépassable, revient en fin de compte à soumettre le présent au passé.

Dans cette région, l'expérience malheureuse des Interahamwe, Impuzamugambi reste dans le subconscient des jeunes. Il y a une tendance à croire que tout jeune hutu est assimilé aux jeunes rwandais qui ont commis des crimes.

Au Burundi, la triste expérience des JRR dans les massacres de 1972 fait que dans la mémoire hutu, tout jeune, de surcroît tutsi, de la JRR est un tueur. Aujourd'hui, la mémoire littérale fait que, pour un tutsi, les Hutus naissent criminels. En 2013, le président rwandais Paul Kagamé demandait aux jeunes élèves hutus du nord de demander pardon pour les crimes commis par leurs parents. De la même façon, aux yeux des victimes hutues, les Tutsis naissent criminels.

Ce qui arrive souvent dans les sociétés qui essaient de sortir d'un conflit violent comme dans la région des Grands Lacs, c'est que les différentes couches de la société ont tendance à se voir comme victimes et voir les autres comme criminels. Alors l'individu ne parvient pas à accomplir ce qu'on appelle le travail de deuil, à

admettre la réalité de la perte, à s'arracher au choc douloureux qu'il a subi. Il est alors dominé par le souvenir sans pouvoir le domestiquer, et il continue de vivre son passé au lieu de s'intégrer dans le présent. Cet individu est évidemment à plaindre, mais surtout à secourir car, involontairement, il se condamne lui-même à une détresse sans issue ou à la folie.

Un groupe qui ne parvient pas à s'arracher à la commémoration lancinante du passé, d'autant plus difficile à oublier qu'il est douloureux, ou ceux qui, au sein de ce groupe, incitent les autres à vivre ainsi, méritent moins la sympathie. Il n'y a pas lieu d'ériger un culte de la mémoire pour la mémoire ; sacraliser la mémoire est une autre manière de la rendre stérile.

La mémoire exemplaire, en revanche, permet d'utiliser le passé en vue du présent; de se servir des leçons des injustices subies pour combattre celles qui ont cours aujourd'hui, de quitter le soi pour aller vers l'autre. L'appréhension des problématiques de la mémoire dans cette région nécessite la mise en œuvre d'une grille d'analyse attentive à l'articulation d'échelles variées, et permettant de rendre compte des sentiments pluriels d'identification qui s'entrecroisent dans cet espace.

Ainsi, à l'échelle régionale :

- a) Il faut écrire une histoire des tentatives de construction d'une mémoire commune, en identifier les acteurs, individuels et institutionnels, les œuvres et le contenu idéologique. Une attention doit être portée à la diversité des constructions mémorielles, en fonction d'histoires nationales spécifiques et diversifiées afin de franchir la frontière nationale.
- b) Que deviennent les mémoires occultées, inhibées ou marginalisées au nom de la construction nationale et régionale ? Au Rwanda, il y a une mémoire officielle qui est celle d'un génocide commis contre les Batutsi. Il y a également une autre mémoire occultée, celles des Bahutu massacrés durant ce génocide. En RDC, les deux guerres de 1996 à 2001 ont fait, selon le rapport de l'ONU, entre 5 et 6 millions de morts essentiellement Bahutu du Rwanda et du Congo. Cette mémoire est souvent occultée pour ne pas faire d'ombre au génocide des Batutsi au Rwanda en 1994.
- c) Peut-on distinguer des mémoires ou des logiques mémorielles partagées et qui sont relatives à un passé commun (mémoire des héros ou justes). Bien entendu, que ce soit au Burundi, au Rwanda et en RDC, il y a toujours eu des personnes courageuses qui ont protégé des

personnes d'ethnies différentes lorsqu'elles étaient en danger de mort. C'est ce genre de récits qu'il faudrait mettre en avant pour favoriser la réconciliation.

La mémoire à travers le pardon, la vérité et la justice

Les personnes qui se considèrent victimes directes ou indirectes, les familles de victimes, doivent avoir le droit d'entretenir la mémoire de leurs êtres chers. Chacun a un souvenir pour les siens. Ce souvenir se manifeste différemment selon les sociétés ou les groupes sociaux. Certains célèbrent la messe en mémoire des leurs, d'autres construisent des sites mémoriels, d'autres gardent des photos ou des objets qui leur rappellent ces personnes, d'autres encore ont recours à la justice.

Souvent, les responsables des violations graves des droits de l'homme, les autorités gouvernementales, ainsi que certains secteurs non touchés par la violence, proposent d'atteindre rapidement la réconciliation de la société et le pardon des coupables « pour réconcilier le pays » et assurer la continuité du système démocratique. Si elle est basée sur l'impunité et le pardon complaisant, la réconciliation porte atteinte aux principes du droit. Cette réconciliation ne serait qu'une façade et reporterait à plus tard les violences entre groupes.

La vérité et la justice sont des étapes particulièrement nécessaires sur le chemin vers une possible réconciliation. Si une société refuse d'affronter de façon critique son passé de violations graves des droits de l'homme, elle ne pourra garantir, dans le futur, l'application correcte de la justice. L'impunité des violations graves des droits de l'homme constitue une victimisation permanente, tant pour ceux qui ont souffert de la violence que pour leurs familles qui demandent que justice soit faite.

La réconciliation implique le rétablissement de relations optimales ou normales entre les personnes, dans le cas qui nous intéresse entre les victimes ou leurs familles et les responsables de violations graves des droits de l'homme, entre les groupes Bahutu et Batutsi qui se considèrent chacun comme victimes et considèrent l'autre groupe comme responsable. Il faut se demander s'il existait, avant les faits de violence, des relations « adéquates », de respect et d'acceptation mutuelle entre les deux parties, notamment entre les groupes ethniques Bahutu et Batutsi. En tout cas, ces relations de respect mutuel

sont à prendre en compte par les différentes structures de réconciliation établies dans ces pays.

Les jeunes de ces pays ont besoin de faire un effort de recherche pour bien connaître l'histoire sociopolitique de cette région. Cette connaissance leur permettra de faire face aux différentes sollicitations des politiques comme on en a pu en voir par le passé.

Les violations graves des droits de l'homme génèrent le rejet et la haine (compréhensible en tant que relation humaine naturelle) envers les coupables. Seule la demande de pardon pour le crime commis (torture, emprisonnement abusif, disparition forcée), ou la réparation du dommage causé, offrent la possibilité d'en finir avec ce rejet, ou cette haine et de rendre possible la réconciliation comme façon de dépasser le passé. La réconciliation ne peut en aucun cas s'obtenir par décret. La réconciliation est un acte personnel, entre deux parties adverses ou opposées. C'est l'aboutissement d'un long processus d'explication des actes du passé, de guérison du stress post-traumatique et d'une compréhension de ce qui s'est réellement passé. La réconciliation implique des décisions personnelles qui signifient, de la part du coupable, la confession de la vérité, le repentir, la reconnaissance de ses crimes à travers l'admission de la vérité, ainsi que la promesse de ne pas commettre à nouveau de tels crimes et l'acceptation de la sanction pénale correspondante.

Il n'est pas correct de forcer les familles des victimes à se réconcilier avec les coupables de la disparition de leurs proches, avant que ceux-ci aient confessé leurs crimes et purgé les peines pénales correspondantes. Il est naturel que les proches des victimes travaillent à la mémoire de leurs proches disparus ou assassinés, et demeurent loyaux envers eux. Cesser de lutter pour la vérité et la justice, pardonner les auteurs au nom d'une prétendue réconciliation, serait de la part des familles des victimes, un acte de trahison envers les êtres disparus. Et cela ne ferait que conduire à la commission d'autres crimes plus graves que ceux qui ont eu lieu.

Mais, la rencontre entre les jeunes de la région, les discussions franches, les recherches approfondies par les jeunes eux-mêmes, pourront enclencher le processus du travail de mémoire exemplaire qui contribuera au processus de réconciliation.

Références

1. Durkheim, E. (1898), « Représentations individuelles et représentations collectives », *Revue de métaphysique et de morale*, tome VI.
2. Halbwachs, M. (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Librairie Félix Alcan, Paris.
3. Kattan, E. (2002), *Penser le devoir de mémoire*, « Questions d'éthique », Presses universitaires de France, Paris.
4. Koselleck R. (2006), *Western Development in the Formation of Historical Concepts*, vol. 67, no 2, pp. 357-400.
5. Le Goff, J. (1988), *Histoire et mémoire*, Gallimard, Paris.
6. Maalouf, A. (1998), *Les Identités meurtrières*, Grasset, Paris.
7. Ricœur, P. (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris.
8. Todorov, T. (2004), *Les abus de la mémoire*, Arléa, Paris.

LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ COMME MOYEN DE PROMOUVOIR LA RÉCONCILIATION DANS LA RÉGION

Fidèle Mpabwanimana

Introduction

Cela fait près de cinq décennies que la région des Grands Lacs est en proie à des violences cycliques dont elle peine à sortir. Les populations du Rwanda, du Burundi et de la RDC sont fatiguées de cette situation qui n'a que trop duré. La plupart des penseurs, issus de cette région ou d'ailleurs, tout comme les populations locales, s'accordent pour considérer la culture d'impunité comme l'un des principaux facteurs de continuation de cette situation.

En effet, depuis la période des indépendances, des années 60 jusque vers la fin des années 70, des violences de masse successives ont eu lieu au Rwanda contre des Tutsis et essentiellement contre des Hutus au Burundi. Ces crimes sont restés totalement impunis, tant au niveau des pays respectifs dans lesquels ils se sont déroulés, qu'au niveau international.

La totale impunité en faveur des instigateurs et auteurs de ces forfaits a incontestablement été déterminante dans les massacres qui ont continué ou recommencé entre le début des années 90 et jusqu'à la fin des années 2000 avec le génocide au Rwanda et les massacres à très grande échelle commis au Burundi et en RDC. L'impunité continue de jouer un rôle dans les violences qui se perpétuent, dans une moindre mesure, jusqu'aujourd'hui dans la région.

Pour que les populations de la région, toutes meurtries par ces décennies de violence et de malheur, se réconcilient et revivent en harmonie, nous pensons qu'il est important de faire la lumière sur les responsabilités et de poursuivre en justice les auteurs (au moins les plus importants).

Le monde et les populations observent que, depuis la fin des années 90, des processus ont été entamés au niveau international et dans les pays concernés pour casser cette culture d'impunité.

De la justice transitionnelle au modèle traditionnel comme les tribunaux Gacaca au Rwanda (voir Rapport PRI, 2010), de la création des tribunaux internationaux, comme le TPIR pour le Rwanda et quelques procédures pénales au niveau de la CPI pour la RDC, en passant par la création de la CVR au Burundi, des initiatives encourageantes et permettant d'espérer la fin de l'impunité sont apparues et continuent de se mettre en place. Cependant, ces processus restent relativement timides et sont entachés d'innombrables faiblesses. Entre autres défis se trouvent les jeux d'alliances politiques complexes, les impératifs de paix entre les belligérants, ainsi que de la nature complexe de ces conflits qui entraînent une grande partie des populations civiles à s'impliquer dans les violences.

Malgré ces défis, les pays et les communautés de la région sont convaincus qu'il ne devrait désormais plus y avoir d'impunité, afin d'endiguer de futures violences et de favoriser la stabilité de la région pour que les communautés vivent en harmonie et en totale intégration.

Une longue histoire d'impunité

Les troubles sociaux de 1959 au Rwanda ont été caractérisés par des violences systématiques contre les Tutsis (voir le Programme de communication sur le génocide au Rwanda et les Nations Unies). On ne parle nulle part du bilan formel de ces massacres, ni d'ailleurs du bilan d'autres massacres qui ont suivi, essentiellement en 1963, 1964 et 1973, c'est-à-dire à chaque fois que le mouvement rebelle Inyenzi a fait une incursion armée au Rwanda. Il y a certainement eu des dizaines de milliers d'innocents qui ont été victimes de répression aveugle de la part des responsables politiques et administratifs à divers échelons.

L'impunité totale dont ont bénéficié les auteurs des violences de 1959 a indiscutablement conduit à la reprise des violences en 1963 puis dans les années suivantes. On aurait mal imaginé que les massacres de Tutsis puissent avoir lieu en 1973 si les responsables des précédents massacres avaient été poursuivis et jugés. Il n'y a jamais eu un seul cas documenté de procès visant un responsable de ces drames successifs.

Cette logique macabre nous semble avoir également été suivie au Burundi, qui partageait les mêmes réalités politico-ethniques que le Rwanda. Les massacres contre les Tutsis entre 1959 et 1964 sont restés impunis. De plus, la solidarité ethnique entre Tutsis rwandais et burundais d'un côté, et Hutus rwandais et burundais de l'autre, pourrait avoir été déterminante dans les massacres visant les Hutus burundais en 1965. L'impunité qui a suivi a conduit aux massacres de 1972 contre les Hutus et la contre réaction, toujours sur fond de solidarité ethnique, a conduit aux persécutions contre les Tutsis rwandais en Tutsis (voir le Programme de communication sur le génocide au Rwanda et les Nations Unies). Ce passé d'impunité a sans nul doute conduit aux violences extrêmes des années 90 et des années 2000 dans les deux pays et en RDC, violences qui persistent encore aujourd'hui dans des proportions moins importantes.

On notera que dans le cas particulier de la République Démocratique du Congo, la période 1960-1990 n'a pas été plus enviable en matière de lutte contre l'impunité. Les guerres katangaises et mulelistes des années 60 ont parfois été accompagnées de violences contre les populations civiles dans les provinces du Kivu et du Katanga, même si elles n'ont pas pris un caractère

systématique et massif comme au Rwanda et au Burundi. Ces violences ont été suivies d'impunité comme pour les deux autres pays. Cette impunité semble avoir été à la base de la répétition des violences au Katanga en 1993 (UNHCDH, 2010).

Le plus grand défi à l'instauration d'une paix durable

L'explosion des sociétés rwandaise, burundaise et congolaise entre 1990 et les années 2000 constitue une preuve irréfutable que l'impunité enfonce les sociétés dans la spirale de la violence.

Les politiques discriminatoires basées sur la violence structurelle contre l'« ennemi de l'intérieur », en l'occurrence les Tutsis au Rwanda et les Hutus au Burundi, ont été consacrées par l'impunité institutionnalisée, et ont immanquablement précipité ces deux pays dans les pires drames historiques. L'accumulation des frustrations collectives par des Tutsis du Rwanda a bien sûr été à la base du déclenchement, le 1^{er} octobre, de la guerre du FPR qui a abouti au génocide contre les Tutsis en 1994. Si un processus de justice nationale, ou à défaut de justice internationale, s'était occupé des différents épisodes de violence contre les Tutsis qui ont eu lieu durant les décennies précédentes, on aurait difficilement imaginé le génocide de 1994 au Rwanda.

Ce sont les mêmes frustrations face à l'impunité des violences répétées contre les Hutus qui ont été à la base du déclenchement de guerres et de rébellions qui ont ensanglanté le Burundi, essentiellement depuis la fin des années 90 (Lemarchand, 2008). L'impunité est d'autant plus dangereuse qu'elle conforte les responsables des crimes et favorise la récurrence. Elle peut aussi transformer d'anciennes victimes en bourreaux (Centre d'actualité de l'ONU, 2005). Cela semble expliquer, sans toutefois justifier, les violations graves du droit international humanitaire imputées au FPR pendant la guerre qui a eu lieu entre 1990 et 1994 au Rwanda et que plusieurs ONGs ont dénoncées. Il en va de même pour les actes imputés à la rébellion du CNDD-FDD au Burundi pendant la guerre civile qui a eu lieu entre 2000 et 2005. En République Démocratique du Congo, essentiellement dans les deux Kivu, les persécutions et les violences commises contre les Tutsis congolais et Banyamulenge depuis 1994, et l'impunité de ces actes, expliqueraient également, en partie, les violences commises ensuite contre les « autres communautés indigènes » comme les Bafulero et Babembe au Sud-Kivu pendant la première guerre du Congo menée par l'AFDL de 1996 à 1998.

Criminels de guerre et bourreaux pour les uns, héros et sauveurs pour les autres

Les décennies de persécutions, de terreur psychologique et physique, au Rwanda, au Burundi, et dans une moindre mesure dans les Kivu, conduisent à des réflexes identitaires face à la moindre menace réelle ou supposée. Cet état d'esprit de peur permanente frisant la paranoïa a créé une conscience collective de « danger mortel permanent » chez chacun des groupes ethniques « antagonistes », poussant les membres desdits groupes à placer leur espoir de survie dans des leaders fatalement plus virulents et plus prompts à user de la violence contre « le groupe ennemi ». Cette radicalisation fragilise les membres les plus modérés du groupe qui seraient prêts à privilégier des solutions pacifiques et tend au contraire, à glorifier les leaders infligeant les violences les plus extrêmes au groupe « ennemi », leur assurant ainsi une impunité inconditionnelle.

Ainsi, pour certains Hutus rwandais, il est difficile d'accepter les poursuites judiciaires contre des leaders de leur communauté qui seraient suspectés d'avoir participé au génocide contre les Tutsis de 1994, surtout s'il n'y a pas en parallèle des poursuites contre les Tutsis supposés avoir commis des violences contre les Hutus. La justification passerait de justesse si les mêmes Hutus n'essayaient pas en plus de justifier le génocide comme étant une réaction d'auto-défense face à la menace des guerriers Tutsis du FPR.

Ce raisonnement est tout simplement dangereux puisqu'il tend à exonérer les coupables et donc à consacrer l'impunité des Hutus responsables du génocide en arguant qu'ils « protégeaient les leurs ».

La même analyse pourrait s'appliquer aux Tutsis (sans prétendre maîtriser tous les contours de la problématique) qui ont des réactions hostiles quand la communauté internationale envisage de traduire en justice certains leaders du FPR au pouvoir au Rwanda pour les violences supposées avoir été perpétrées contre la communauté hutue pendant la guerre civile et après. Autrement dit, ceux que « l'autre camp » accuse d'être les bourreaux responsables de leurs malheurs sont pour le « camp opposé » des héros et des sauveurs, garants de « notre survie ». On comprend aisément que, dans ce contexte, les attitudes au sein des groupes en conflit constituent un obstacle important dans la lutte contre la culture d'impunité.

L'impunité au nom de la paix immédiate et des intérêts stratégiques

Nous tentons ici de montrer que des éléments tels que la recherche de solutions immédiates pour

arrêter les guerres et les violences qui les accompagnent et les intérêts économiques et surtout stratégiques des puissances occidentales constituent autant d'obstacles à l'éradication de la culture d'impunité, et peuvent porter en eux les germes de futurs conflits violents.

Depuis les années 2000, pour alléger les souffrances des populations, plusieurs accords ont été signés entre les belligérants en RDC : Accords de Lusaka, Sun City et Addis-Abeba ou Accords d'Arusha qui ont mis fin à la guerre civile au Burundi.

Les signataires de ces différents accords, nationaux ou internationaux, excluent systématiquement d'appliquer l'amnistie en cas de violations du droit international humanitaire. Mais, force est de constater que des amnisties de fait semblent être accordées et pour longtemps. Ceux qui négocient les accords sont parfois les auteurs présumés de violences de masse et, dans ces pourparlers, ils exigent d'occuper les fonctions importantes, y compris dans les instances judiciaires qui sont chargées par essence de combattre l'impunité. Le défi est alors entier : on voit bien mal par quelle bénédiction divine ces personnes placeraient la lutte contre l'impunité parmi leurs priorités. C'est également l'avis de la journaliste Colette Braeckman à propos de la République Démocratique du Congo et de l'impunité accordée à d'anciens chefs de guerre dans les rebellions des Kivu depuis la fin des années 90 : « l'impunité fut longtemps la règle, puisque les accords de paix de Lusaka puis de Sun City, bénis par la communauté internationale, avaient imposé le mixage et l'intégration des divers groupes armés, permettant aux tueurs de la première guerre du Congo, puis de la deuxième de devenir généraux sous la bannière des forces armées congolaises » (2010).

La question est sérieuse au point de susciter l'intervention de la communauté internationale. Le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay a déclaré à l'occasion du sommet de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) :

« J'exhorte les États à cesser de fermer les yeux sur la présence sur leur territoire de personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes très graves. Je leur demande de saisir l'opportunité que représente ce sommet [de la Conférence internationale de la région des Grands lacs, CIRGL] pour aborder la question de la coopération judiciaire et garantir que des comptes soient rendus pour les crimes internationaux et les graves violations des droits de l'homme commis dans la région. »

« Pour citer un exemple récent, le Rwanda et l'Ouganda hébergent actuellement des hauts gradés du groupe rebelle M23 qui figureraient parmi les pires auteurs de violations des droits de l'homme perpétrées en République démocratique du Congo, notamment des massacres, des violences et le recrutement et l'utilisation d'enfants. S'ils continuent à échapper à la justice dans des États voisins, ils constitueront une menace pour la sécurité, nuisant aux efforts en faveur d'une paix et d'un développement durables de la région » (Pillay, 2014).

Mais les obstacles à la lutte contre la culture d'impunité dans les Grands Lacs sont aussi parfois d'origine externe aux pays concernés. Plusieurs analystes et chercheurs de renommée montrent que les régimes politiques ou groupes politico-militaires responsables des violences massives dans la région des Grands Lacs ont toujours reçu un soutien déterminant des puissances occidentales, à cause d'enjeux stratégiques, idéologiques ou économiques. Mais il n'est pas toujours facile de les accuser d'avoir directement participé aux violences contre les populations. Mais leur inaction, et la protection diplomatique qu'ils accordent parfois, empêchent de poursuivre les dirigeants de régimes « alliés » ou « sûrs » qui sont suspectés de violations du droit international. Cette situation est un obstacle au véritable déracinement de la culture d'impunité. Comment expliquer les attitudes coupables, par leur passivité, de la France et de la Belgique face aux violences massives et répétées commises par les régimes « amis », au Burundi et au Rwanda, depuis les années 60 ? La protection diplomatique accordée sans condition à certains dirigeants de la région et, depuis quelques années, les pressions faites en coulisses par les États-Unis lorsqu'il s'agit d'engager des poursuites judiciaires, s'inscrivent-ils dans cette logique.

Rester optimiste à tout prix

Au Rwanda, un grand nombre de personnes ont été impliquées dans le génocide comme auteurs à différents niveaux, et les juridictions Gacaca qui sont inspirées du modèle traditionnel de règlement de litiges, ont jugé près de 2 millions de cas. Loin d'avoir été parfaites, ces juridictions ont notamment permis, avec les confessions des auteurs repentis, de reconstituer en partie le déroulement des massacres dans certaines parties du pays et de découvrir certains charniers jusqu'alors non localisés (Vandeginste, 2000). Nous n'allons pas nous attarder sur les erreurs ou défauts des tribunaux Gacaca, on sait qu'ils ont eu de nombreuses faiblesses relevées les ONGs (Human Right Watch, 2014). Le processus a eu le mérite de s'attaquer à ce contentieux du génocide qu'un

système judiciaire classique aurait été pratiquement incapable de traiter. La plus grande critique faite à ces juridictions, tant au niveau national qu'international, est d'avoir passé systématiquement sous silence les exactions imputées à l'ancienne armée patriotique rwandaise dans la période couverte par les tribunaux Gacaca, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1990 au 31 décembre 1994. Il faudrait certainement des études plus poussées sur l'impact réel qu'ont eu les tribunaux Gacaca dans le processus de réconciliation au Rwanda, mais des effets positifs ont été observés dans certaines parties du pays où l'on a assisté à des scènes émouvantes libres et sincères de demande et d'octroi de pardon entre les familles des auteurs et des victimes.

La création du Tribunal pénal international (TPIR) pour le Rwanda à la fin de l'année 1994 fut une bonne chose et suscita l'espoir des victimes de voir les tortionnaires répondre de leurs actes (HRW, 2014). Ce tribunal matérialisait la solidarité de la communauté internationale à travers le refus de consacrer l'impunité. Le tribunal, qui a clos ses portes en 2010, a jugé 60 hauts responsables de l'ancien régime qui a organisé le génocide au Rwanda. Il a néanmoins été critiqué par plusieurs organisations internationales de défense des droits de l'homme, essentiellement pour ne pas avoir jugé les responsables des crimes dans les deux camps belligérants au Rwanda, notamment du côté de l'ancienne rébellion du FPR. C'est ainsi que la fermeture du tribunal a laissé un goût d'inachevé et une certaine confirmation de son étiquette de « tribunal des vainqueurs » que lui attribuent beaucoup d'observateurs avertis. Le TPIR a néanmoins permis de montrer aux populations, surtout aux victimes, que les « puissants » pouvaient eux aussi répondre de leurs actes devant la justice.

Au Burundi, pas un seul procès pour crimes contre l'humanité n'a été tenu jusqu'ici. Mais les mécanismes de justice transitionnelle se mettent en place, timidement certes, mais nous sommes convaincus que le mouvement est en marche. Avec l'insistance de plusieurs acteurs locaux et étrangers, la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a été mise en place le 8 décembre 2014. On est en droit d'espérer que le processus, quand il aura véritablement démarré, sonnera le glas de la culture d'impunité qui règne depuis plus de 40 ans dans le pays. Le Burundi ne sera bien évidemment pas un cas facile dans la région parce que les défis sont toujours importants. Les responsables de violations des conventions de Genève, commises dans des périodes anciennes ou récentes, ne sont pas forcément prêts à la repentance. Ils ont parfois une autorité morale, politique ou économique. Ils sont soutenus dans leurs groupes ethniques respectifs et au niveau national. Ce n'est pas

pour rien que les accords de paix d'Arusha entre les belligérants évoquent des « amnisties provisoires » pour les anciens belligérants. Cette formule, tout en étant décourageante pour les activistes luttant contre l'impunité, a au moins le mérite de reconnaître à demi-mot qu'il n'est plus question désormais de laisser les crimes contre l'humanité définitivement impunis.

En RDC, depuis les années 2000, la mise en place de tribunaux militaires pour juger des crimes de guerre, et la tenue de quelques procès *ad hoc*, constituent au moins la manifestation de la volonté de briser le cycle infernal de la violence par la lutte contre l'impunité. L'initiative prise par les autorités, sous la pression de la société civile, a très vite montré ses limites mais elle vaut mieux que rien. Ces procès sont critiqués parce qu'ils se déroulent devant les juridictions militaires, ce qui laisse douter de l'impartialité des procédures. De plus, il est apparu aux yeux de l'opinion publique et surtout des victimes, que les personnes jugées sont davantage des exécutants que les commanditaires qui sont des hauts gradés de l'armée ou des politiciens. Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, c'est souvent suite à des pressions des ONGs et de la société civile des localités où les crimes ont été commis que des officiers ont été poursuivis et jugés pour les crimes de guerre. Encore une fois, ces procès ravive l'espoir, surtout pour les victimes, et contribuent à briser le cycle des violences et de la vengeance, même si la portée du message reste encore limitée.

Pour ce qui est de l'implication de la communauté internationale, un élément majeur susceptible de contribuer grandement à la lutte contre la culture d'impunité est l'adoption du Statut de Rome le 1^{er} juillet 2002, qui a permis la création de la Cour pénale internationale à La Haye. Des mandats d'arrêt ont été émis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'encontre de sept personnes (cinq congolais et 2 rwandais). C'est important, même si les poursuites restent dérisoires par rapport à l'ampleur des crimes qui ont été perpétrés en RDC pendant plus de deux décennies et qui ont été inventoriés dans le fameux *Mapping Report* sur la RDC publié en 2010 par les Nations Unies.

Conclusion

L'on sait que, depuis des décennies, les pays de la région sont des vases communicants. Dans un premier temps, massacres, persécutions, et autres violences au Rwanda et au Burundi ont « envoyé » des réfugiés dans ces deux pays, mais aussi en RDC. Puis, dès les années 90, la situation est devenue « triangulaire ». Les trois pays ont commencé à « produire » et/ou à « recevoir » des réfugiés allant d'un pays à l'autre.

Malgré les obstacles importants, les initiatives coordonnées des acteurs locaux et de la communauté internationale font de plus en plus bouger les lignes. On sent que les populations sont fatiguées des violences cycliques et veulent définitivement briser la chaîne de la violence. Les voix qui réclament la justice restent timides et les victimes n'ont souvent pas de tribune pour se faire entendre. Les auteurs des violences voudraient maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire rester impunis. Dans certains cas ils sont au pouvoir et maintiennent la pression sur les opinions publiques. Le défi majeur pour la justice internationale et la lutte contre l'impunité dans la région reste celui de poursuivre les suspects « en exercice », c'est-à-dire ceux qui détiennent encore le pouvoir politique. Cela demande beaucoup de courage et d'honnêteté de la part de tous les acteurs nationaux et internationaux, ainsi que des populations de la région. Mais en même temps, le train est en marche et désormais plus rien ne sera plus comme avant.

Pour instaurer une véritable situation de paix durable et de réconciliation, les initiatives doivent nécessairement être « triangulaires ».

La lutte contre la culture d'impunité devrait être commune parce que les trois pays s'« envoient » réciproquement des victimes mais aussi parfois des criminels de guerre. Pour cela, il est temps que les régimes en place dans ces pays cessent de faire des alliances stratégiques avec les criminels de guerre issus du pays voisin. Cela ne fait que pérenniser le climat de méfiance entre les peuples de la région qui, pourtant, sont liés par un même destin qu'ils le veulent ou non.

Références

1. Braeckman C. (2010), Ce que le Mapping Report ne dit pas, *Carnet de Collette Braeckman*, <http://blog.lesoir.be/collette-braeckman/2010/10/01/ce-que-le-mapping-report-ne-dit-pas/>.
2. Centre d'actualité de l'ONU (2005), Rwanda/Burundi: la lutte contre l'impunité passe par le respect des conventions internationales, <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=10558&Cr=Burundi&Cr1=ONUB#.WXhVM4iGPIU>.
3. Human Right Watch (2014), Rwanda: La justice après le génocide: 20 ans plus tard. <https://www.hrw.org/fr/news/2014/03/28/rwanda-la-justice-apres-le-genocide-20-ans-plus-tard>.
4. Lemarchand, R. (2002), « Le génocide de 1972 au Burundi », *Cahiers d'études africaines*, <http://etudesaficaines.revues.org/156>.
5. Pillay, N. (2014), Grand Lacs: Pas d'asile pour les criminels, Radio Okapi, Publié le jeu, 16/01/2014 - 12:35 | Modifié le samedi, 08/08/2015 - 10:27 <http://www.radiookapi.net/>

actualite/2014/01/16/grands-lacs-pas-dasile-pour-les-criminels-de-guerre-exhorte-lonu.

6. PRI (2010), La contribution des juridictions Gacaca au règlement du contentieux de génocide : apports, limites et attentes sur l'après-Gacaca. Rapport PRI , https://www.penalreform.org/wp-content/uploads/2013/06/Gacaca_final_2010_fr.pdf.
7. Rapport du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme aux Nations Unies, Aout 2010.
8. UN (n.d.). http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/discussion_guide.shtml.
9. Vendeginste S. (2000), Les juridictions Gacaca et la poursuite des présumés auteurs du génocide et des crimes contre l'humanité au Rwanda ; <http://www.ucsia.org/objs/iob/gralac/1999/RWASVgacaca.pdf>.

DIALOGUE TRANSFRONTALIER : UN MOYEN DE PROMOUVOIR LA RÉCONCILIATION RÉGIONALE

Tatien Nkeshimana

Introduction

La région des Grands Lacs Africains connaît, depuis plus de six décennies, des crises politico-ethniques répétées. Parmi les crises les plus connues, la crise de 1959 au Rwanda a déclenché un premier grand mouvement de réfugiés vers les pays limitrophes : le Burundi, le Congo Belge, l'Ouganda et la Tanzanie. En 1964, une crise qualifiée de « mouvement révolutionnaire » (Lanotte, 2010) a eu lieu à l'Est de la République du Congo avec comme conséquence un afflux massif de réfugiés congolais vers les pays voisins. Huit ans plus tard, en 1972, c'était le tour du Burundi de connaître une crise similaire et de nombreux Burundais ont franchi les frontières pour trouver refuge au Rwanda, au Congo et en Tanzanie.

Les pays de la région, surtout le Burundi, le Rwanda et la RDC, ont été liés de force par ce mouvement de réfugiés. En effet, certains parmi les réfugiés se sont définitivement établis dans les pays d'accueil, dans différentes villes, villages ou tout près des frontières et n'ont pas perdu contact avec leurs familles et amis dans les pays d'origine. Les liens établis par le mouvement des réfugiés se sont ajoutés aux liens qui n'ont jamais été détruits par la démarcation des frontières. Rappelons qu'avec ces frontières tracées lors de la Conférence de

Berlin en 1884-1885, des personnes d'une même culture, d'une même ethnie, voire d'une même famille se sont retrouvées dans des pays différents.

Une autre série de crises a eu lieu dans les trois pays entre 1990 et 2000. Des négociations ont eu lieu entre leaders politiques pour mettre fin aux crises et promouvoir la réconciliation entre les ennemis d'hier, ou pour mettre fin aux tensions entre les différentes composantes ethniques. Au Burundi, une crise politico-ethnique a commencé en 1993 avec l'assassinat du premier président démocratiquement élu, et a duré près d'une décennie. Un accord de paix signé en 2000 pour mettre fin à la crise a tenu tant bien que mal jusqu'aujourd'hui. La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a été mise sur pied par décret présidentiel en décembre 2014 et les premières auditions devraient avoir lieu dans les prochains mois. Au Rwanda, l'accord de paix d'Arusha signé en août 1993 pour mettre fin à la guerre fratricide entre le gouvernement de Juvénal Habyarimana et le Front Patriotique Rwandais (FPR) n'a pas fait long feu. La suite est bien connue : le génocide de 1994 a déclenché un autre mouvement de réfugiés dont une partie n'est jamais rentrée au Rwanda, rendant ainsi la réconciliation difficile. Quant à la RDC, des négociations ont eu lieu en 1997 entre le gouvernement de Kinshasa et l'Alliance des Forces

démocratiques pour la libération du Zaïre (actuel RDC) (AFDL) sans succès. Puis, le président Mobutu Sese Seko a été renversé par Laurent Désiré Kabila qui a lui-même été assassiné en janvier 2001.

Les liens tissés entre les trois pays voisins à travers les mouvements forcés de population ont aussi contribué à un « transvasement réciproque » des problèmes, de la culture, des mœurs. Aujourd'hui la région est considérée comme un ensemble uni ; les problèmes que connaît un pays ne peuvent plus être résolus sans résoudre ceux des autres. C'est ainsi que sont nées des organisations régionales et sous régionales qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation des pays membres et de la région. Il s'agit par exemple de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA) et de la Conférence Internationale la Région des Grands Lacs (CIRGL) auxquelles appartiennent, en plus d'autres pays membres, le Burundi, le Rwanda et la RDC. Le rôle de ces organisations régionales dans la stabilisation de la région est d'une importance capitale.

Organisations régionales : catalyseurs de la réconciliation et de la stabilité régionale

Les organisations régionales citées plus haut sont des initiatives au sommet des trois États. Dans le cadre de leurs missions, elles peuvent jouer un rôle primordial dans le rapprochement et la réconciliation.

Bien que purement économique, la CEPGL est venue répondre à certaines préoccupations liées à l'histoire de la région tout en prouvant l'existence de liens tissés entre les trois pays membres à travers les conflits qui ont eu lieu dans chacun d'eux. Il suffit de jeter un œil sur le préambule des textes constitutifs de la CEPGL pour tout comprendre : « considérant les liens historiques, géographiques et culturelles, la similitude des problèmes de développement, la communauté d'intérêts et leurs aspirations communes à la paix, à la sécurité, et au progrès ».

Quoique très peu active à ce jour, la CEPGL est une organisation qui a pu initier des projets fédérateurs d'intérêt commun dans la région, ce qui correspond d'ailleurs à l'un de ses objectifs principaux : « concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêts communs ». Des organes spécialisés, « qui ont plus ou moins fonctionné sur des durées différentes » (Mashaka Millat, 2009) ont été mis en place dans différents domaines pour faire aboutir les objectifs de l'organisation. Il s'agit de la Banque pour le Développement des États des Grand Lacs (BDGL), de la Société Internationale de l'Énergie des Grands Lacs (SINELAC), de l'Institut de Recherche Agronomique et

Zoologique (IRAZ), de l'organisation de l'Énergie des pays des Grands Lacs (EGL), et de la Société Commerciale et Industrielle de Gaz (SOCIGAZ).

Dans le cadre de ces initiatives, des responsables se rencontrent, parlent des défis communs et proposent des solutions valables pour les trois pays membres. Ils traitent de l'intégration régionale et du développement. Ceci constitue déjà un grand pas dans le rapprochement des populations des trois pays et dans la stabilisation de la région, en commençant par le sommet.

D'autres exemples intéressants sont la CEA et la CIRGL qui vont au-delà de ces trois pays. Comme pour la CEPGL, la naissance de la CIRGL est liée à l'histoire de la région. En effet, elle « a été organisée suite aux nombreux conflits politiques qui ont marqué la région des Grands Lacs, le conflit le plus marquant étant le génocide rwandais de 1994 (...). La création de la CIRGL résulte de la reconnaissance de la dimension régionale de ces conflits et de la nécessité d'un effort concerté en vue de promouvoir la paix et le développement durable dans la région » (CIRGL, site internet). Pour sortir des crises cycliques, la CIRGL propose, dans le préambule du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs (2006) de « rechercher conjointement des solutions pacifiques à nos différends ». Le dialogue est envisagé pour régler pacifiquement les différends. Les « États membres s'engagent à régler leurs différends par la négociation, les enquêtes, la médiation, la conciliation ou par tout autre moyen politique dans le cadre du mécanisme régional de suivi » (Article 28.2 du Pacte). Si les différends étaient réglés par la voie proposée par la CIRGL plutôt que par les armes, cela contribuerait à la réconciliation, d'abord au sommet des États, mais aussi probablement à la base.

Quant à la CEA, elle va au-delà du simple rapprochement des citoyens des pays membres en proposant comme objectif ultime une fédération politique des pays membres : « les États membres s'engagent à établir entre eux et, conformément aux dispositions du traité, une Union douanière, un Marché commun, plus tard une union monétaire et, à la fin, une fédération politique (...) » (article 5 du Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est, tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007). Cet objectif est louable, le seul problème étant toutefois que tout se joue au sommet des États des pays membres. Des réalisations ont déjà été faites dans différents domaines de la vie des trois pays. Par exemple, dans le domaine économique, il y a déjà eu une harmonisation des normes pour les produits fabriqués dans les pays membres de la communauté et une

réduction des barrières commerciales nationales. Dans le domaine socio-culturel, la communauté de l'Afrique de l'Est s'est déjà dotée d'un hymne et les visas pour les citoyens des pays membres ont été supprimés. Enfin, dans le domaine institutionnel, la Cour est-africaine de justice, l'Assemblée législative est-africaine et la Commission du bassin du lac Victoria sont déjà fonctionnelles.

Même quand nos présidents se parlent, quand nos ministres négocient, quand ils préparent des projets visant l'intégration régionale ou la fédération politique dans le cadre des organisations précitées, on est loin d'imaginer que cela suffise pour stabiliser la région, encore moins pour parvenir à la réconciliation régionale. Ces initiatives n'ont jamais empêché les tensions, voire les affrontements et invasions, qui fragilisent les relations entre les trois pays voisins. L'existence de la CEPGL, par exemple, n'a pas empêché le Rwanda d'aider la rébellion qui a renversé le président Mobutu en 1997. La CEPGL était toujours là quand le Rwanda a envahi l'Est de la RDC en 1998 en prétendant soit chasser les rebelles des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR), soit protéger la communauté tutsie de la RDC menacée de génocide. Au cours du mois d'octobre 2015, l'existence de la CIRGL n'a pas non plus empêché le gouvernement du Burundi d'accuser le Rwanda de soutenir et entraîner des rebelles cherchant à attaquer le Burundi à partir de ce pays (BBC, 2015). Ces accusations ont été réfutées par le Rwanda qui accusa à son tour le Burundi d'héberger les rebelles FDLR qui auraient quitté la RDC pour prêter main forte au gouvernement de Bujumbura. Il s'agit d'un des nombreux exemples de retour des tensions dans la région, une énième rechute du niveau de confiance, malgré l'existence d'organisations dont la mission principale est le rapprochement de ces pays.

Les premiers à subir les conséquences de la perte de confiance entre les pays voisins sont les populations frontalières dont les déplacements transfrontaliers sont alors réduits, la peur règne car c'est dans ces zones que tout se joue quand il est question d'attaquer un pays voisin. Ceci conduit à s'interroger sur l'importance des initiatives régionales au-delà des intérêts des dirigeants des pays. La réconciliation et la stabilisation de la région ne pourront en aucun cas être atteintes si la base n'est pas impliquée dans le processus. Certaines organisations ont d'ailleurs déjà initié, au niveau local d'abord et au niveau transfrontalier ensuite, des projets de rapprochement et de promotion de la réconciliation qui contribuent au travail louable fait au sommet des gouvernements de la région.

Dialogue communautaire: complément aux initiatives régionales dans la consolidation de la paix et de la réconciliation régionale

Le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP) du Burundi constate que « la consolidation de la paix ne peut se faire sans la participation active de la population à tous les niveaux et de tous les acteurs impliqués dans la préparation de l'avenir du pays » (CENAP, 2008). Ce constat est valable non seulement au niveau local mais aussi en ce qui concerne la consolidation de la paix au niveau régional. C'est à ce niveau que cette organisation a organisé, sur une période de douze mois entre 2007 et 2008, une consultation de la population burundaise sur les défis à la paix durable au Burundi, l'objectif étant de permettre « la participation de la population à la recherche des solutions qui se posent dans la reconstruction du pays » (CENAP, 2008). La méthodologie permettait à la population d'une même communauté de s'asseoir ensemble pour identifier les défis et échanger sur les solutions appropriées. D'après des rapports d'activités de cette organisation, cette expérience « a inspiré l'idée que certains de ces groupes devraient être maintenus pour permettre à la population de discuter régulièrement des questions intéressant la population, l'objectif étant d'habituer les Burundais à user d'un dialogue au lieu de recourir toujours à la violence dans la gestion des différends » (CENAP, 2014).

Ainsi sont nés des Groupes de Dialogue Permanent (GDP) dans certaines communes du Burundi qui « ont progressivement appris à réfléchir aux solutions plutôt que de parler seulement des problèmes » (CENAP, 2014) comme le font les dirigeants de nos pays au niveau des organisations régionales. La présence de représentants de l'administration dans ces groupes vise à faire « remonter les préoccupations et les priorités de la population à la base vers les décideurs (...) et enfin permettre de réduire la distance verticale entre les élites et la base » (CENAP, 2008). Ces éléments n'existent pas encore au niveau des organisations régionales. Si les Burundais de la base arrivaient à se servir du dialogue pour résoudre les conflits locaux, ce serait une grande contribution à la stabilisation du Burundi, et donc à la stabilisation de la région.

Au Rwanda, l'Institut de Recherche et de Dialogue pour la Paix (IRDP) a initié des clubs de dialogue qui constituent des « instruments essentiels mobilisés au service de la consolidation d'une paix durable au Rwanda » (Irenees, 2007). Comme pour le CENAP au Burundi, ces clubs de dialogue ont été mis sur pied à la suite de recherches sur la paix que l'IRDP a menées au Rwanda et au sein de la diaspora rwandaise. Le travail des clubs de dialogue permet « d'asseoir une culture de

dialogue dans la compréhension des défis et la proposition des solutions concertées pour y faire face ; de renforcer la culture de dialogue comme une voie de prévention de conflits ; de renforcer la participation de la population au niveau local dans le choix des solutions appropriées aux problèmes auxquels fait face la communauté » (Irenees, 2007).

Les actions dans le domaine du dialogue menées par le CENAP, l'IRDP et d'autres organisations partenaires de la région, ont inspiré un programme de dialogue communautaire transfrontalier. Soutenues par l'ONG d'origine suisse International Peace Alliance (Interpeace), des organisations du Rwanda, de la RDC et du Burundi ont initié un programme régional pour la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs afin « d'engager la population de la région des Grands Lacs africains dans une réflexion collective autour des défis et enjeux de la paix dans une région meurtrie par des guerres successives qui ont emporté des milliers des vies humaines » (Interpeace, 2013). Une autre contribution de ce programme est de « réduire l'espace vertical entre les preneurs de décision et les populations, mettre en place des mécanismes de dialogue au niveau transfrontalier pour ramener la confiance et la collaboration entre les citoyens de la région des Grands Lacs (...) » (Interpeace, 2013).

Le processus a commencé par une étude sur les manipulations des identités et les stéréotypes « qui sont vus par la population de la région des Grands Lacs africains comme un obstacle et une menace à la paix » (Interpeace, 2013). En effet, comme pour la mise sur pied des organisations régionales, l'initiative trouve sa motivation dans les conflits de la région. A l'issue de cette étude, d'importantes recommandations ont été formulées aux différents acteurs. Aux leaders politiques, l'étude recommande de « mettre en place des structures de consultation des populations et des acteurs clés au niveau national, régional et local ; développer des programmes régionaux conjoints d'éducation à la paix », alors que tout cela n'apparaît pas clairement dans les objectifs assignés aux organisations régionales existantes.

Des recommandations ont aussi été destinées à Interpeace et ses partenaires régionaux. Il s'agit de recommandations valables pour toute organisation œuvrant dans l'un des pays de la région et qui incitent à « créer des espaces permanents de dialogue transfrontalier en vue de minimiser la méfiance et les perceptions négatives entre les communautés de la région » (Interpeace, 2013). Cette proposition est en cours d'application dans les trois pays. Les organisations partenaires d'Interpeace au Burundi, au Rwanda et en RDC ont déjà initié des cadres transfrontaliers de

dialogue comme « moyen de favoriser le rapprochement des populations et de créer un climat de confiance susceptible d'engendrer les conditions pour asseoir une culture de dialogue comme voie de résolution des conflits au niveau de la région des grands lacs : (...) créer des liens entre ces membres au niveau transfrontalier et d'échanger sur des questions cruciales qui intéressent la paix au niveau de la région des Grands Lacs » (Interpeace). Un dialogue transfrontalier dans ces groupes est en cours sur la problématique des terres et des manipulations identitaires ainsi que sur la libre circulation des personnes et des biens.

Le travail fait par ces organisations au niveau transfrontalier est une contribution importante et un complément aux efforts des organisations régionales en vue de promouvoir la réconciliation régionale.

Conclusion

Au cours des six dernières décennies, les États de la région des Grands Lacs ont tissé des liens à travers les mouvements des populations fuyant les conflits qui ont eu lieu dans chaque pays. Ces liens incluent des difficultés qui ne peuvent être résolues que si les États se mettent ensemble pour y faire face. C'est pour cette raison que ces États ont créé ou adhéré à des organisations régionales qui s'efforcent de rétablir la stabilité, la confiance entre les pays membres et le développement à travers des projets communs dans différents secteurs. Ainsi, les dirigeants des pays de la région ont des cadres pour échanger alors que ces lieux d'échange manquent cruellement à la population dans son ensemble. Les défis transfrontaliers locaux ne semblent pas se résoudre avec les projets initiés au niveau régional. Des initiatives proposées par des organisations de la société civile s'efforcent de faire face à ces défis locaux, mais l'engagement des décideurs politiques reste nécessaire pour que ces initiatives aboutissent à des résultats. Il est essentiel de réconcilier nos peuples à travers un dialogue transfrontalier régulier des populations. Si le dialogue des responsables politiques est indispensable, il reste insuffisant à lui seul pour stabiliser la région.

Références

1. CEA, *Traité pour l'établissement de la Communauté d'Afrique de l'Est*, (tel que modifié en date du 14 décembre 2006 et du 20 août 2007), www.obr.bi/index.php/a-propos/14-obr-categorie/12-traite-pour-letablissement-de-leac.
2. CENAP (2008), *Défis à la paix durable: Autoportrait du Burundi*, CENAP, Bujumbura.

3. CENAP (2014), *Historique des Groupes de Dialogues Permanents (GDP)*, CENAP, Bujumbura.
4. CIRGL, «Historique : La CIRGL, qui sommes-nous ? », www.icglr.org/index.php/fr/historique.
5. CIRGL, (2006), *Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs*.
6. Interpeace et organisations partenaires du Burundi, du Rwanda et de la RDC (2015), *Document d'Orientation des Groupes de Dialogue transfrontalier dans le cadre du Programme pour la Paix dans la Région des Grands Lacs*.
7. Interpeace et organisations partenaires du Burundi, du Rwanda et de la RDC (2013), *Manipulation des identités et stéréotypes, Enjeux et défis pour la paix dans la région des Grands-Lacs*.
8. Irenees (2007), « Les clubs de dialogue mis en œuvre par l'Institut de Recherche et de Dialogue pour la Paix (IRDP) », www.irenees.net/bdf_fiche-experience-590_fr.html18.
9. Lanotte, O. (2010), « Chronologie de la République démocratique du Congo / Zaïre (1960-1997) », SciencesPo, www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/chronologie-de-la-republique-democratique-du-congo-zaire-1960-1997.
10. Mashaka Millat, G. (2009), « Impact de l'intégration régionale sur la pacification de la RDC », Université de Goma, Mémoire online, http://www.memoireonline.com/04/11/4511/m_Impact-de-lintegration-regionale-sur-la-pacification-de-la-RDC11.html.
11. Misigaro, R. (2015), « Burundi's Nyamitwe accuses Rwanda of training rebels publié », *BBC*, <http://www.bbc.com/news/world-africa-34413855>.
12. République du Zaïre, « Textes fondamentaux de la Communauté Economique des Pays des Grands Lac », *Journal Officiel de la République du Zaïre*, n° 20 du 15 octobre 1980.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Patrick Hajayandi

Les discussions présentées dans ce livre montrent qu'il y a des pistes à exploiter pour favoriser la réconciliation régionale dans la région des Grands Lacs. Ces pistes incluent notamment les plateformes de dialogue transfrontalier qui ont déjà été mises en place par différentes organisations œuvrant pour la paix dans la région. Elles incluent aussi l'usage des médias qui doivent s'orienter sciemment vers la propagation d'un message de paix, de cohésion et de stabilité. Si les ressources naturelles de la région ont souvent été décrites comme une malédiction, elles peuvent néanmoins être transformées en des facteurs qui contribuent au bien-être et à la prospérité des citoyens des différents pays de la région des Grands Lacs. La riche culture, les échanges commerciaux et les arts, sont d'autres éléments qui, une fois mobilisés pour la bonne cause, peuvent sans aucun doute devenir une plus-value dans la promotion de la paix, de la stabilité, de l'intégration, et de la cohésion sociale au-delà des frontières. Pour y arriver, il faut avant tout qu'il y ait une volonté de fer de changer le *status quo* dans la région. Cela devrait être un objectif pour tout le monde, chacun à son niveau peut y contribuer, à commencer par les dirigeants des pays, des communautés, des entreprises, ainsi que les intellectuels, les jeunes, etc.

Jusqu'à présent, la région des Grands Lacs reste un foyer d'instabilité. Les possibilités d'amélioration ne sont pas mises en valeur. Ce sont plutôt les défis qui dominent et semblent déterminer le futur de cette région déjà si meurtrie. Les auteurs de ce livre ont montré un certain nombre de défis auxquels la région fait face ainsi que certains des facteurs qui alimentent ou perpétuent les conflits.

Les facteurs politiques, économiques, et identitaires, jouent encore un rôle très important dans la perpétuation de l'instabilité de la région des Grands Lacs. Les facteurs politiques créateurs d'instabilité incluent les problèmes liés à la mauvaise gestion de la chose publique (mauvaise gouvernance), l'exclusion ou la ségrégation de certaines catégories de la société, le népotisme et le clientélisme, ainsi que les difficultés à installer une vraie démocratie sur des bases solides. Le clientélisme et le népotisme sapent les fondements de la société car ils favorisent la mise en place de politiques exclusives et despotiques. Ces politiques conduisent à la naissance de groupes de mécontents qui tentent souvent de régler les problèmes avec les armes et la violence. Le résultat est bien connu : des bains de sang, des destructions, et une perte de temps considérable dans le développement des pays de la région.

Les défis économiques viennent quant à eux essentiellement des inégalités très prononcées en termes d'accès aux moyens de subsistance. Parmi ces défis, on relève notamment la question de l'accès à la terre arable ou à l'exploitation des ressources minérales. Pour les jeunes, le manque d'emploi reste bien entendu un grand défi. À cause de l'absence de travail et la nécessité de subvenir à leurs besoins les plus primaires, les jeunes sont exposés à la manipulation des politiciens et au recrutement dans les groupes armés qui essaient la région.

La question identitaire est souvent évoquée par des « entrepreneurs politiques » qui exploitent les différences ethniques, linguistiques ou religieuses, pour s'attirer la sympathie d'un groupe social au détriment d'un autre ou des autres. Ces problèmes contribuent généralement à fragiliser les communautés qui vivent dans la région des Grands Lacs.

Certes, certaines dynamiques conflictuelles observées dans cette région se retrouvent aussi ailleurs. Mais la particularité de la région des Grands Lacs est double. D'abord c'est la région qui a connu le plus de génocides et massacres en Afrique. De plus, il s'agit d'une région qui regorge de ressources naturelles – donc qui est toujours très convoitée par des grandes compagnies internationales. Cette situation conduit à l'existence de dynamiques contradictoires. D'un côté, il y a des processus visant à rétablir la paix et la stabilité régionale. D'un autre côté, des activités frauduleuses visent l'exploitation illégale des ressources naturelles dans un contexte instable qui favorise l'absence de contrôle sur ces activités. Cette situation diminue les chances de résoudre les conflits dans la région au profit de l'instabilité.

Les ressources naturelles de la région des Grands Lacs sont très variées. Elles incluent les terres arables, les forêts, les cours d'eau et surtout les mines. Lors de l'embrasement régional des années 90, l'existence des ressources naturelles a été un facteur qui a renforcé ou favorisé la perpétuation des violences. Aujourd'hui cette tendance devrait changer et les décideurs politiques, les membres des organisations non gouvernementales, les intellectuels de la région, et les communautés, devraient jouer un rôle de premier plan pour le réveil des consciences afin que ces ressources soient utilisées pour le bien-être des habitants de la région des Grands Lacs.

La situation instable de la région continue d'être exacerbée par le problème de l'impunité qui semble être ancrée dans la culture régionale avec une tendance à la prédominance de la loi du plus fort. Dans un contexte où des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité ont été commis, l'impunité est inacceptable. C'est pourquoi il faudrait que des forces positives se

réunissent pour changer la donne en créant les conditions qui permettent à la société de demander des comptes aux criminels. Ce travail collectif permettrait la guérison de la société, l'intégration et la cohésion par la mise en place des mécanismes de justice et d'assistance aux victimes des conflits passés. La particularité de ces efforts collectifs résiderait dans une approche holistique en considérant la région des Grands lacs comme un ensemble. Comme les conflits de la région affectent tout le monde, au-delà des frontières, il faudrait élaborer des initiatives transfrontalières pour comprendre et résoudre les problèmes de la région. C'est dans ce contexte que le concept de *réconciliation régionale*, que nous sommes en train de développer, trouve tout son sens et sa raison d'être.



À PROPOS DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION

L'Institut pour la Justice et la Réconciliation (IJR) a été lancé en l'an 2000 par des fonctionnaires qui ont travaillé au sein de la Commission Vérité et Réconciliation Sud-Africaine. L'IJR a reçu le prix UNESCO de l'Éducation pour la paix en 2008. L'organisation travaille à stabiliser les sociétés post-conflit en promouvant une culture de paix, justice et réconciliation en utilisant la recherche, l'analyse, les interventions, le développement des capacités et l'éducation. L'Institut travaille activement à fournir des plateformes de dialogue pour l'établissement de consensus sur les interventions, y compris la médiation et la réconciliation. L'IJR a été appelé dans divers contextes afin de contribuer à éclairer la politique nationale en matière de reconstruction post-conflit en Afrique et dans d'autres parties du monde.

L'Institut est engagé dans des partenariats institutionnels avec des organisations continentales comme l'Union Africaine (UA), la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) ainsi que des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Cour Pénale Internationale (CPI).

L'IJR évolue comme un centre de conseils, une source d'informations et de connaissances pour les leaders du continent afin de soutenir les politiques régionales de prévention des conflits, de consolidation de la paix, de réconciliation et de reconstruction.



LA COOPÉRATION BRITANNIQUE - UK AID

Le Département pour le Développement International du Royaume Uni (UK DFID) travaille sur des processus ayant pour but de mettre fin à l'extrême pauvreté. Il s'emploie à chercher comment mettre fin à la nécessité de l'aide en créant des emplois, en libérant le potentiel des filles et des femmes, et en aidant à sauver des vies quand une urgence humanitaire frappe.

ISBN: 978-1-928332-26-8

